

Pacte territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach

Une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA). Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional, il porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'État et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CRTE sur le territoire national ;
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance État-Région approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'État et la Région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'État, la Région et la CeA

- Une volonté commune de l'État et de la Région d'accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité européenne d'Alsace, l'État et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat État-Régions de 2020.
- Un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées entre l'État et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

 - **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
 - **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
 - **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)
- Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport, ...
 - Au niveau infrarégional : Schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Colmar – Rhin - Vosges, PLUI du Pays Rhin-Brisach, Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon en cours d'élaboration, ORT intégrant les dispositifs Petite Ville de demain, une OPAH/ORI et un SPR, Projet de territoire Post-Fessenheim....
 - Une dimension transfrontalière à travers l'Eurodistrict Region Freiburg – Centre et Sud Alsace, le GLCT des 2 Brisach et le GLCT Centre Hardt-Rhin Supérieur.
 - Au niveau départemental : Une cohérence avec la politique de soutien aux territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, au travers des contrats départementaux dans le Bas-Rhin et de la Politique de développement territorial dans le Haut-Rhin poursuivis en 2021. La CeA élaborera une politique d'accompagnement des projets de territoire qui sera définie d'ici fin 2021.

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoriaux et interrégionales**
- les **dynamiques transfrontalières**

2. Portée et contenu du Pacte du Pays Rhin-Brisach au date de signature du PTRTE

• Périmètre géographique de contractualisation

Le Pacte couvre le périmètre de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CCPRB) qui est née de la fusion des Communautés de Communes du Pays de Brisach et Essor du Rhin le 1^{er} janvier 2017.

La CCPRB regroupe 29 communes sur 392 Km² pour une population de 33 774 habitants.

L'assemblée délibérante est composée de 41 conseillers communautaires titulaires et 21 conseillers communautaires suppléants.



Actuellement, la collectivité gère 9 grands domaines de compétences: le tourisme, le développement économique, la coopération transfrontalière, la petite enfance, la culture, l'animation, l'aménagement de l'espace et le développement durable, la collecte et la valorisation des déchets et l'assainissement.



- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**
Contrats de référence intégré dans le PTRTE (*que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement*)

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat	Echelle du contrat
Contrat de ruralité	06 février 2017	CC Pays Rhin-Brisach, PETR Rhin Vignoble Grand Ballon
POCE	07 juillet 2018	CC Pays Rhin-Brisach
Projet de territoire pour une ambition partagée de l'avenir du territoire de Fessenheim / Pays Rhin-Brisach	1 ^{er} février 2019	CC Pays Rhin-Brisach, Département du Haut-Rhin - RGE
Territoire d'industrie	18 mars 2019	EPCIs du Sud Alsace
OPAH	En cours	Neuf Brisach
ORT (SPR, Ile du Rhin nord...)	En cours	CC Pays Rhin-Brisach
Petites Villes de Demain	En cours	CC Pays Rhin-Brisach / Neuf Brisach

PM :

- Une convention territoriale a été signée le 14 juin 2017 avec le PETR Rhin-Vignoble Grand Ballon.
- La CCPRB a également adopté son projet de territoire « Pays Rhin-Brisach 2030 » le 26 novembre 2018.

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

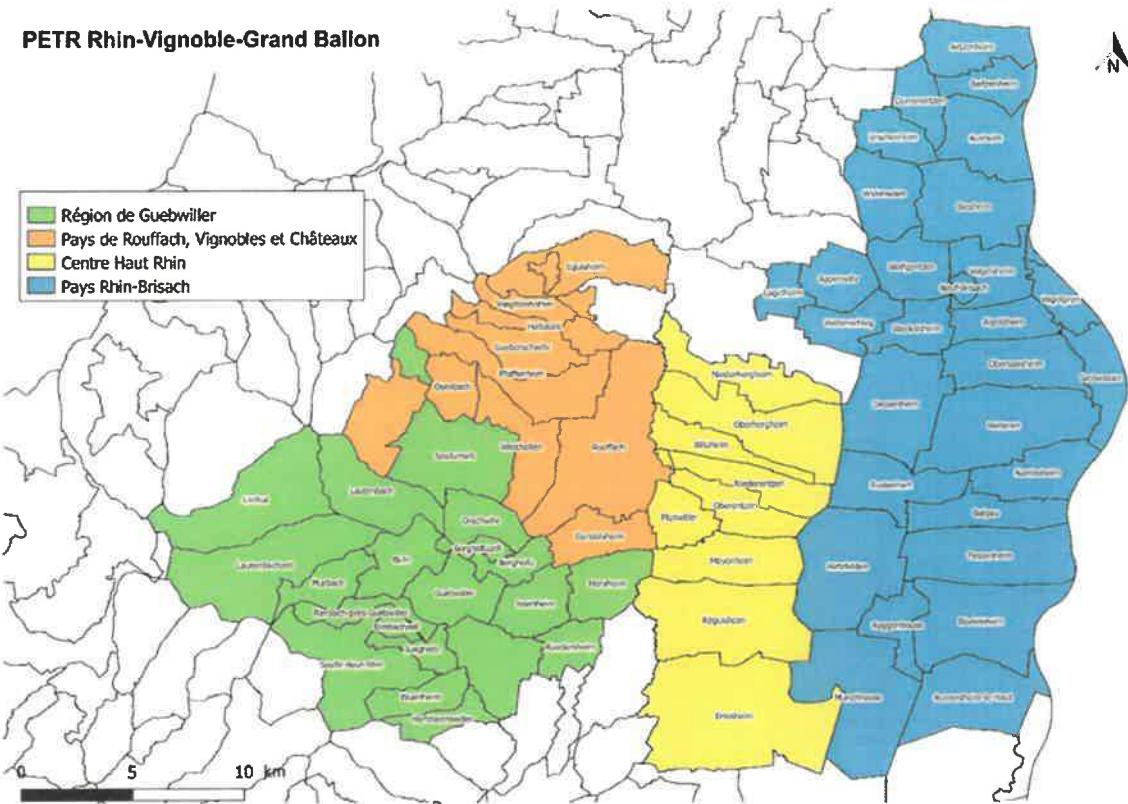
- **Stratégie de développement du territoire**
Stratégie inter-PTRTE

Le PTRTE de la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach s'appuie sur les stratégies définies à différentes échelles supra-territoriales et visera à intégrer leurs enjeux. A cet effet, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon assurera un rôle de coordination entre les PTRTE portés par les 4 EPCI de son territoire.

La Communauté de Communes s'inscrit dans la dynamique du PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon créé par arrêté préfectoral du 28/12/2016. Le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon occupe une position centrale dans le Haut-Rhin, en complémentarité des pôles urbains de Colmar et Mulhouse : il s'étend, d'Ouest en Est, de la crête des Vosges jusqu'au Rhin et du Sud au Nord, de la banlieue de Mulhouse à la périphérie du Bas-Rhin.

L'armature territoriale se caractérise par un tissu communal constitué de nombreuses communes petites et moyennes, 85% des communes ont moins de 2 000 habitants, dont 21 communes de 1 000 à 2 000 habitants ainsi que 11 communes de moins de 500 habitants.

Le PETR est composé de 4 structures intercommunales, 68 communes et regroupe environ 100 000 habitants.



La charte de Pays élaborée en 2006, était initialement orientée autour des 3 axes suivants :

- Axe 1 : Le développement des activités économiques et de l'emploi : renforcer la vocation économique et touristique du Pays
- Axe 2 : La valorisation de la qualité de vie : conforter et maîtriser l'attractivité résidentielle
- Axe 3 : La cohésion du territoire : développer les projets et les coopérations selon un axe Est/Ouest, dans une logique gagnant-gagnant.

Par la suite, le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon a complété ce projet de territoire avec l'élaboration d'études stratégiques thématiques : une stratégie touristique (2015), une stratégie économique (2016), un schéma de mobilité (2016).

Actuellement, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon est en cours de finalisation. Le PCAET fait apparaître les axes et objectifs suivants :

Axe 1 : Développer les infrastructures et faciliter la mobilité douce

- Faire du vélo, le moyen de déplacement préféré des habitants
- Massifier et sécuriser le covoiturage
- S'orienter vers un véhicule individuel plus propre
- Améliorer le réseau de transports en commun
- Faciliter les échanges internationaux

Axe 2 : Amplifier massivement la rénovation du patrimoine bâti et la qualité des aménagements

- Diminuer la consommation foncière et favoriser le bien-vivre dans les quartiers

- Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti et lutter contre la précarité énergétique

Axe 3 : Entreprendre et produire durablement pour affirmer l'exemplarité de la collectivité

- Impulser une dynamique d'optimisation énergétique
- Former et développer pour réinventer le monde de demain
- Développer l'économie locale

Axe 4 : Poursuivre une politique agricole et viticole exemplaire et préserver les ressources naturelles

- Faire de l'agriculture et de la viticulture une solution pour lutter contre le changement climatique
- Réduire la part de déchets résiduels
- Adopter une politique de préservation de l'environnement

Le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon a amorcé en 2019 la révision de son projet de territoire. Cette révision va se poursuivre et être actualisée, notamment pour y intégrer le PCAET et les enjeux actuels de transition écologique, mais aussi la compléter dans l'objectif de la relance économique et de la cohésion sociale et territoriale.

Stratégie transfrontalière :

La CCPRB s'inscrit également pleinement dans une stratégie globale de coopération transfrontalière avec l'ensemble des acteurs français et allemands mobilisés autour des axes suivants :

- Promotion des échanges scolaires et du bilinguisme ;
- Création et fonctionnement d'un espace culturel transfrontalier ;
- Aménagement du 1^{er} espace intégré de rencontre et de loisirs sur l'Île du Rhin/Breisach (passerelle et parc transfrontalier) ;
- Organisation de manifestations à vocation culturelle et de loisirs transfrontaliers ;
- Gestion d'un Infobest ;
- Ligne de train Colmar -Freiburg ?
-

La CCPRB est membre de 2 GLCTs qui couvrent son périmètre et celui des communes allemandes limitrophes, et partenaire de l'Eurodistrict Freiburg – Centre et Sud Alsace ainsi que de la CeA dans le cadre de ses nouvelles compétences en matière de coopération transfrontalière (culture, bilinguisme,...).

Stratégie du territoire

La stratégie du territoire à l'horizon 2030 est directement et principalement liée à la mise en œuvre du projet de territoire « Post Cnpe de Fessenheim » signé le 1^{er} février 2019 avec l'État et les collectivités territoriales partenaires et dont l'objectif prioritaire est de (re)créer des emplois et de la valeur ajoutée dans le cadre de la reconversion économique du bassin de vie de la CCPRB (axe 1).

Les axes 2, 3 et 4 reprennent quant à eux les grandes thématiques du projet de territoire « Pays Rhin-Brisach 2030 » adopté par la CCPRB au mois de novembre 2018, à savoir :

- Axe 2 : Développement touristique et mobilités douces ;
- Axe 3 : Infrastructures et services de transport ;
- Axe 4 : Transition énergétique : mise en œuvre des actions du PCAET.

L'ensemble de ces axes a fait l'objet d'une déclinaison en projets dont les plus emblématiques pour la CCPRB, ses entreprises et ses habitants sont les suivants :

Axe 1 : Développement économique et marketing territorial :

- Aménagement exemplaire en matière d'écologie industrielle et territoriale du parc d'activités EcoRhéna et développement du foncier de la ZIP Nord ;
- Développement du port de Colmar-Neuf Brisach, notamment par la création d'un second site au sud du territoire (en bordure du parc d'activités Eco'rheна) ;
- Création d'un centre d'affaires tertiaires transfrontalier ;
- Projet de Technocentre EDF ;
- Mise en œuvre d'une stratégie de marketing territorial.

Axe 2 : Développement touristique et mobilités douces :

- Soutien au développement touristique et transfrontalier :
 - Neuf-Brisach (ORT / OPAH - Petites Villes de demain / restauration des remparts, classement en Site Patrimonial Remarquable) ;
 - Ile du Rhin Nord à Vogelgrun/Biesheim (aménagement de la promenade le long du Rhin, aménagement des voiries & aménagements paysagers et pistes cyclables, création d'appontements et d'une passerelle sur le Rhin, ouverture d'un casino et d'hôtels et restaurants, passerelle transfrontalière....)
 - Réhabilitation des anciens bassins de décantation des MDPA de l'Île du Rhin à Fessenheim ;
 - Projet de création du Parc à thème Maïkan à Rumersheim-le-Haut.
- Développement des pistes cyclables :
 - Liaison touristique est-/ouest (Colmar/Fribourg) ;
 - Accessibilité des zones d'activités économiques ;
 - Développement du maillage au niveau du tri-pôle et de l'Île du Rhin.

Par ailleurs, les signataires souhaitent la réouverture du canal Rhin-Rhône déclassé au cours des prochaines années. Elle permettra, outre la préservation de son rôle éminent de corridor écologique, la création d'une dynamique forte de développement de l'écotourisme, à la fois pour les territoires support de cette infrastructure mais aussi globalement à l'échelle de l'écosystème fluvial de Strasbourg à Colmar et Neuf-Brisach. La discussion partenariale engagée doit se poursuivre afin de déterminer, le moment venu, les modalités d'association et de soutien de chaque acteur concerné.

Axe 3 : Infrastructures et services de transport :

- Réhabilitation de la ligne de fret Colmar-Volgelsheim ;
- Mise en œuvre du bus à haut niveau de service entre Colmar et Breisach ;
- Rétablissement de la liaison ferroviaire voyageurs Colmar-Fribourg ;
- Amélioration de la liaison routière reliant l'A35 au parc d'activités Ecorhena.

Axe 4 : Transition énergétique : mise en œuvre des actions du PCAET :

- Accompagnement technique et financier à la rénovation thermique des bâtiments privés et communaux ;
 - Développement des énergies renouvelables (création et accompagnement d'une société citoyenne d'énergie partagée, ...).
 - Rénovation de l'éclairage public.
-
- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme (cf Tableau en annexe)**

Chaque projet prioritaire fera l'objet d'une « **fiche projet** » - modèle joint (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement, calendrier de réalisation...).

La signature du PTRTE par l'État, la Région et la CeA ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilité propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement évolutive. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une actualisation annuelle. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte sans procédure d'avenant.

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au

titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.

➡ **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'État, la Région et la CeA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes
 - Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- **Les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace :**
 - Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales.
 - Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction.

➡ **Les contacts techniques du PTRTE**

CC Pays Rhin-Brisach	Région	État	CeA
Jean-Michel EHRLACHER, DGS T: 06 89 62 75 17 Jeanmichel.ehrlacher@paysrhinbrisach.fr	LOCQUET Nicolas, Directeur de la Maison de la Région de Sélestat T. 06 38 10 80 58 nicolas.loquet@grandest.fr	GENEY Jean-Claude, Secrétaire général de la Préfecture du Haut-Rhin	NIERENGARTEN Fabien, Délégué de la Direction générale / Territoire de la région de Colmar : 03 89 30 60 06 fabien.nierengarten@alsace.eu
Fabrice KRIEGER, DGA T : 06 80 57 46 66 Fabrice.krieger@paysrhinbrisach.fr	JAMBON Sophie, Cheffe du service Développement Territorial Maison de Sélestat	Emma HENRICH, Adjointe au Chef de Service de Coordination des Politiques Publique et de l'Appui au Territoire	

	<p>T. 03 88 58 41 12 / 07 86 66 50 69 sophie.jambon@grandest.fr PICARD-LEMONNE Anne, Chargée de mission contractualisation Direction de la Cohésion des Territoires T. 03 89 36 29 97 anne.picard-lemonne@grandest.fr</p>	<p>Préfecture du Haut-Rhin T : 03 89 29 21 95 / 06 85 36 21 37 emma.henrich@haut-rhin.gouv.fr</p> <p>BOUGEROL Thomas, Chef de la mission d'appui à la direction et de l'expertise juridique Direction départementale des Territoires T : 03 89 24 84 76 / 07 84 11 02 29 thomas.bougerol@haut-rhin.gouv.fr</p>	
--	---	---	--

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de pacte

État : Préfet du Département du Haut-Rhin ou son représentant

Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région de Sélestat ou son représentant

Collectivité Européenne d'Alsace : Vice-Président de Territoire et/ou le Conseiller d'Alsace du territoire de contrat. Le Délégué de la Direction Générale du territoire sera également présent

EPCI : Président ou son représentant et DGS ou DGA.

Autres (le cas échéant) :

Signataires du Pacte :

Territoire	Région	État	CeA
Président CCPRB	Président du Conseil Régional	Préfet de département	Président de la Collectivité européenne d'Alsace
Autres (le cas échéant) : Président du PETR			

Annexes

- Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme
- Projet de territoire post centrale de Fessenheim, Rhin-Brisach 2030



Notre ambition

La communauté de communes Pays Rhin-Brisach est à l'épicentre d'un profond changement, lié à la fermeture annoncée de la centrale nucléaire de Fessenheim.

L'impact de celle-ci touchera directement notre territoire : perte de ressources fiscales pour les collectivités locales, estimée à près de 7 millions d'euros ; suppression de plusieurs milliers d'emplois directs (liés à la centrale), indirects (entreprises sous-traitantes), induits (commerces, artisanat...) ; départ important de population en particulier à Fessenheim où elle atteindra près de 15% ; désaffection d'une partie du parc de logements et des équipements ; contraction de l'offre en commerces et services. Des conséquences dramatiques si nous ne réagissons pas.

Pour préparer cette évolution, l'Etat, qui a décidé la fermeture de la centrale, a déjà recueilli une multitude de contributions écrites et orales et su créer une forte mobilisation. La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach s'est fortement impliquée dans cette concertation, multipliant propositions et suggestions au cours des réunions, rédigeant des fiches projets. Manquait pourtant une synthèse officielle de nos positions.

Il nous a donc semblé indispensable que le territoire le plus concerné par la fermeture de la centrale ait toute sa place dans les actions retenues par le gouvernement comme dans les initiatives des acteurs locaux, en formalisant ses ambitions.

Notre ambition, c'est de donner à notre territoire la maîtrise de son avenir, en ne nous contentant pas d'amortir l'impact de la fermeture de la centrale, mais en offrant un véritable projet pour le futur, en conduisant des actions permettant de faire bien mieux que maintenir simplement le niveau de nos emplois, de nos équipements ou de nos ressources. **Nous souhaitons que dans ce cadre, le projet de territoire contribue à enrichir les fiches actions élaborées par la Caisse des Dépôts.**

Notre ambition, c'est d'aller au-delà de propositions purement techniques ou économiques, mais d'offrir une vision du futur qui transcende les cadres administratifs traditionnels, une vision dont le caractère innovant soit à la mesure des qualités de pionniers que nous avons toujours eues.

Notre ambition, c'est d'élaborer et de mettre en œuvre un véritable projet de vie, qui concerne tous les volets de la vie quotidienne, un projet que nous souhaitons voir apprécier par les habitants de notre territoire.

Notre ambition, c'est de faire du projet du territoire de la communauté de communes un projet partagé par tous. C'est la raison pour laquelle les pages qui suivent ont été enrichies depuis la première esquisse du mois de septembre, rendue possible par la mobilisation du bureau de la communauté de communes et par les réflexions conduites par ailleurs, dans le cadre du PLUi ou des travaux du **Délégué Interministériel**.

- Elles ont été amendées, complétées par les réactions recueillies au cours des semaines passées : la méthode que nous avons choisie laisse toute sa place à une concertation locale approfondie qui s'inscrit dans le calendrier de travail de l'Etat, à une association de tous qui donnera toute leur force à nos propositions.
- Ce nouveau document sera soumis fin novembre à **l'ensemble des maires de la communauté de communes Pays Rhin-Brisach** ;
- **Début décembre** nous permettra de réunir les **conseillers municipaux** ;
- Parallèlement, nous confronterons une nouvelle fois notre projet avec le travail de synthèse élaboré dans un cadre plus large, et nous l'enrichirons de nos réunions avec la **Région Grand Est**, notamment dans le cadre du **Pacte Offensive Croissance Emploi** signé en juillet dernier, avec le **Département du Haut-Rhin, Colmar Agglomération, Mulhouse Alsace Agglomération** et bien sûr nos partenaires allemands des deux **Groupements Locaux de Coopération Transfrontalière**. Nous continuerons à associer également **chambres consulaires, associations...**
- **La nouvelle année** marquera le début d'un véritable **dialogue citoyen** : journaux, internet, réunions publiques, travaux avec les acteurs économiques et les associations, permettront de recueillir propositions et réactions de la population. Ce type de rencontre a déjà fait ses preuves sur le territoire sur le thème de la coopération transfrontalière.

Nous savons que seule la mobilisation de tous permettra de bâtir l'avenir de notre territoire. Nous avons souhaité apporter notre pierre à cette action collective, en précisant nos objectifs, les actions que nous entendons mener, mais aussi nos attentes vis-à-vis de nos partenaires, comme vis-à-vis de l'Etat : comme tous les acteurs locaux, nous sommes en attente d'engagements fermes de ce dernier.

Nous espérons maintenant que l'Etat puisse formaliser et préciser les moyens qu'il entend mobiliser au titre de la **solidarité nationale**, les moyens qui viendront faciliter la dynamique nouvelle que nous voulons enclencher et qui permettront de **préserver nos ressources fiscales**.

Cette dynamique permettra de donner une nouvelle attractivité au territoire de la Communauté de Communes pour compenser les pertes d'emplois et de ressources entraînées par la fermeture de la centrale de Fessenheim, de mobiliser de manière cohérente toutes les énergies et de donner un cadre aux interventions de l'ensemble des acteurs. **Nous voulons recréer des bases fiscales solides et de l'activité économique et touristique sur territoire.**

Cette dynamique sera exemplaire, notamment sur le plan du développement durable, traitant toutes les dimensions de l'attractivité d'un territoire : économie, cadre de vie, logement, environnement, formation, déplacements... et complétera le projet du SMO du

Port Rhénan de Colmar Neuf-Brisach dont l'équipement industrialo-portuaire est implanté sur le territoire.

Le territoire du Pays Rhin-Brisach est au cœur des conséquences de la fermeture de la centrale de Fessenheim. Il se devait d'être force de propositions pour jouer pleinement son rôle d'interlocuteur naturel de la démarche conduite par l'Etat. C'est l'objectif que poursuit ce premier document.

**A vous maintenant de réagir en continuant à l'amender, le compléter, l'enrichir.
Merci à l'avance !**

Gérard Hug

Maire de Biesheim

Président du SMO du Port Rhénan de Colmar Neuf Brisach
Président de la communauté de communes du Pays Rhin-Brisach

François Beringer

Maire de Blodelsheim

1er Vice-Président

Finances, marchés, mutualisation, aides
communautaires et SIG

Jean-Paul Schmitt

Maire de Nambseheim

2ème Vice-Président

Tourisme, patrimoine et pistes cyclables

Claude Brender

Maire de Fessenheim

3ème Vice-Président

Économie et numérique

André Sieber

Maire d'Algolsheim

4ème Vice-Président

Coopération transfrontalière

Claude GEBHARD

Maire d'Artzenheim

5ème Vice-Président

Développement durable, aménagement,
urbanisme, habitat et transports

Roland Durr

Adjoint au Maire de Biesheim

6ème Vice-Président

Assainissement et travaux

Josiane Bigel

Maire de Widensolen

7ème Vice-Présidente

Culture, sport et animation

Frédéric Goetz

Conseiller Municipal de Hirtzfelden

8ème Vice-Président

Collecte et valorisation des déchets

Philippe Mas

Maire de Volgelsheim

9ème Vice-Président

Petite enfance, périscolaire et solidarité

NOTRE AMBITION..... 3

LA BASE DE NOTRE PROJET : LE DIAGNOSTIC D'UN TERRITOIRE A L'AUBE DE PROFONDS CHANGEMENTS..... 11

Des atouts au service de Rhin-Brisach 2030	14
Des faiblesses à atténuer	14
Des menaces à éviter	15
Des opportunités à saisir.....	15

RHIN-BRISACH 2030, DOUZE FACETTES POUR UN PROJET.....17

Nous voulons raisonner et agir à 360 ° en ignorant les frontières	18
Nous demandons l'efficacité économique	18
Nous nous attachons à préserver un territoire solidaire.....	18
Nous assumons l'exigence environnementale	18
Nous misons sur une dynamique à la mesure des enjeux	18
Unir, partager, anticiper, innover, rayonner, relier, accompagner, s'épanouir, dessiner, valoriser, inventer, agir.....	19

UNIR21

Inventer un nouvel espace administratif européen	22
Créer une zone économique binationale correspondant au territoire des 2 GLCT : la zone Rhin-Brisach / Rhein Breisach	23
Associer les acteurs allemands à la définition du projet et à sa mise en œuvre.	23
Signer un accord de développement entre le port de Breisach et le Port Rhénan de Colmar Neuf-Brisach	24
Développer une politique culturelle commune autour d'un projet phare : le centre culturel franco-allemand Art'Rhena	24
Faire de l'Île du Rhin le symbole des liens entre les deux rives du nouvel espace transfrontalier	25
Marier nos ambitions sur le plan touristique	27
Faire du nouvel espace binational l'espace de ses habitants	28
Renforcer les liens physiques entre les deux rives du Rhin	29

PARTAGER.....31

Raisonner à plusieurs échelles.....	32
Intégrer l'ensemble des contributions et adapter notre projet en conséquence.....	33
Partager la mise en œuvre	33
Créer un outil commun : la SEM transfrontalière	34

ANTICIPER.....37

Conserver EDF comme acteur majeur du territoire	38
Créer une zone d'activités multi sites	39

Aménager la zone ECORHENA	40
Développer le Port Rhénan de Colmar / Neuf-Brisach	42
Accueillir des entreprises de production	44
Développer un tissu économique diversifié	44
Préserver la filière agricole	46
Mobiliser le Pole d'Equilibre Territorial et Rural RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON	46
INNOVER	49
Développer toutes les dimensions de 3 clusters européens transfrontaliers	50
Démarrer un premier cluster dès 2019 à Colmar autour d'un campus d'excellence dédié aux métiers des filières « Energies bas carbone »	51
Organiser un deuxième cluster autour du campus des métiers et qualification « Industrie du futur et numérique » à Mulhouse	52
Créer un troisième cluster, franco-allemand, de déconstruction des centrales nucléaires	53
RAYONNER	55
Mettre en valeur des atouts spécifiques	56
Choisir ses cibles	57
Mobiliser ses partenaires	57
Créer une structure spécifique d'accueil	58
RELIER	59
Consolider la desserte ferroviaire	61
Renforcer la desserte en transports en commun	62
Améliorer l'accessibilité routière	63
Assurer une utilisation optimale du Rhin	63
Développer circulations douces et modes de transport économes en CO2	64
Utiliser les possibilités de desserte aérienne	65
Raccorder la zone ECORHENA aux infrastructures énergétiques	65
Bénéficier de nouvelles infrastructures nationales et internationales	65
ACCOMPAGNER	67
Réduire l'impact de la fermeture sur les sous-traitants	68
Soutenir commerce et artisanat	68
Renforcer les capacités d'évolution des salariés	69
S'EPANOUIR	71
Renforcer le niveau des équipements de la vie quotidienne	72
Diversifier l'offre de logement	73
Garantir l'accès au très haut débit	74
Améliorer l'ensemble des réseaux urbains	74
DESSINER	77
Renforcer l'identité du territoire	78

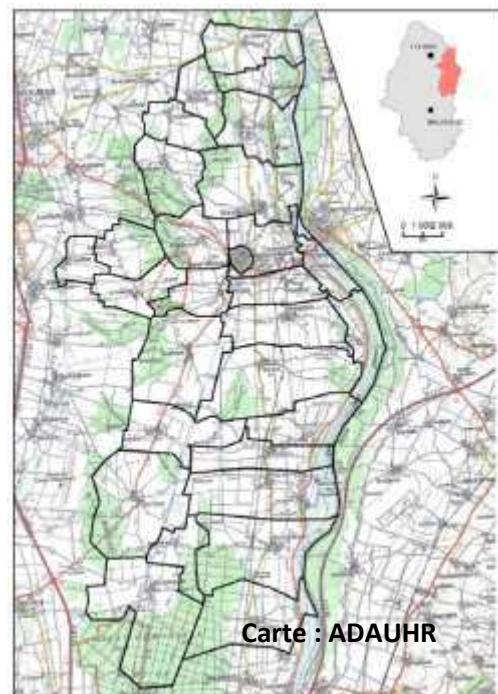
Concevoir une centralité différente.....	78
Optimiser l'utilisation de la ressource foncière, limiter et maîtriser l'étalement urbain	79
Mettre en valeur les caractéristiques propres du paysage.....	80
Adapter le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.....	81
VALORISER.....	83
Préserver l'environnement et les ressources naturelles	84
Prévenir les risques, maîtriser et diminuer les nuisances.....	86
Amplifier toutes les initiatives en cours.....	86
Renforcer les liens avec les associations environnementales et le partenariat avec le Conservatoire des Sites Alsaciens.....	87
INVENTER.....	89
Diversifier l'offre énergétique	90
Engager globalement la transition énergétique	91
Créer un institut de la transition énergétique	92
Aider les entreprises à se développer dans ce secteur.....	92
AGIR.....	95
Engager le projet de territoire	96
Maintenir les ressources fiscales des collectivités	96
Mettre fin au prélèvement FNGIR	97
Mettre en place de véritables mesures de compensation.....	97
Clarifier les modalités d'intervention de l'Etat	98
Signer un nouvel accord franco-allemand ambitieux.....	99
Préciser l'engagement d'EDF	99
CONCLUSION PROVISOIRE.....	101

La base de notre projet : le diagnostic d'un territoire à l'aube de profonds changements



Le Pays Rhin-Brisach, bien que toute jeune intercommunalité, est fort de son histoire, de ses habitants, de ses territoires, de ses liens avec ses voisins allemands ou alsaciens. Il dispose d'atouts incontestables, et de nombreuses opportunités devraient s'offrir à lui. Mais il souffre aussi de faiblesses, et devra affronter une menace bien réelle, la fermeture de la centrale de Fessenheim. Pour que le territoire que nous voulons devienne une réalité, notre premier devoir est de dresser un diagnostic sans pessimisme excessif comme sans complaisance. Forces, handicaps, opportunités et menaces guident les propositions que nous avons faites, tant en termes d'objectifs que d'actions.

La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach est née de la fusion des Communautés de Communes Pays de Brisach et Essor du Rhin le 1er janvier 2017. S'inscrivant dans le cadre de la loi NOTRe visant à renforcer le rôle des intercommunalités, les deux collectivités ont décidé de s'associer pour construire ensemble un nouvel avenir. Le Pays Rhin-Brisach forme un ensemble cohérent de 29 communes représentant 32 750 habitants en 2014 répartis sur 329 km².



La population

- Une population qui est passée de 16 500 habitants en 1968 à 32 700 en 2014 (4,3 % de la population départementale) ;
- Une dynamique démographique très soutenue, très supérieure à celle des territoires de référence (SCOT, département), avec un doublement des habitants en un peu plus de 40 ans ;
- Les gains naturels et migratoires participent conjointement à la croissance avec cependant un tassement des apports migratoires récents (2007-2012) ;
- Une population plus jeune que celle du département et du SCOT (taux de vieillissement 53,2 %, Département 69,3 %) ;
- Un vieillissement démographique global de 1990 à 2012 dans l'ensemble de la communauté de communes avec un doublement des personnes de 65 ans et plus.

Communes	Nombre d'habitants (2014)
Algolsheim	1 153
Appenwihr	596
Artzenheim	822
Balgau	954
Baltzenheim	583
Biesheim	2 533
Blodelsheim	1 815
Dessenheim	1 321
Durrenentzen	890
Fessenheim	2 359
Geiswasser	322
Heiteren	1 044
Hettenschlag	340
Hirtzfelden	1 209
Kunheim	1 777
Logelheim	834
Munchhouse	1 602
Nambsheim	602
Neuf-Brisach	1 950
Obersaasheim	1 022
Roggendorf	470
Rumersheim-le-Haut	1 103
Rustenhart	825
Urschenheim	714
Vogelgrun	672
Volgelsheim	2 380
Weckolsheim	628
Widensolen	1 037
Wolfgantzen	1 197
TOTAL	32 754

Les ménages et le logement

- 12 754 ménages en 2012 ;
- Un nombre de ménages quasiment multiplié par 3 de 1968 à 2012, et dans le même temps une baisse de la taille des ménages ;
- Une sur représentation, par rapport au territoire du SCOT, des ménages de 4 personnes et plus, et des couples avec enfants ;
- Le rythme d'évolution des résidences principales est supérieur à la

- référence départementale, sauf à Neuf-Brisach ;
- Un taux de vacance de 7,3 % (département 8,7 %) ;
- Un habitat majoritairement composé de maisons (76,1 %), et de 5 pièces et plus ;
- Un taux de 37 % de logements construits entre 1991 et 2008, supérieur aux territoires de référence (département 24 %) ;
- Les résidences principales sont occupées à 73,5 % par des propriétaires avec les plus faibles taux pour le pôle urbain où le locatif est plus présent ;
- 809 logements sociaux en 2012 soit un taux de 6 % (20 % à Neuf-Brisach et Biesheim) ;
- 2 240 logements neufs commencés entre 2004 et 2013, dont 60,5 % de logements individuels et 23 % de collectifs.

Les actifs au lieu de résidence

- 16 816 actifs en 2012, en progression de 17 % depuis 1999 ;
- Des parts de population active (52 %), et d'actifs occupés (59,8 %), plus élevées que dans les territoires de référence (département, respectivement 48,3 et 52 %) ;
- 34 % d'ouvriers dans la communauté de communes (département 30 %), 41 % à Neuf-Brisach ;
- Un taux de chômage de 8,9 % (INSEE, RGP), inférieur à celui du département et du SCoT (département 13,4 %) ;
- 1 959 demandeurs d'emplois de catégorie A en mars 2018 ;
- 35 % des actifs résidents de la communauté de communes, y travaillent aussi, 65 % travaillent à l'extérieur ;
- Le taux d'actifs frontaliers s'élève à 15 % pour l'ensemble de la communauté de communes, et jusqu'à 36 et 38 % à Vogelgrun et Algolsheim.

L'emploi au lieu de travail

- 10 055 emplois en 2012 dans l'ensemble de la communauté de communes, localisés à 28,9 % à Biesheim, à 17 % à Fessenheim, et 12 % à Kunheim (ensemble : 58 %, et 75 % en ajoutant à cet ensemble les emplois offerts à Volgelsheim et Neuf-Brisach) ;
- Ces emplois sont occupés à 54 % par des actifs de la communauté de communes ;
- En termes de CSP, l'emploi de catégorie "ouvrière" demeure prépondérant en 2012 (36 %) ;
- Le secteur de l'"industrie" est largement le premier pourvoyeur d'emplois (45,5 % en 2012) ;
- 31 zones d'activités sur plus de 1 230 hectares.

Les équipements et services

- Une gamme étendue de commerces, services, équipements de proximité, centrés sur le pôle urbain et le bourg de Fessenheim ;
- Le taux d'équipements pour 1 000 habitants au niveau de la communauté de communes est cependant inférieur aux taux des territoires de référence, SCoT et département.

Les infrastructures et les déplacements

- Un territoire bordé par les autoroutes A36 et A35, et irrigué en interne par un maillage dense de routes départementales ;
- Un réseau bien présent de pistes et itinéraires cyclables ;
- Une desserte par plusieurs lignes de bus régulières et un service de transports à la demande sur l'ensemble du territoire ;
- La voiture est utilisée pour 83,9 % des déplacements domicile-travail, un recours supérieur aux pratiques observées dans les territoires de référence (SCoT, département).

Des atouts au service de Rhin-Brisach 2030

Le premier des atouts du territoire est sans conteste sa **situation géographique** : sa position centrale au cœur du triangle Colmar – Fribourg – Mulhouse, à la frontière entre la France et l'Allemagne, au bord de la plus importante artère fluviale européenne, à mi-chemin entre Strasbourg et Bâle. **Une situation géographique idéale, en apparence au milieu de nulle part, en réalité au centre de tout**, qui bénéficie d'atouts au service du développement transfrontalier : les **GLCT**.

Cet atout ne doit pas occulter la **tradition de pionnier** qui caractérise le territoire. C'est elle qui a conduit à la construction de la centrale, elle qui a permis la présence de nombreuses entreprises implantées le long du Rhin, **reconnu comme un territoire économique** qui peut s'appuyer sur la présence de grands sites industriels implantés sur la Communauté de communes (Constellium à Neuf-Brisach, DS Smith et Essity Opérations France à Kunheim, Wrigley France à Biesheim...), sur le développement du **Port Rhénan de Colmar Neuf Brisach**, sur la dynamique économique de l'autre côté du Rhin, notamment la proximité de la zone de Bremgarten, et sur la **maitrise foncière de grands terrains**. Son développement peut également s'appuyer sur un **potentiel touristique et patrimonial** de qualité et un **environnement exceptionnel** entre Vosges et Forêt Noire, au bord du Rhin.

Le territoire dispose enfin d'une **armature urbaine équilibrée** offrant à ses habitants un **excellent niveau de services et d'équipements**, écoles, périscolaire, salles, assainissement, fibre...

Il dispose enfin, dans sa situation actuelle et pour un temps inconnu, des **moyens financiers nécessaires à son développement**.

Des faiblesses à atténuer

Mais le Pays Rhin-Brisach est aussi un territoire endormi sur ses lauriers, sans développement important depuis plus de trente ans, **très dépendant d'EDF**. En l'absence de liaisons entre les autoroutes, française et allemande, il reste relativement **enclavé**, sa zone d'activité phare, ECORHENA, n'est pas raccordée au réseau ferroviaire, et l'offre en transports transfrontaliers reste limitée.

L'absence de ville centre entraîne un **déficit d'image et d'attractivité** pour les futurs salariés, la recherche y est peu développée mis à part le centre de Dupont de Nemours, les emplois tertiaires sont peu nombreux, les catégories sociales CSP+ faiblement représentées, le **bassin d'emploi lié à un nombre limité d'industries**. Et vis-à-vis des entreprises, l'image externe du territoire est toute entière liée à la centrale nucléaire.

Des menaces à éviter

La **fermeture de la centrale de Fessenheim** constitue un risque majeur pour la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach. Le CNPE est aujourd’hui le deuxième employeur de ce territoire mono-industrie où le taux d’emploi reste en deçà des moyennes nationales (49 % contre 63 % au niveau national). Si les 2200 emplois directs du site de Fessenheim seront réaffectés par EDF sur d’autres sites ou d’autres missions, l’avenir des 330 emplois indirects des 30 entreprises sous-traitantes du CNPE semble plus incertain. La fermeture risque donc d’avoir des conséquences sur le tissu économique local, le commerce et l’artisanat, les équipements scolaires et périscolaires. Sur le seul territoire de la commune de Fessenheim, près de 500 personnes sont concernées dont la moitié au moins risque de quitter Fessenheim à l’horizon de 5 ans. Jusqu’à 200 logements pourraient se libérer, principalement dans les cités EDF, et ainsi déstabiliser le marché de l’immobilier.

Mais cette menace n’est pas la seule. A court et moyen terme, le Pays Rhin-Brisach se heurte à la **concurrence des autres secteurs du Haut-Rhin**. Le risque de voir se déplacer les bases d’implantation vers l’autoroute A35, notamment à Ensisheim, doit être pris en considération. Le manque d’investissement pour le maintien de la **liaison ferroviaire Colmar-Volgelsheim** risque de condamner le port actuel, tout autant que la faiblesse de plus en plus fréquente du débit du Rhin. Le manque d’adéquation entre les formations et besoins en emploi, le départ de personnel qualifié sur les marchés de l’emploi suisse et allemand peuvent freiner le développement des entreprises.

Le poids croissant des **contraintes administratives**, rendant presque impossible tout projet ou retardant leur mise en œuvre, et le risque de **conflit entre développement économique et protection de l’environnement** constituent également des menaces bien réelles.

La **concurrence des autres régions françaises et européennes**, le manque d’accord entre acteurs publics et l’**absence de moyens financiers** à la hauteur des ambitions du territoire peuvent aussi nuire à l’efficacité et à la mise en place de nouveaux projets.

La **plus grave des menaces concerne les ressources fiscales des collectivités**. En l’absence de mesures spécifiques de l’Etat, l’ampleur de leur réduction rendrait impossible la mise en œuvre de tout projet et **condamnerait les démarches de l’Etat, les réflexions conduites sur le territoire élargi Colmar/Fribourg/Mulhouse et le projet de territoire Rhin Brisach 2030 à ne rester que des promesses sans lendemain**.

Des opportunités à saisir

Elles sont nombreuses et bien réelles. La **mise en valeur du caractère transfrontalier**, la possibilité de **création d’une zone binationale** dotée d’avantages spécifiques sur les plans social et fiscal, le développement d’une véritable politique de **marketing territorial** soutenue par tous les acteurs.

Par ailleurs, l’**amélioration de la desserte** du territoire rendue possible par un désenclavement de la future zone d’activités EcoRhena et l’achèvement d’un axe nord-sud fret. Sans oublier les opportunités liées au manque de foncier disponible en Allemagne.

La fermeture de la centrale offre l’opportunité de redevenir **pionnier dans le domaine énergétique** et de faire de Fessenheim le symbole de la transition énergétique, la première expérience réussie de la filière aval du nucléaire, le cœur d’une « Silicon Valley » des énergies nouvelles.

Enfin, la création du **SMO du Port Rhénan**, celle de la future SEMOP et d'une **SEM binationale** offrent de nouveaux outils au service du développement du territoire.

Rhin-Brisach 2030, douze facettes pour un projet



Comment voulons-nous le Pays Rhin-Brisach de 2030 ? Quelles sont nos ambitions, pour nous-mêmes, pour nos enfants ou nos petits enfants ? Comment voyons-nous notre territoire demain ? Nous avons répondu à ces questions en dessinant non pas une, mais douze facettes du Pays Rhin-Brisach à venir. Douze regards, parce que notre pays est riche de sa diversité, de sa tradition de pionnier, de terre de rencontre des cultures et des hommes. Douze regards, car notre vision n'est pas celle d'une addition de projets techniques, mais au contraire une vision humaniste de notre avenir, donnant la primauté aux habitants. Douze regards que nous voulons partager avec les hommes et les femmes qui font et feront notre territoire. Douze regards qui se complètent, se répondent, et sont indissociables les uns des autres, douze regards pour cinq enjeux.

Nous voulons raisonner et agir à 360 ° en ignorant les frontières

Notre première exigence est liée à la situation particulière du Pays Rhin-Brisach. La vie de ses habitants ne s'arrête pas aux frontières de la communauté de communes. Le développement de Rhin-Brisach est indissociable de celui de nos voisins allemands comme des agglomérations de Colmar et de Mulhouse, du Département du Haut-Rhin, de la Région Grand Est et du PETR Rhin Vignoble Grand Ballon. Nous voulons **unir** nos efforts avec l'ensemble des collectivités allemandes au sein des deux GLCT et **partager** nos ambitions avec tous les autres acteurs mobilisés dans le cadre des réflexions post CNPE de Fessenheim en menant ensemble les principaux projets.

Nous demandons l'efficacité économique

Notre deuxième exigence concerne l'emploi. Nous voyons un territoire en plein changement, qui aura su **anticiper** les conséquences de la fermeture de la centrale de Fessenheim, **innover** pour créer les emplois de demain, **rayonner** bien au-delà des frontières de la Région Grand Est par une politique marketing volontariste, en attirant des entreprises **et** de nouveaux visiteurs pour développer l'économie touristique, un territoire qu'il nous faut **relier** à ses voisins .

Nous nous attachons à préserver un territoire solidaire

Ce développement de l'économie et de l'emploi sera favorisé par la mise en valeur de la plus importante de nos richesses : les habitants du Pays Rhin-Brisach. Nous voyons un territoire solidaire, qui saura **accompagner** les évolutions entraînées par la fermeture de la centrale et permettre aux habitants de **s'épanouir**, pour qu'ils soient les acteurs du développement et les premiers bénéficiaires des emplois créés. Un territoire que nous voulons **dessiner** autour de l'archipel de ses villes, de ses bourgs et de ses villages, un cadre de vie équilibré, ni banlieue, ni agglomération.

Nous assumons l'exigence environnementale

Nous voyons bien au-delà des décennies à venir, et nous voulons inscrire le Pays Rhin-Brisach dans la vision de celui que nous souhaitons transmettre à nos générations futures. Nous dessinons ainsi un territoire anticipant le changement climatique, qui aura su **valoriser** les ressources naturelles et les paysages et **inventer** une nouvelle offre énergétique faisant du Pays Rhin-Brisach un territoire à 100% énergies propres, où l'on pourra se déplacer plus facilement sans pour autant n'avoir comme seule solution que la voiture individuelle.

Nous misons sur une dynamique à la mesure des enjeux

La fermeture de la centrale de Fessenheim est une décision extérieure au territoire qui amènera le Pays Rhin-Brisach à faire face à de nouveaux challenges au moment même où il souffrira d'importantes pertes de ressources. Pour agir, nous attendons un véritable soutien de l'Etat qui soit exemplaire sur le plan de l'aménagement du territoire. C'est en effet au moment où les ressources du territoire vont diminuer que ce dernier va devoir investir et s'engager dans de nouvelles actions. Fermer la centrale sans un soutien de l'Etat et de nouveaux engagements d'EDF, ce serait condamner la communauté de communes Pays Rhin-Brisach à une double peine.

Unir, partager, anticiper, innover, rayonner, relier, accompagner, s'épanouir, dessiner, valoriser, inventer, agir.

Unir, partager, anticiper, innover, rayonner, relier, accompagner, s'épanouir, dessiner, valoriser, inventer, agir. Douze regards correspondant à cinq enjeux. Nous sommes allés plus loin encore. Dans chaque domaine, nous avons esquissé les actions concrètes qui permettront d'atteindre les objectifs que nous avons fixés, indissociables de nos ambitions. Elles sont présentées dans les pages qui suivent.

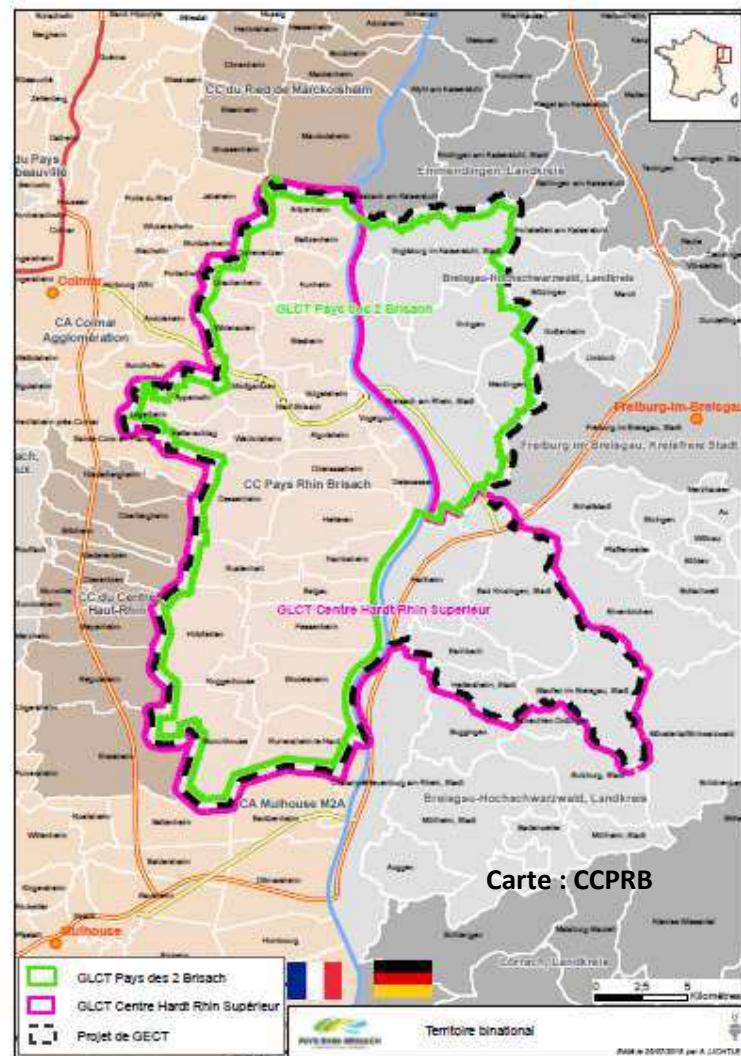
Ces douze regards sont les facettes d'une seule et même ambition. Ils ne constituent pas des projets indépendants, mais au contraire un cadre d'ensemble indispensable à la cohérence des actions du Pays Rhin-Brisach comme de l'ensemble des acteurs publics et privés. Le cadre d'un territoire attractif, capable de séduire ceux qui ne le connaissent pas, et de répondre pleinement aux attentes de ceux qui y vivent. Un territoire renforçant la qualité du « vivre ensemble ». Un territoire assumant le mieux-être de sa population.

UNIR



Unir dans une ambition commune les territoires situés de part et d'autre du Rhin, inventer un nouvel espace binational. C'est la première des facettes de notre projet de territoire, la pierre fondatrice de l'ensemble de nos actions. Nous voulons écrire et vivre une nouvelle page de notre histoire sur les bords du Rhin.

Dans le Pays Rhin-Brisach **la coopération transfrontalière est bien plus que des mots**. La situation géographique de la communauté de communes l'a conduite depuis longtemps à **élargir son horizon à 360°**, en se tournant autant vers l'est et l'Allemagne que vers l'ouest et Colmar, le nord et Strasbourg, le sud et Mulhouse. Elle entretient depuis longtemps des relations privilégiées avec la Ville de Breisach-am-Rhein. Elle est membre de **2 groupements locaux de coopération transfrontalière (GLCT)** avec l'ensemble des communes allemandes situées le long du Rhin (« Pays des Deux Brisach » et « Centre Hardt Rhin-Supérieur »). Elle a multiplié les actions concrètes de coopération : réalisation par le GLCT Centre Hardt Rhin-Supérieur du pont de la Hart inauguré en 2006 par le Président de la République Jacques Chirac, projet de centre culturel transfrontalier, INFOBEST (instance franco-allemande d'information et de conseil sur les questions transfrontalières pour les particuliers dans les domaines de la fiscalité, des assurances sociales, de la retraite, du statut de frontalier, des structures administratives, de l'enseignement et des questions de législations diverses mais aussi pour les administrations, collectivités, associations ou entreprises à la recherche d'un interlocuteur privilégié), PETra (plateforme pour l'emploi transfrontalier animée par la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach et le Service public de Placement Transfrontalier (SPT) du Pôle Emploi Haut-Rhin). La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach participe également au développement du bus transfrontalier Colmar-Breisach. **Cette dynamique franco-allemande est soutenue par les partenaires allemands** qui affichent clairement la volonté de renforcer les actions de coopération engagées et qui, eux-aussi, multiplient les initiatives transfrontalières, comme les projets d'aménagement de l'entrée de Breisach ou la coopération dans le domaine portuaire.



Inventer un nouvel espace administratif européen

Autant d'atouts transfrontaliers, autant d'actions, autant d'expériences qui conduisent à une évidence : la nécessité **d'être pionnier dans la vision administrative du territoire et d'inventer un nouvel espace binational** organisé autour de la colonne vertébrale que constitue le Rhin. Un espace qui concerne tous les aspects de la vie et du développement et qui regroupera les deux GLCT existants.

La structure issue de cette union pourrait prendre la forme d'un GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale) plus souple et en adéquation avec le droit européen.

Nous revendiquons le droit à l'expérimentation et à l'innovation pour développer encore plus les coopérations actuelles et réduire les différences existant entre les deux rives du Rhin.

Créer une zone économique binationale correspondant au territoire des 2 GLCT : la zone Rhin-Brisach / Rhein Breisach

La zone binationale correspondra à une unité de destination économique qui fera l'objet d'une politique marketing commune. Les entreprises implantées sur ce territoire pourront choisir la nature du droit du travail qu'elles respecteront et s'inscrire ainsi dans le meilleur des deux nations, comblant le principal déficit dont nous souffrons, celui lié à notre code du travail. Les modalités restent à définir, mais elles devraient intégrer :

- Pour les nouvelles implantations **choix du droit du travail qui s'applique** (France ou Allemagne) ;
- Paiement des charges sociales allemandes en cas du choix du droit allemand ;
- Reversement des charges sociales à la France à envisager et à négocier.
- Obtention du statut de travailleur frontalier pour les salariés travaillant dans la zone.

Leur accueil sera facilité par la création d'une **structure d'accueil binationale** pour les entreprises et les familles s'installant dans le nouvel espace binational.

Cette structure pourrait être installée dans le futur **centre d'affaires tertiaire transfrontalier** sur l'île du Rhin, tout comme le **siege de la future SEM binationale**, le **service économique de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach et ses homologues allemands**, la **future agence d'accueil des entreprises et de leurs salariés**.

Parallèlement nous souhaitons accompagner la création de la zone binationale par la mise en place d'un **centre de Formation Franco-Allemand** d'apprentis, orienté vers les métiers en tension et comprenant une formation bilingue.

La zone binationale deviendra ainsi un **modèle économique sur le plan européen**.

Associer les acteurs allemands à la définition du projet et à sa mise en œuvre.

Le mois d'octobre nous permettra de **partager avec les collectivités allemandes nos ambitions** et marquera le point de départ de l'élaboration d'un projet commun.

L'ensemble des actions de revitalisation économique, notamment l'aménagement des zones d'activités, pourra être confié à une **Société d'Economie Mixte (SEM) dont les collectivités allemandes seraient actionnaires**.

Signer un accord de développement entre le port de Breisach et le Port Rhénan de Colmar Neuf-Brisach

Parallèlement, nous mettrons en place une **coopération dans le domaine portuaire** entre la SEMOP du Port Rhénan de Colmar-Neuf Brisach et le port de Breisach. Les premiers échanges montrent l'intérêt de spécialiser l'activité des deux ports

- A Breisach le développement de la croisière ;
- Au Port Rhénan le développement des activités industrielles et énergétiques.

Développer une politique culturelle commune autour d'un projet phare : le centre culturel franco-allemand Art'Rhena

Le développement d'une politique culturelle ambitieuse a toujours été un des plus sûrs moyens de renforcer la dynamique d'un territoire : les exemples de Bilbao avec le Guggenheim, du Louvre Lens, de Liverpool avec la Tate Gallery et plus près de nous de Dortmund - Essen – Duisburg avec Emscher Park sont là pour en témoigner.

Même s'il n'a pas la taille des exemples précédents, **le centre culturel franco-allemand sera un des projets phare de notre territoire binational**. La communauté de communes a toujours été active sur le plan culturel :

- L'école de musique intercommunale est sans conteste une actrice incontournable du panorama culturel du territoire. Elle offre une large gamme d'apprentissage musical ou vocal et dispose d'une filière spécifique musiques actuelles ainsi que théâtre et cirque. Des auditions et concerts sont organisés régulièrement ;
- Les musicales du Rhin, festival dédié aux musiques militaires et aux *Marching bands*, organisé par la communauté de communes, marque un temps fort de la diffusion artistique avec concerts, aubades, déambulations ... En outre, un concert est organisé avec l'école de musique de Breisach ;
- Les quatre harmonies et les deux ensembles d'accordéons constituent les principales formations musicales amateurs du territoire ;
- Le Musée Vauban de Neuf-Brisach, les musées de Biesheim, l'espace muséographiques Victor Schoelcher, la maison des énergies bénéficient du soutien du POCE.

Mais le centre transfrontalier marquera un véritable changement d'échelle. Implanté sur l'île du Rhin, il accueillera dans le cadre d'une programmation transfrontalière spectacles culturels et deux à trois évènements annuels : expositions, festivals... Il traduit notre conviction que la culture peut être un vecteur puissant d'un projet franco-allemand partagé, et il permettra de :

- **Valoriser le bilinguisme** dans le champ du spectacle vivant professionnel
- Créer un **lieu de rencontre, d'échange, de partage, de culture**, permettant aux français et allemands de se retrouver sur des points de convergence sur un site unique ;
- Créer un **espace innovant** entre la France et l'Allemagne le long de la frontière naturelle du Rhin et faire émerger un lieu atypique de mixité culturelle franco-allemande à rayonnement régional ;
- Amener la culture sur un **territoire transfrontalier** encore dépourvu d'équipement culturel, la rapprocher de la population du bassin de vie franco-allemand de 50 000 habitants : c'est la dimension locale du projet, tournée

- vers un public de proximité de part et d'autre des rives du Rhin dans une logique de saison de spectacles vivants ;
- Développer une dimension transfrontalière **régionale et binationale** en créant un lieu de soutien à la création, production, diffusion de spectacles de l'espace rhénan et plus largement de spectacles fondés sur le dialogue des langues allemandes et françaises, un **lieu remarquable, reconnu et rayonnant** à 100 000 habitants ;
 - Proposer une programmation artistique et culturelle transfrontalière qui réponde aux attentes des français et des allemands tout au long de la saison culturelle.

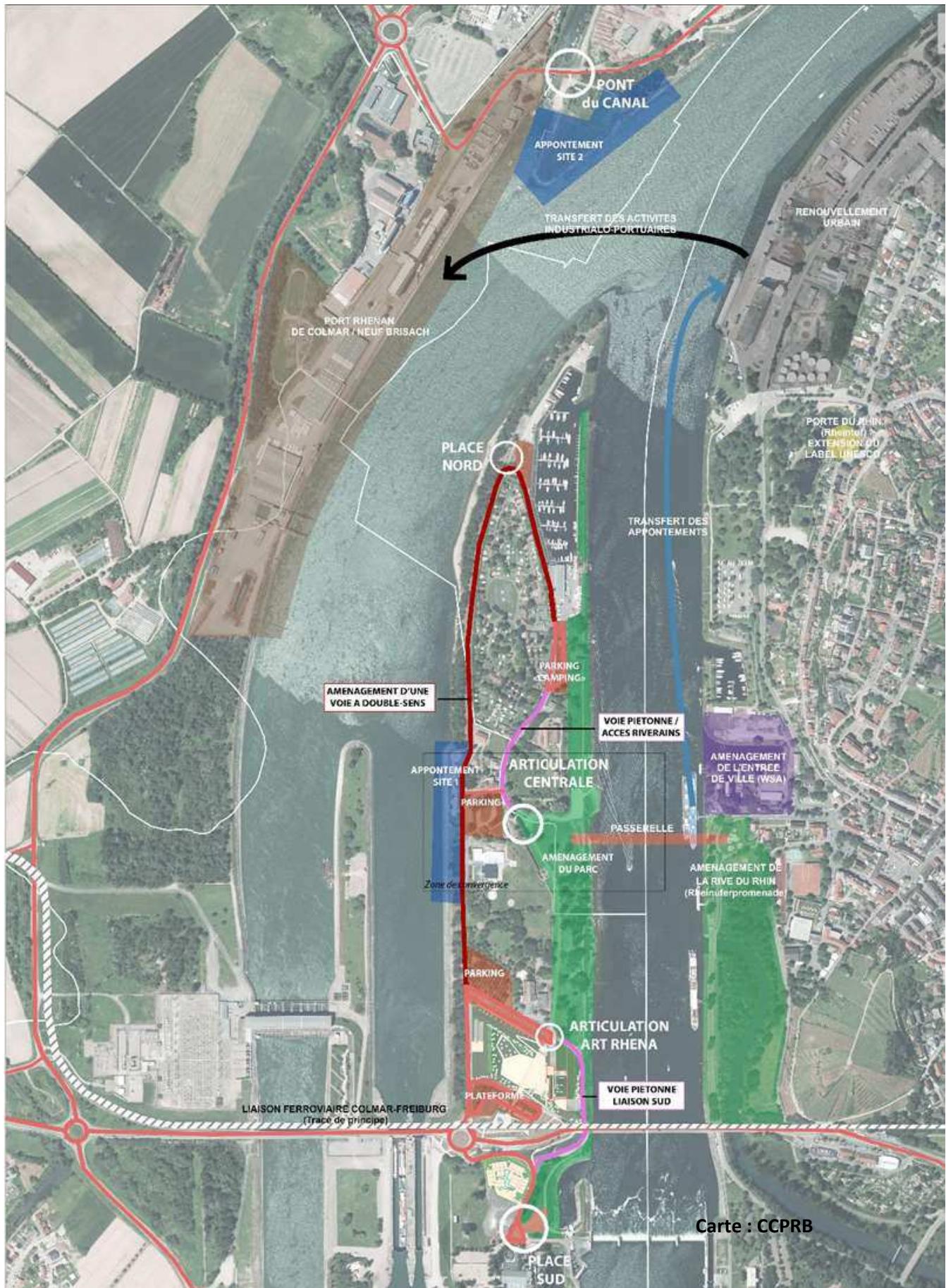
Le centre sera consacré à la production et la diffusion du spectacle vivant et des arts. Cette fabrique de projets et de production de répertoires, théâtre, spectacle et arts vivants offrira à l'ambition du bilinguisme des modèles contemporains. Le centre aura pour mission de donner une structure commune à la création, à la diffusion et à l'accueil d'œuvres bilingues. Il sera une maison des arts vivants, danse, théâtre, chant en ne s'interdisant aucune forme, un lieu de création, de traduction, de convergences, de confrontations et de diffusion des arts vivants dans la Région du Rhin supérieur.

Faire de l'Île du Rhin le symbole des liens entre les deux rives du nouvel espace transfrontalier

Lieu d'entrée des deux rives et d'attractivité du territoire franco-allemand, site exceptionnel suspendu entre France et Allemagne, l'Île du Rhin a vocation à devenir le symbole géographique du nouvel espace européen que nous voulons créer.

Nous nous attacherons à valoriser l'image du site, tout en préservant une démarche respectueuse de son environnement. En son état actuel, le programme couvre un large éventail de projets :

- Construction du centre culturel franco-allemand dans lequel sera relocalisé le service INFOBEST ;
- Construction d'un centre tertiaire : siège de la SEM transfrontalière et de l'agence d'accueil, des services économiques des groupements de communes ;
- Appontements, port de plaisance ;
- Implantation d'un casino ;
- Centre équestre ;
- Création d'une passerelle piétonne et cycliste reliant Breisach am Rhein à l'Île du Rhin ;
- Création d'infrastructures d'accueil des touristes (restauration, hôtellerie, services, aire d'accueil de camping-car) ;
- Extension de la piscine pour en faire un site touristique transfrontalier ;
- Restaurants l'Européen, le Ranch, guinguette ;
- Passage de la ligne ferroviaire Colmar Fribourg ;
- Aménagement paysager des bords du Rhin ;
- Réhabilitation des anciens bassins des MDPA ;
- Création d'une zone écologique exemplaire.



Marier nos ambitions sur le plan touristique

La création d'une unité de destination économique se doublera d'une **unité de destination touristique**. Pour multiplier les retombées touristiques, nous mettrons en commun les atouts d'un territoire aux espaces préservés, à mi-chemin entre Strasbourg et Bale.

Côté français, la ville citadelle de Neuf-Brisach et son inscription au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO, les animations développées peu à peu depuis plusieurs années (visites théâtralisées, marché de Noël 1700, etc.), la proximité de Colmar, véritable phare touristique, le potentiel écotouristique et le développement de circulations douces, la création d'un écotourisme énergétique lié à la centrale...

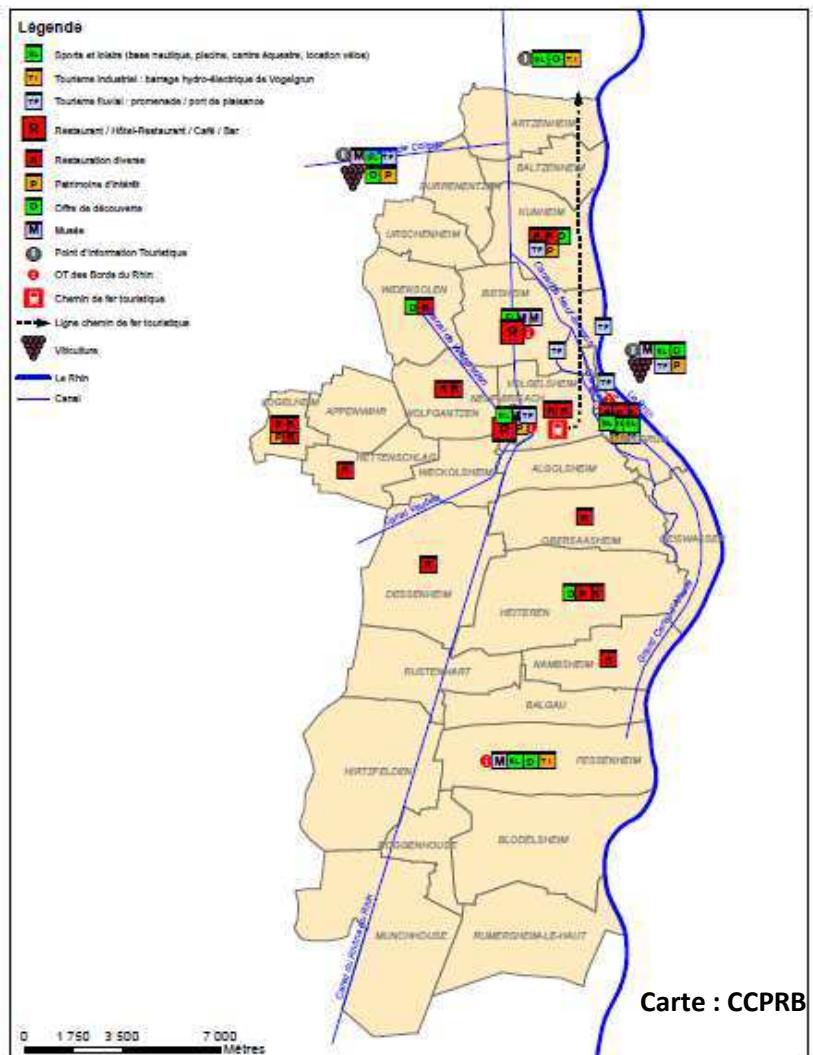
Côté allemand, le thermalisme, le tourisme fluvial et la plaisance avec plus de 200 000 visiteurs, la viticulture et l'œnologie, mais aussi, plus loin, Europa Park et Fribourg...

Le renforcement des actions de promotion commune, la création d'un Pays d'Art et d'Histoire transfrontalier et l'association de Breisach au dossier Unesco, la réalisation de liaisons piétonnes et cyclables entre Breisach et l'Île du Rhin, l'accueil des passagers de plaisance sur cette dernière nous permettront d'augmenter le nombre de nuitées, de soutenir l'activité commerciale, de créer un véritable relais de croissance complémentaire des activités industrielles allant bien au-delà des 200 chambres d'hôtel et des 90 chambres d'hôte qu'offre aujourd'hui la partie française du territoire.

Pour concrétiser nos ambitions, nous nous attacherons d'abord à poursuivre **l'aménagement de l'Île du Rhin.**

Le futur **Parc naturel et de loisirs Maikan** à Rumesheim-le-haut constituera une nouvelle locomotive du développement touristique du Pays Rhin Brisach. Implanté sur une gravière de 40 hectares, ce parc combinera notamment :

- Découverte d'un parc animalier sur le thème principal du loup ;
 - Découverte de la biodiversité en proposant des observations de la faune et la flore des zones humides à travers des cheminements doux et des points de vue remarquables ;
 - Hébergement touristique insolite dans les arbres et sur le plan d'eau ;
 - Nuitées en gîte sous forme d'écolodge ;



- Restauration locale ;
- Activité de plongée, de pêche, etc.



Il en ira de même avec le projet de **développement touristique de la ville citadelle de Neuf-Brisach, actuellement à l'étude avec la Banque des Territoires.**

En complément, il nous faudra :

- Identifier les investissements nécessaires en termes d'accessibilité ou d'équipements : passerelle sur le Rhin, haltes plaisance sur le fleuve, pistes cyclables... ;
- Identifier les investissements nécessaires en structures d'accueils : investissements hôteliers, sensibilisation des restaurateurs ;
- Identifier les investissements nécessaires en services d'accompagnement ;
- Identifier les possibilités de développement commercial : localisation, évolution des créneaux vers le haut de gamme, liens avec l'artisanat, accueil de nouvelles enseignes ;
- Poursuivre la mise en valeur des principaux centres d'intérêts touristiques : rénovation de la place forte et de l'hôtel du gouverneur de ville de Neuf-Brisach ;
- Organiser les circuits de visiteurs pour les retenir à partir de l'Île du Rhin, de Colmar, de Breisach... ;
- Développer manifestations (Musicales du Rhin, Festival Remp'Arts, marché de Noël village 1700...), congrès, visites scolaires...

Toutes ces actions se feront en lien étroit avec le Comité Départemental du Tourisme, le Comité Régional du Tourisme et l'Office de Tourisme de Colmar dans une logique d'amélioration de l'offre, de réponse à la demande et de facilitation de la commercialisation.

Faire du nouvel espace binational l'espace de ses habitants

Les habitants situés de part et d'autre du Rhin font d'ores et déjà abstraction de la frontière. Dans les années 80 de nombreux ménages allemands, séduits par les couts de l'immobilier, se sont installés en France, tout en continuant à travailler et à scolariser leurs enfants en

Allemagne. Dans tous les domaines de la vie quotidienne alsaciens et allemands fréquentent les mêmes commerces ou les mêmes équipements culturels ou de loisirs. Nous voulons accentuer cette disparition de la frontière par le **renforcement du bilinguisme**. C'est une des ambitions du futur centre Art'Rhéna. Seul, il ne nous permettra pas d'atteindre nos objectifs. Il nous faudra mobiliser toute notre énergie pour permettre la généralisation du bilinguisme à toutes les écoles, le travail en commun dans les lycées, l'apprentissage transfrontalier...

Renforcer les liens physiques entre les deux rives du Rhin

L'unité du territoire binational reposera enfin sur le **renforcement des liens physiques** entre toutes ses composantes : nouveau franchissement du Rhin, développement des liaisons en transport en commun et des circulations douces entre les deux rives du fleuve.



PARTAGER



Partager la définition de nos projets comme leur mise en œuvre sera une des clefs de la réussite. La responsabilité de la communauté de communes est de définir la vision de son territoire. Mais cela ne signifie pas qu'elle puisse prétendre le faire sans concertation avec ses voisins comme avec l'ensemble des acteurs, encore moins penser qu'elle pourra mener seule à bien ses projets.

Raisonner à plusieurs échelles

L'ensemble des actions mises en œuvre à la suite de la fermeture de la centrale de Fessenheim ne se limitera pas au territoire de la communauté de communes, et l'évolution du territoire de la communauté de communes dépendra dans de nombreux cas de projets situés en tout ou partie à l'extérieur de ce dernier. C'est notamment le cas des grands infrastructures ou des projets de développement en matière de R&D, d'apprentissage et d'enseignement supérieur. D'où l'obligation de **raisonner à plusieurs échelles** :

- celle du territoire binational, au cœur des actions post CNPE de Fessenheim, qui doit pouvoir bénéficier de financements spécifiques ;
- celle de son environnement proche en intégrant Colmar Agglomération, Mulhouse Alsace Agglomération et Fribourg, périmètre prioritaire pour les questions de mobilité ;
- celle du Département et du Sud Alsace, périmètre prioritaire pour aborder les questions de transition énergétique et d'innovation.



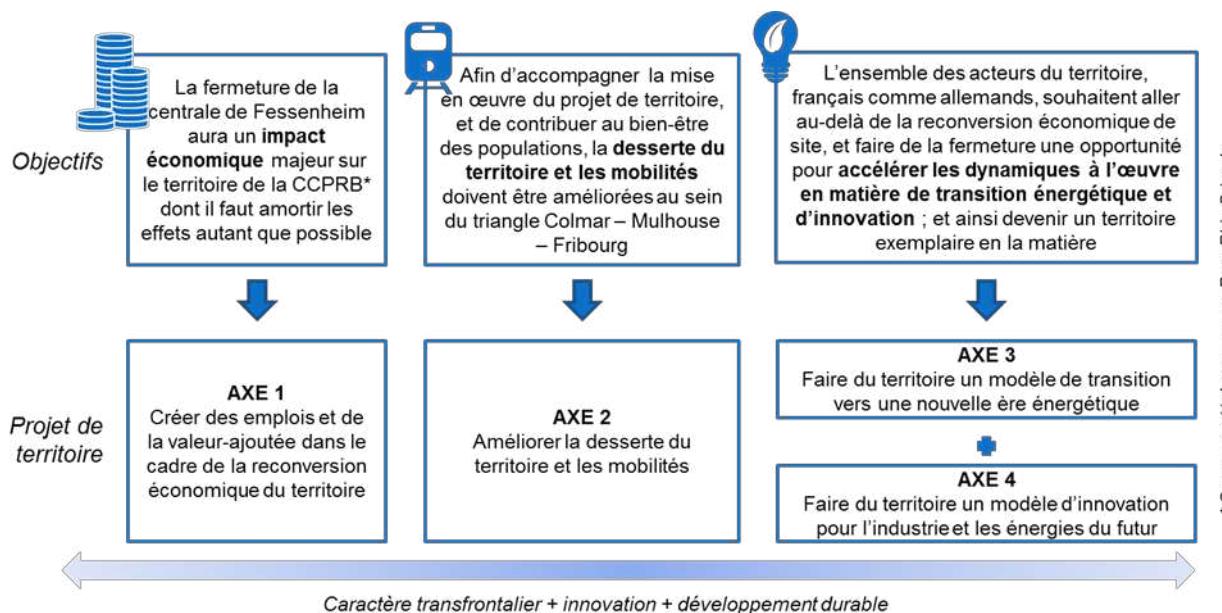
Trois échelles différentes pour le projet post CNPE de Fessenheim, sans oublier le périmètre de la **Région**, périmètre de réflexion stratégique et de mobilisation des outils économiques.

Intégrer l'ensemble des contributions et adapter notre projet en conséquence

Ignorer la richesse des contributions des acteurs mobilisés dans le cadre des réflexions en cours serait une erreur grave. Elles ont en mis en lumière les dénominateurs communs au cœur des préoccupations de tous : le développement économique, la transition énergétique, le caractère transfrontalier. Elles ont débouché sur quatre axes d'action partagés :

- Créer des emplois et de la valeur ajoutée dans le cadre de la reconversion économique du territoire ;
- Améliorer la desserte du territoire et les mobilités ;
- Faire du territoire un modèle de transition vers une nouvelle ère énergétique ;
- Faire du territoire un modèle d'innovation pour l'industrie et les énergies du futur.

Notre projet intègre dès maintenant ces contributions. Il sera adapté dans les mois qui viennent par un travail de concertation approfondi respectant le calendrier de l'Etat.



Partager la mise en œuvre

Selon leur nature, certaines actions seront conduites par la communauté de communes, le futur GECT, le Département, La Région ou encore Colmar Agglomération ou M2A, sans oublier l'Etat ou EDF. Le plan d'actions post CNPE de Fessenheim est par nature « à géométrie variable ». Engager durablement la mutation de notre territoire dans les 20 prochaines années repose d'abord sur notre capacité à construire une **gouvernance forte et multi-partenariale intégrant la commune de Fessenheim** pour conduire notre projet dans la durée. D'où l'importance d'associer les principaux acteurs. La démarche collective engagée à ce stade est un signal très positif. Mais ce souci de partage doit aller plus loin.

Notre projet doit mobiliser l'ensemble des acteurs : collectivités, propriétaires et entreprises, partenaires publics et privés, français et allemands, habitants, associations... Un enjeu qui implique de conduire dans les prochains mois un véritable **dialogue citoyen**.

Créer un outil commun : la SEM transfrontalière

La première de nos préoccupations et le développement économique. Nous ne pouvons ni ne voulons mener seuls les actions correspondantes. Nous souhaitons donc que la communauté de communes soit un des acteurs de la création d'une SEM dont **l'objet social serait la conduite de certaines des opérations liées au poste CNPE**.

Rappelons pour mémoire que les SEML revêtent la forme juridique d'une société anonyme, à savoir une société commerciale dont le capital est divisé en actions et qui est constituée entre des associés qui ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Elle doit comprendre deux associés au minimum dont l'un est obligatoirement une personne privée. Les collectivités locales doivent être majoritaires et détenir entre 50 et 85% du capital. Les actionnaires privés (entre 15 et 50 %) apportent leurs savoir-faire et contribuent à la bonne gouvernance de la société.

Leur organisation et leur fonctionnement doivent être conformes au droit commun des sociétés, étant précisé que les règles du code du commerce s'appliquent dans la limite des dispositions spécifiques aux SEML contenues pour l'essentiel dans le CGCT. En ce qui concerne les structures des SEML (assemblées d'actionnaires, organes de direction...) ce sont les règles de droit commun des sociétés commerciales qui s'appliquent. Toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales actionnaire a droit à au moins un représentant au conseil d'administration ou conseil de surveillance, désigné en son sein par l'assemblée délibérante concernée.

Les Sem sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement et de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ainsi que toutes autres activités d'intérêt général. Leur champ d'action territorial n'est pas limité. Elles peuvent intervenir pour d'autres clients que leurs actionnaires ainsi que pour leur propre compte.

Les collectivités locales ne peuvent leur confier des contrats qu'au terme d'une mise en concurrence. Dès lors qu'une concession d'aménagement est conclue entre une collectivité territoriale et une SEML, les obligations de publicité et de concurrence doivent être respectées.

Préfiguration des éléments constitutifs de la SEM

	VOCATION	Opérateur au service de la mutation territoriale de part et d'autre du Rhin (France et Allemagne)
	OBJET SOCIAL	Champs très large des thématiques couvertes, mais toujours complémentaires, au service de la mutation du territoire et dans une logique de solidarité territoriale
	ACTIONNAIRES	Commune de Fessenheim, CC Pays Rhin Brisach, CA Colmar et Mulhouse, CC Centre Haut-Rhin, communes allemandes, Département du Haut-Rhin, Région Grand Est, CDC/BdT, EDF, CCI, une ou plusieurs autres banques notamment allemandes
	CAPITAL SOCIAL	A préciser. Suffisamment élevé dès le démarrage pour permettre d'engager des actions. 50% à 85% détenus par les CT.
	FORME JURIDIQUE	Société anonyme d'économie mixte locale, régie par le droit français (permettant la présence d'actionnaires territoriaux Allemands).
	CONSEIL D'ADMINISTRATION	3 à 18 membres. Chaque collectivité territoriale a droit au moins à un administrateur. Nb. l'Etat français pourra y être représenté comme censeur.
	PRESIDENCE	Assurée obligatoirement par un élu. Pouvant être tournante.
	DUREE	99 ans au maximum, mais peut être fixée dans ses statuts.

Proposition de plan d'action pour aboutir à la création de la SEM à fin 2018



La SEM transfrontalière aurait un objet social général, **sans limitation de périmètre géographique**. Outil au service des collectivités locales, elle pourra intervenir pour le compte de ces dernières, après mise en concurrence, dans de nombreux domaines : aménagement de la zone ECORHENA mais aussi d'autres zones d'activités, maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation d'équipements publics, investissements énergétiques, réalisation d'opérations du côté allemand du Rhin...

Son **capital social** pourra associer les collectivités locales situées dans le deuxième cercle d'intervention (Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, Colmar Agglomération, Mulhouse Alsace Agglomération, Ville de Fribourg, communes allemandes membres du GECT), mais aussi le Département du Haut-Rhin, la Région Grand Est, EDF et la Caisse des Dépôts.

Les **avantages** apportés par la création d'une SEM transfrontalière sont nombreux. Elle pourra être **l'outil privilégié de la mise en œuvre du programme d'action post CNPE de Fessenheim**, en intervenant pour le compte de différents maîtres d'ouvrage et en apparaissant ainsi comme leur fédérateur. Elle permettra d'associer à cette mise en œuvre les collectivités allemandes et renforcera ainsi le caractère binational du projet de territoire. Dotée d'une équipe opérationnelle, elle contribuera à l'accélération de la réalisation des projets : le maître d'ouvrage ne portera que les études liées à la procédure de choix des intervenants. Une fois choisie, la SEM peut porter toutes les études d'APS et d'APD, mettre en place les financements nécessaires, réaliser les travaux, apporter son soutien et son expérience à la commercialisation.

La SEM transfrontalière pourrait être créée rapidement. Le dernier trimestre 2018 pourrait être l'occasion d'engager une réflexion commune, associant l'ensemble des partenaires potentiels, sur l'objet de la SEM, ses statuts, les activités possibles et les terrains concernés. Sur cette base, la Caisse des Dépôts, partenaire traditionnel des SEM, pourrait préparer un business plan prévisionnel permettant de dimensionner capital social et équipe opérationnelle. Après délibération des collectivités concernées, **la SEM pourrait être créée à la fin du printemps, et son personnel recruté avant l'été prochain.**



ANTICIPER



Photo : CCPRB

Anticiper la fermeture de la centrale est indispensable si l'on souhaite éviter un « trou d'air » rendant encore plus difficile la création de nouveaux emplois. Cela suppose une stratégie économique globale.

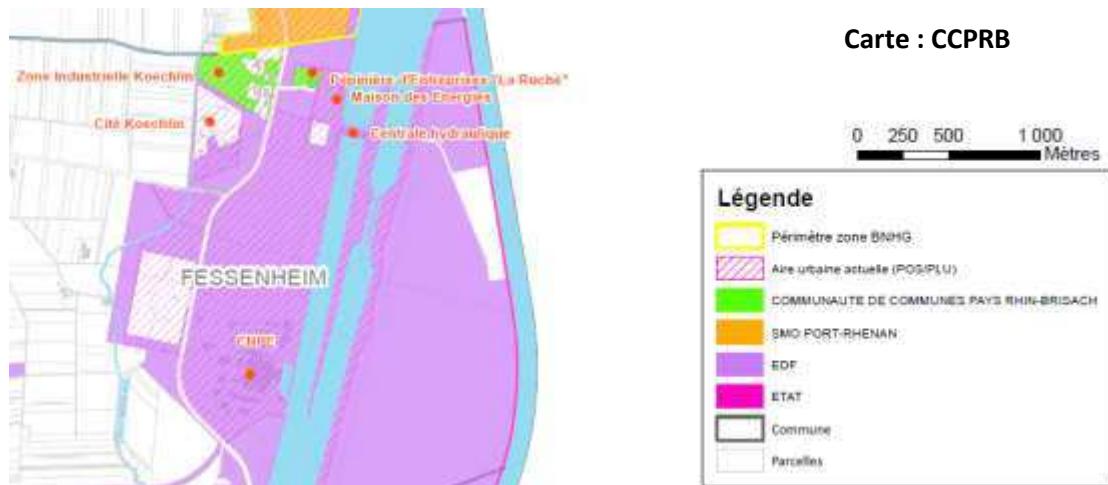
Le développement économique est la première de nos priorités, la base de l'autonomie du territoire. L'expérience de la dissolution du 9iéme régiment du Génie de Neuf Brisach en 1992, d'une portée pourtant bien moindre que ne risque d'être la fermeture de la centrale, montre l'importance d'anticiper les faits, par un programme d'actions cohérent et concerté à mettre en œuvre dès maintenant compte tenu du frein que constituent l'ensemble des autorisations administratives en matière d'aménagement. **Un programme d'actions qui permette d'éviter tout effet de rupture** en implantant dès maintenant de nouvelles entreprises.

Conserver EDF comme acteur majeur du territoire

EDF est aujourd'hui un acteur prédominant du territoire. **Elle ne doit pas l'abandonner et rester au cœur des actions conduites sur le site de Fessenheim.** En complément des actions de reclassement des salariés, de soutien aux sous-traitants, comme d'investissements spécifiques de réhabilitation des logements, nous attendons d'EDF qu'elle fasse du **site de Fessenheim la référence mondiale de la filière de démantèlement nucléaire dans le cadre de la création d'un technocentre franco-allemand.**

Nous souhaitons également qu'EDF puisse **céder une partie de son foncier hydraulique** au SMO du Port Rhénan ou à la Communauté de Communes, notamment autour du secteur de la Ruche et de la cité Koechlin.

Nous attendons d'EDF qu'elle maintienne une **activité industrielle énergétique.**



Nous souhaitons qu'EDF puisse également développer de **nouveaux projets industriels** : traitement des déchets, installations pilotes dans le cadre du démantèlement...

A Fessenheim, les tanches 3 et 4 n'ont jamais fait l'objet d'un déploiement nucléaire. Une partie de ces terrains sera utilisée pour le démantèlement, la réponse d'EDF à l'appel à projet photovoltaïque, et le centre de démantèlement franco-allemand. Le foncier qui resterait disponible pourrait être utilisé pour porter un projet industriel.

Nous attendons enfin d'EDF des **précisions sur le processus de démantèlement** :

- Calendrier ;
- Nature des bâtiments démolis ;
- Nature des opérations de déconstruction et modalités de traitement ;
- **Engagement de ne pas stocker de matières radioactives sur place** ;
- ...

Un ensemble d'actions qui pourrait être regroupé dans un **Plan de Sauvegarde de l'Emploi exemplaire**. Le site actuel du CNPE doit être la pierre angulaire du redéveloppement industriel du territoire, l'épicentre à partir duquel il faut rebâtir un projet.

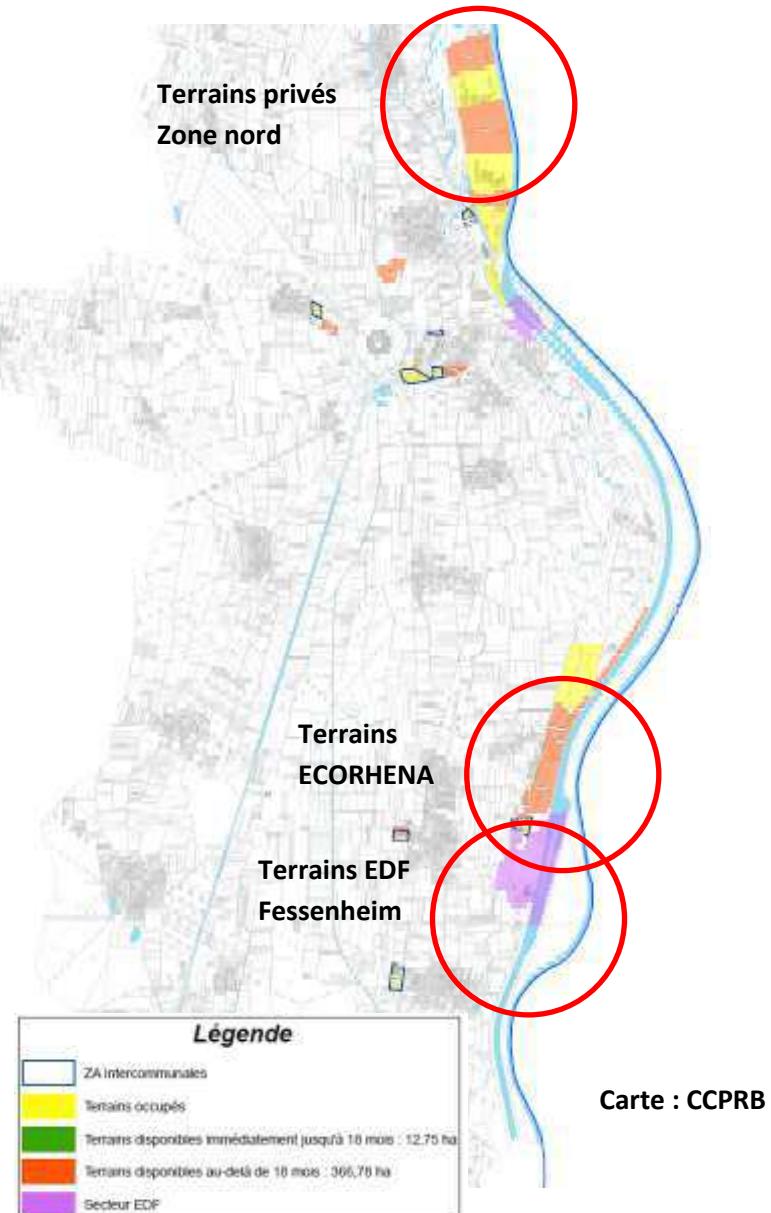
Créer une zone d'activités multi sites

Pour attirer de nouvelles activités, des zones économiques devront être disponibles et finalisées. L'offre foncière doit donc être parfaitement connue et maîtrisée, et classée selon la disponibilité des terrains :

- Commercialisables immédiatement ou disponibles à court terme : moins de 18 mois ;
- Disponibles à moyen terme : plus de 18 mois.

La zone d'activités multi site concerne toutes les communes et intègre toutes les zones d'activités existantes ou programmées.

En complément de l'offre immobilière et foncière actuelle, et du réseau composé par la Ruche (pépinière d'entreprises) et l'Envol (hôtel d'entreprises), l'aménagement de la zone Balgau Nambsheim Heiteren Geiswasser (ECORHENA) sera bien sûr au centre du projet de redéveloppement économique. Mais elle ne sera pas la seule.



En complément des propositions qui pourront être faites de l'autre côté du Rhin et de l'ensemble des zones des communes, l'accueil de nouvelles entreprises pourra être structuré autour de trois grands pôles :

- Les terrains de la zone ECORHENA à Balgau, Nambsheim, Heiteren, Geiswasser ;
- Les terrains privés situés au nord, à Biesheim, Kunheim. D'une surface d'environ 190 hectares, ils offrent l'avantage d'être situés dans un environnement industriel et à bord de voie d'eau, et d'être desservis par la voie ferrée ;

- Les terrains situés à proximité immédiate de la centrale, à Fessenheim.



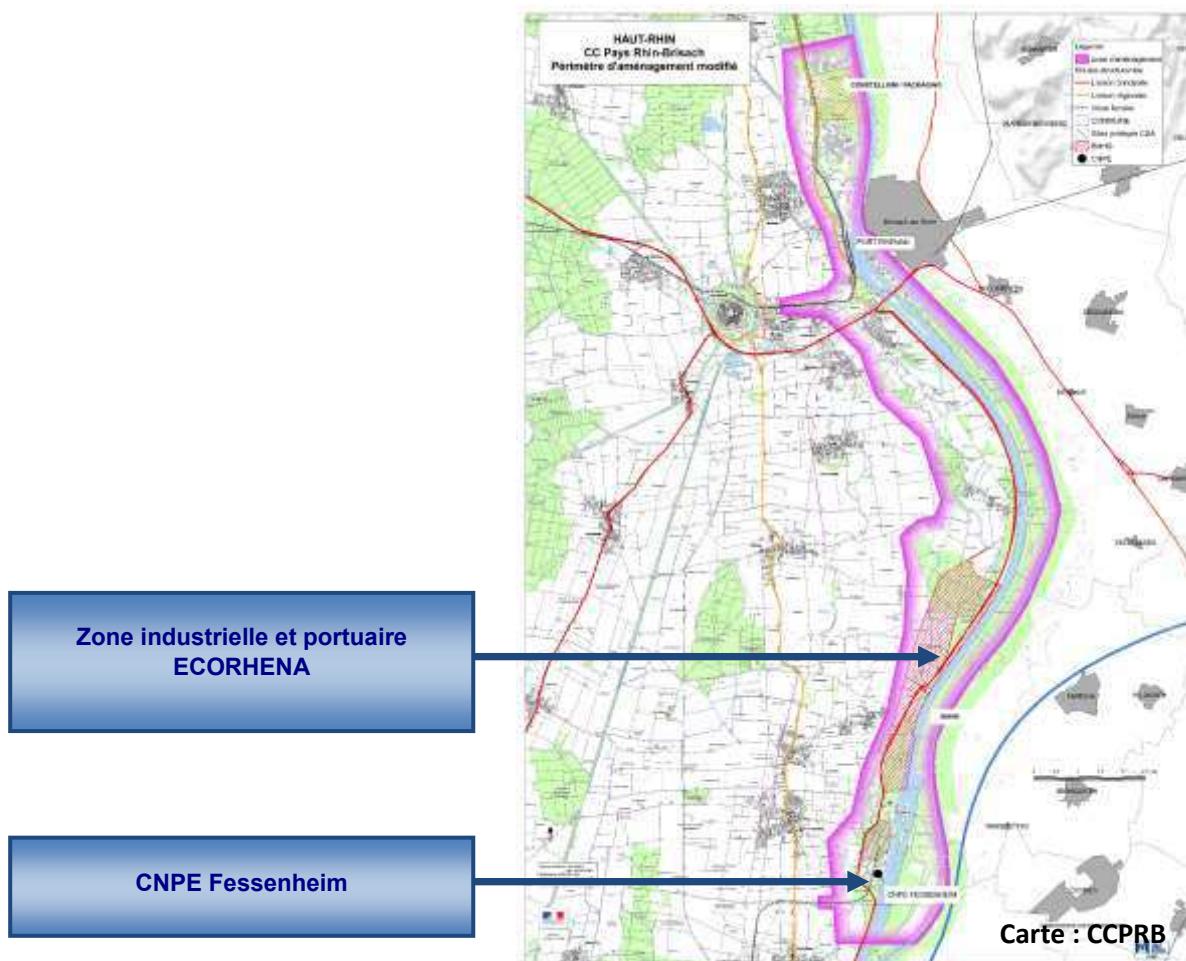
Terrains disponibles - Zones d'Activités Intercommunales ou SMO Port Rhénan			
Nom de la zone d'activité	Commune(s)	Terrains disponibles ou en moins de 18 mois	Terrains disponibles au-delà de 18 mois
Zone BVVK	VOGELGRUN - VOLGELSHHEIM BIESHEIM - KUNHEIM		188,95 ha
Zone d'activités du Bulay	BIESHEIM	3,44 ha	
Zone artisanale de Wolfgantzen	WOLFGANTZEN		7,12 ha
Zone d'activité rue de Strasbourg	VOLGELSHHEIM		18,95 ha
Zone d'activités de la Gare	VOLGELSHHEIM	0,38 ha	
Zone d'activités du Château d'Eau & Parc d'activités du Génie	VOLGELSHHEIM	1,17 ha	12,9 ha
Zone industrielle Koechlin	FESSENHEIM		6,18 ha
Zone d'activités des Romains II	FESSENHEIM		6,98 ha
Zone d'activités de la Hardt	BLODELSHEIM	4,83 ha	
Zone Eco-rhénan	BALGAU - NAMBSHEIM HEITEREN - GEISWASSER	20 ha	203 ha
Total général			474 ha

Nous continuerons à développer parallèlement une offre d'immobilier d'entreprises, comme nous l'avons déjà fait au cours des dernières années.

Enfin, même si la priorité concerne le territoire de la communauté de communes, le plus touché par la fermeture de la centrale et qui doit donc bénéficier d'avantages spécifiques, l'offre foncière doit également intégrer un périmètre plus large et tenir compte de l'ensemble du foncier disponible, y compris le site de PSA, la plate-forme d'Ottmarsheim, la Zone Industrielle Mulhouse Rhin, la zone d'Ensisheim, le site de Solvay de Chalampé qui dispose d'une offre packagée très ciblée.

Aménager la zone ECORHENA

La zone ECORHENA est au centre du périmètre de réflexion post CNPE. Sur la surface initiale de la zone, 500 hectares, 100 hectares ont déjà été cédés. 180 hectares sont destinés à rester à l'état naturel. Sous réserve des autorisations administratives, **220 hectares sont constructibles et commercialisables**, à proximité immédiate de la centrale de Fessenheim, au cœur du bassin d'emploi de cette dernière. L'ensemble des terrains commercialisables est aujourd'hui classé en zone urbanisable au Plan Local d'Urbanisme des communes concernées.

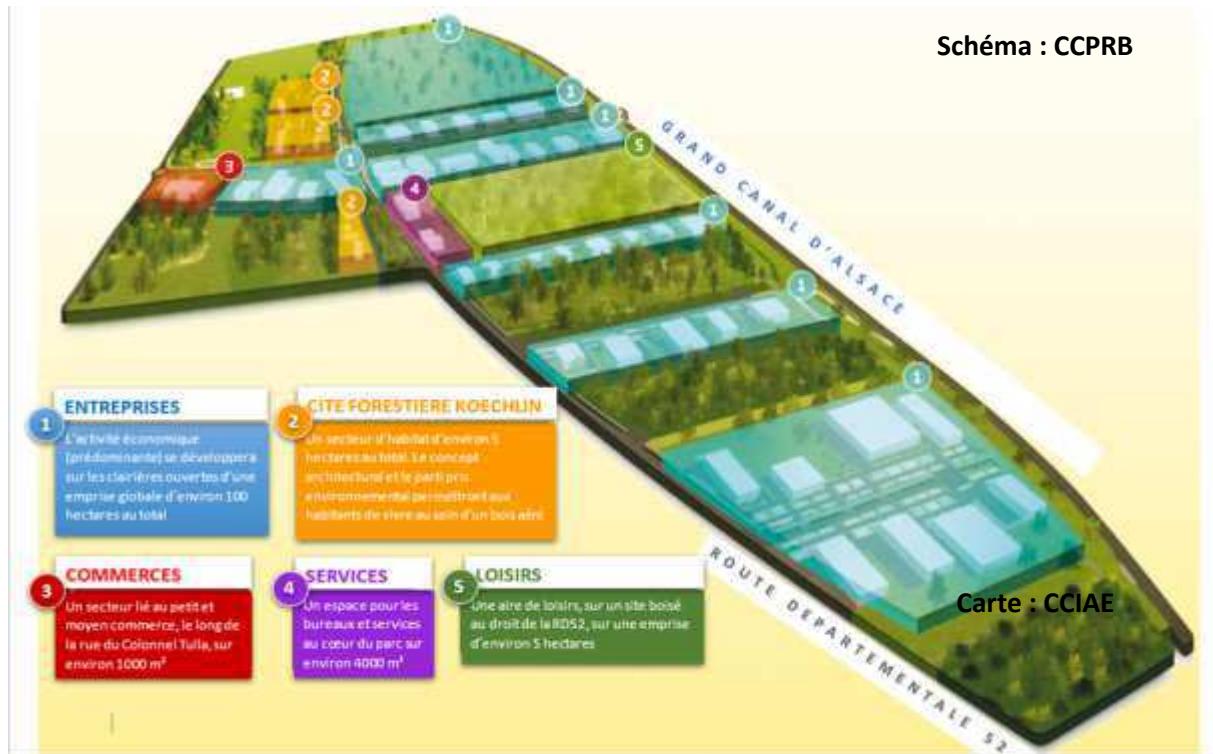


Ces 220 hectares commercialisables offrent l'opportunité de réaliser une **opération exemplaire au plan national et au plan européen** :

- Une opération exemplaire sur les plans énergétique et du développement durable ;
- Une opération transfrontalière avec un statut spécifique notamment en matière de droit du travail ;
- Une opération multimodale privilégiant la desserte fret par des moyens faiblement émetteurs de carbone (ferroviaire et voie d'eau) sur un des principaux corridors européens retenu par la Commission Européenne comme prioritaire ;
- La création de 4000 emplois dans le domaine des entreprises industrielles décarbonées ou utilisatrices de la voie d'eau, couplée à des dispositifs d'accompagnement de formation facilitant la reconversion des salariés de la centrale ou des entreprises sous-traitantes.

L'aménagement de la zone distinguera **deux secteurs** :

- Les terrains aménagés directement par le SMO du Port Rhénan de Colmar Neuf Brisach, d'une surface de 192 ha, destinés à accueillir des **entreprises industrielles et des PME** ;
- Les terrains destinés au développement du **Port Rhénan** de Colmar Neuf Brisach, d'une superficie de 30 ha, qui seront confiés à la future SEMOP.



La future zone transfrontalière n'a pas vocation à être une zone comme les autres. Elle sera conçue dès l'origine dans une **démarche exemplaire sur le plan du développement durable** :

- Mettant en valeur les atouts de la voie d'eau : dans le contexte actuel de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de réduction de l'empreinte écologique du transport, le mode fluvial se présente ainsi comme celui qui émet le moins de CO₂ et assure la meilleure productivité énergétique : des atouts essentiels dans le contexte sensible de la protection de l'environnement en Alsace et de la saturation routière de la vallée du Rhin ;
- Conduisant une démarche d'écologie industrielle territoriale
- Inscrivant la zone dans la trame verte et bleue transfrontalière ;
- Mettant en place une démarche de certification qui permettra de disposer d'une grille d'analyse socio-économique et environnementale pour l'évaluation de chaque nouveau projet ;
- Mettant en place de nouvelles sources énergétiques et s'inscrivant dans la volonté affichée par la Région Grand Est d'être une région à énergie positive en 2050 : énergies renouvelables, stockage de l'énergie, réseaux intelligents ;
- Mettant en place une offre immobilière exemplaire du développement durable : efficacité énergétique, bâtiments producteurs d'énergie.

Un préalable à l'aménagement des terrains est l'**obtention de toutes les autorisations environnementales**. L'étude Faune et Flore quatre saisons a été lancée. Les délais nécessaires à l'obtention des différentes autorisations permettent d'envisager un début d'aménagement des terrains en 2021. Le montant définitif des investissements dépendra des autorisations obtenues et de l'importance des surfaces commercialisables.

Développer le Port Rhénan de Colmar / Neuf-Brisach

La desserte fluviale et le port de Colmar / Neuf-Brisach offrent à l'espace du Pays Rhin-Brisach des atouts de premier rang pour son développement. A l'origine de la forte

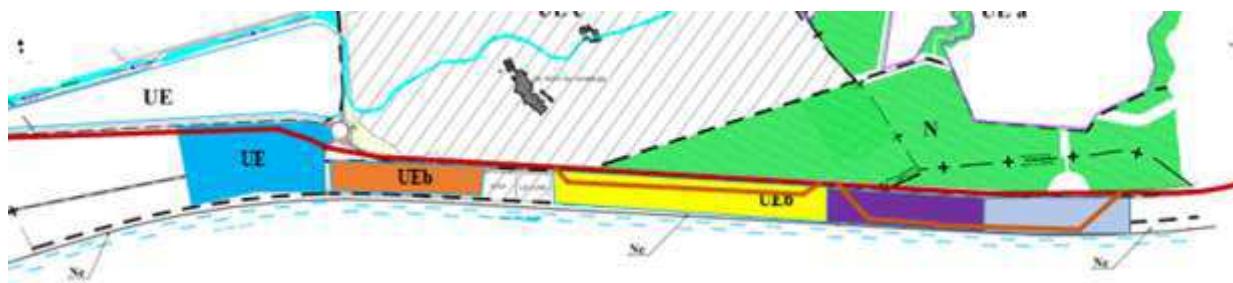
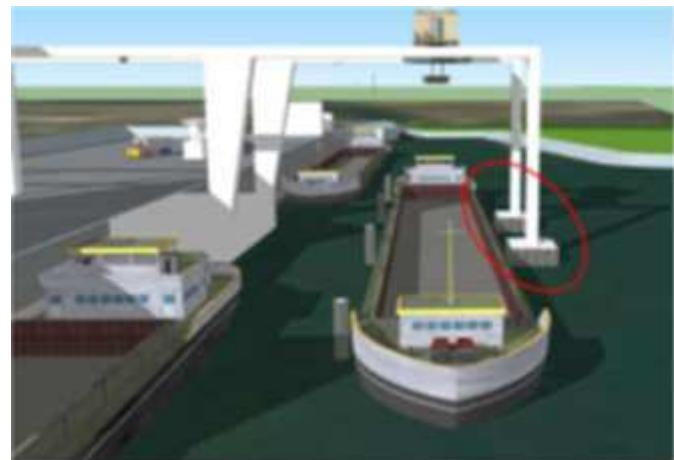
dynamique qui a animé la Bande Rhénane pendant environ un demi-siècle, ils forment aujourd’hui, avec les implantations industrielles et de production énergétique qu’ils ont générées le long du Rhin, un attribut du territoire et un socle indispensable à sa richesse économique. Nous voulons donc préserver et adapter ces équipements industrialo-portuaires aux besoins et aux contextes présents et à venir.

Le développement du Port Rhénan de Colmar / Neuf-Brisach s’appuiera sur la mise en place d’une SEMOP (société d’économie mixte à opération unique) au 1 janvier 2020. La stratégie développée par cette dernière reposera sur six axes principaux :

- Multiplier les actions permettant de favoriser le développement du transport de vrac ;
- Faire de Colmar un véritable pôle local « centre/sud Alsace » colis semi lourds et colis lourds ;
- Consolider l’activité conteneurs ;
- Renforcer l’activité ferroviaire ;
- Donner un second souffle au Port Rhénan en réalisant une nouvelle plateforme tri modale dans la zone ECORHENA ;
- Garantir un développement durable et responsable.

Le périmètre de la future concession comprendra le port actuel et les 30 hectares de la zone ECORHENA situés en bord de canal. Ces derniers terrains accueilleront :

- Un nouveau terminal fluvial et plateforme logistique multimodale ;
- Un nouveau terminal ferroviaire ;
- 2 bâtiments de 6000 m² aux normes HQE ;
- Une plateforme Aluminium pour l’Europe de l’ouest ;
- Un terminal Colis Lourds ;
- Du foncier amodié aux entreprises.



- Foncier destiné à l’amodiation pour industries avec accès à la voie d’eau (env : 12 ha)
- Foncier destiné à l’amodiation (env : 3 ha)
- Plateforme multimodale (ODDO) (env : 7,5 ha)
- Plateforme logistique multimodale (env : 4,5 ha)
- Terminal colis lourds (env : 4,5 ha)
- Voie ferrée projetée pour raccordement à la Gare de Volgelsheim

Carte : CCIAE

Le montant des travaux pris en charge par la future concession devrait atteindre 60 millions d'euros.

Intitulé	Nature	Montant € HT
Aménagement d'une première tranche de la zone BNHG	Aménagement des terrains	7 000 000 €
Accessibilité et terminal ferroviaire de la zone BNHG	embranchement ferroviaire de la zone au réseau SNCF par le Nord depuis les Installations Terminales Embranchées (ITE) du Port	12 000 000 €
Réalisation d'une plateforme et d'un nouveau quai dans la zone BNHG	Réalisation terre-plein et plateforme logistique avec quai	6 000 000 €
Réalisation de 2 bâtiments en blanc dans la zone BNHG	Réalisation de deux bâtiments de 6000m ² chacun aux normes HQE destinés à être loués aux entreprises	7 000 000 €
Terminal colis lourds	Réalisation du terminal colis lourds	10 000 000 €
Travaux et aménagement sur le port existant	Réalisation d'infrastructures et acquisition d'équipements nécessaires à la performance du port	16 300 000 €
MONTANT TOTAL € HT		58 300 000 €

Accueillir des entreprises de production

La zone d'activités multi sites est une zone à **vocation industrielle et fluviale** destinée à accueillir tant des grandes entreprises que des PME ou PMI, en **privilégiant sans exclusive les entreprises cibles de la politique de marketing territorial**.

- Tout d'abord les entreprises françaises, allemandes ou internationales soucieuses de trouver des débouchés commerciaux dans les **marchés des deux principaux pays de l'Union Européenne**
- Ensuite les entreprises liées aux **clusters envisagés**. L'implantation s'inscrira dans le cadre du développement d'activités économiques autour des industries du futur, de l'énergie, la zone d'activités multi site ayant vocation à accueillir des pilotes industriels innovants et des entreprises industrielles pérennes, en complément d'entreprises utilisatrices de la voie d'eau. Les activités de recherche, de formation, d'enseignement, liées au pôle ont vocation à être installées sur des terrains plus proches des agglomérations. Les programmes de ces activités devront dès l'origine être conçus en lien avec le projet de la zone multi site, tout comme la nature des liens fonctionnels avec cette zone.
- Enfin, dans une logique de développement durable les **entreprises décarbonées et celles utilisatrices de la voie d'eau**.

L'installation d'entreprises industrielles correspond également à la volonté d'offrir aux salariés de la centrale et des sociétés sous-traitantes un accès plus facile à de nouveaux emplois dans le cadre de plans de reconversion.

Développer un tissu économique diversifié

La communauté de communes a développé de nombreuses actions : pépinière d'entreprises, hôtel d'entreprises, zones d'activités économiques, club des entrepreneurs, observatoire des zones d'activités du Pays Rhin-Brisach, associations d'artisans et de commerçants. La fermeture de la centrale oblige à aller plus loin pour préserver la diversité

du territoire en soutenant et amplifiant les dynamiques du territoire pour compenser ses caractéristiques actuelles de mono industrie.

Afin de diversifier l'économie locale, et pour valoriser au mieux ses ressources endogènes, nous nous appuierons sur les autres atouts dont le territoire et ses habitants sont dotés, dans le cadre de la **mise en œuvre du Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) signé avec la Région Grand Est.**

Nous souhaitons d'abord **valoriser l'importante vocation résidentielle** induite au sein du territoire par le développement de l'appareil industrialo-portuaire. Soutenir pleinement cette vocation implique de prendre en compte l'attractivité résidentielle du Pays Rhin-Brisach comme l'une des préoccupations prioritaires du projet et comme un objectif transversal à l'ensemble de ses thématiques.

Nous voulons soutenir un axe de **développement touristique**, afin de valoriser les attracteurs touristiques existants et favoriser le développement de nouveaux équipements touristiques dès lors qu'ils contribuent à capter plus efficacement les retombées marchandes que génère l'attractivité touristique de la Bande Rhénane.

Nous voulons renforcer la politique de développement local menée par la communauté de communes en faveur de la diversification économique du territoire. Cette stratégie s'appuiera sur l'ensemble des entreprises et des projets du territoire : grandes entreprises, PME/TPE, start-up. Elle permettra de **construire un écosystème favorable à l'implantation de nouvelles entreprises.**

Nous étudions dès maintenant dans le cadre du POCE la création d'un **tiers lieu entreprenarial** proposant une offre de services aux créateurs d'entreprise et aux travailleurs désireux de bénéficier à titre provisoire de sites de co-working ou de télétravail.

En complément des programmes booster et scale-up du département, elle permettra, via la prise en compte dans le POCE, le renforcement du **club des entrepreneurs** et d'engager un dialogue avec les chefs d'entreprises pour identifier toutes les difficultés au développement de leurs activités. Cette démarche a porté ses fruits sur d'autres territoires en créant des emplois. Elle s'appuiera :

- Sur l'identification de l'ensemble des **entreprises à potentiel** du territoire ;
- Sur des **rencontres concertées** (AAA, ADIRA, CCIAE) qui permettront d'identifier les projets de développement dormants ou à l'inverse les freins au développement ;
- Sur la réalisation d'un diagnostic approfondi des entreprises ;
- Sur l'établissement d'un plan d'actions, entreprise par entreprise ;
- Sur la conduite de ce plan d'actions.

Ce soutien au tissu économique local pourra enfin intégrer la mise en place d'une cellule de soutien à la mise en place de nouveaux marchés. Son rôle sera d'identifier les marchés accessibles aux entreprises locales, notamment dans le domaine du démantèlement ou des industries du futur, les entreprises pouvant y répondre, les moyens pouvant renforcer leurs atouts, et de vérifier qu'elles sont bien consultées.

Préserver la filière agricole

Nous voulons enfin valoriser et favoriser à la hauteur de ses potentialités le développement de la filière agricole, pour ses acteurs comme pour ses exploitations.

Les espaces agricoles occupent 2/3 de la surface du Pays Rhin-Brisach et constituent de ce fait l'emprise la plus importante. L'activité agricole est indispensable au maintien des espaces agricoles autant que ces espaces le sont pour pérenniser cette filière. Elle forme un pan considérable de l'économie et des emplois locaux, avec pas moins de 377 exploitations agricoles, soit en moyenne 13 exploitations par commune.

Si la terre agricole ne présentait à l'origine dans la Hardt en règle générale qu'une médiocre qualité en raison de sa sécheresse et de sa faible rétention d'eau, les équipements d'irrigation investis par la filière à partir des années 1960 ont apporté des rendements qui l'ont rendue compétitive. Si bien qu'aujourd'hui la plaine agricole de la Hardt compose une petite région agricole spécialisée dans la grande culture céréalière, majoritairement la maïsiculture, un petit nombre d'exploitations étant tourné vers l'élevage, l'agrotourisme ou le maraîchage. Une vingtaine d'exploitations alimente aujourd'hui des circuits courts vivriers au bénéfice de la population locale.

Nous entendons préserver en particulier la possibilité pour eux de s'adapter pleinement à l'évolution des nouveaux marchés et des nouvelles conditions économiques qu'ils imposent. Le foncier agricole important constitue une opportunité pour appliquer dans ce domaine la volonté d'innover qui caractérise le projet de territoire. Un travail en commun avec la Chambre d'Agriculture, la profession agricole, l'Inra de Colmar et le centre de recherche de Dupont de Nemours permettra d'identifier les pistes à approfondir : alternatives au maïs, bio masse, méthanisation.

Nous souhaitons également favoriser le développement des activités économiques en lien avec la filière agricole, que ce soit en amont (services, fournitures, équipements...), ou en aval (valorisation, transformation, activités agroalimentaires...). En ce sens, la poursuite du développement des **filières vivrières locales** et des **circuits courts d'alimentation**, qui permettent de valoriser les produits agricoles aussi directement que possible auprès des habitants, est un objectif à la réalisation duquel les actions du projet de territoire visent à contribuer pleinement.

Dernier aspect de la préservation de la filière agricole : les actions en faveur du **maintien du niveau de la nappe phréatique**. L'évolution de cette dernière est préoccupante. Les actions dans ce domaine doivent être liées au soutien du débit du Rhin, également indispensable pour la navigation.

Mobiliser le Pole d'Equilibre Territorial et Rural RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON

Le PETR RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON regroupe 4 communautés de communes allant des Vosges au Rhin

- Région de Guebwiller
- Pays de Rouffach, Vignoble et Châteaux
- Centre Haut-Rhin
- Pays Rhin-Brisach

Il constitue un outil privilégié dans le domaine du développement économique :

- Création d'une base de données mutualisée et partagée, construite de façon homogène sur l'ensemble des zones d'activités du territoire, permettant la promotion et à la gestion des zones d'activités à différentes échelles du territoire ;
- Mobilisation du foncier du territoire, avec une vision globale qui intègre le foncier disponible à vocation économique comme les friches, les locaux vacants, les pépinières et hôtels d'entreprise.

Il est enfin le moteur de la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale permettant dans le cadre d'une démarche collective d'accompagner les entreprises vers l'économie circulaire et de :

- Favoriser l'économie circulaire ;
- Mutualiser et optimiser les achats ;
- Valoriser les déchets bois ;
- Gérer et anticiper les besoins d'emploi et les compétences ;
- Réduire la consommation de l'espace, des ressources naturelles et des matières premières ;
- Etudier la production d'énergie renouvelable et les réseaux de chaleur ;
- Développer de nouveaux services pour les entreprises et leurs salariés.

Le Pays travaille actuellement sur deux axes stratégiques de façon parallèle :

- Axe 1 « Dynamisation » qui vise à mettre en réseau des entreprises, parfois éloignées sur le territoire, afin de développer des synergies et des mutualisations qui leur permettraient de faire des gains environnementaux et économiques.
- Axe 2 « Prospective » consiste à intégrer une orientation « économie circulaire » à l'ensemble du territoire et notamment à la création, au développement de zones économiques.



INNOVER



Photo : Wikipédia

Innover est une des conditions pour maintenir le caractère de « pionnier » qui a toujours caractérisé le territoire. Même si beaucoup de projets se développeront en dehors de la zone binationale, leur concrétisation contribuera directement à l'attractivité de ce dernier.

Notre ambition ne se limite pas à accueillir des entreprises de production. **La capacité d'innover en permanence est aujourd'hui une des conditions d'un développement économique durable.** Et cette capacité est directement liée aux liens que les entreprises peuvent nouer avec la recherche et le développement. Même si le territoire de la communauté de communes ne peut prétendre développer seul de telles activités, la présence de l'Université de Haute Alsace à Mulhouse, de plusieurs instituts d'études supérieurs sur l'ensemble du département du Haut-Rhin, les actions de l'UIMM, du CFAI, du Cetim, et bien entendu le Campus européen qui réunit les universités suisses, allemandes et alsaciennes depuis plus de vingt ans en faveur de la coopération universitaire en Europe, sont des atouts indéniables pour la création de pôles recherche et innovation. Ces atouts permettront **d'inscrire le territoire au sein de clusters tournés vers le futur**, de nouveaux **pôles de compétences de niveau national et européen**, et une nouvelle fois de lui permettre de retrouver sa vocation de pionnier. Mais aussi de mettre en œuvre une **stratégie de reconversion sectorielle permettant de structurer un écosystème compétitif**.

Nous pensons que l'essentiel est de développer de véritables clusters mariant excellence de la recherche, formation aux compétences d'avenir, transfert de technologie, accompagnement des projets les plus innovants, création de grappes d'entreprises, mise en place de modèles de financement.

Développer toutes les dimensions de 3 clusters européens transfrontaliers

Les clusters développeront toutes les dimensions qui leur sont liées. **En mettant en réseau formation, enseignement, recherche de pointe, recherche théorique, recherche appliquée, en renforçant les liens entreprises recherche, ils attireront compétences, savoir, hommes et entreprises.** Pour aboutir, il conviendra d'identifier :

- Les porteurs des clusters et les structures ad hoc ;
- La mise en place d'une gouvernance spécifique ;
- Les lieux principaux des clusters ;
- Les services à mettre en place sur les clusters : services, équipements, formation, enseignement supérieur, R&D ;
- Les entreprises du Grand Est, de France, d'Allemagne et de Suisse susceptibles de participer au cluster ;
- Les prospects potentiels.

Les **grappes d'entreprises** seraient localisées sur l'ensemble du territoire et en particulier dans la zone d'activité bi nationale et autour de Fessenheim. Des pilotes industriels innovants, véritables démonstrateurs, seraient mis en œuvre dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir, préfigurateurs des implantations industrielles pérennes dont l'installation sera ensuite localement privilégiée.

Le soutien aux projets des entreprises innovantes s'appuieront sur trois types d'actions :

- **L'accompagnement de la création et du développement des start-up :** l'agence d'innovation du Grand Est (Grand E nov) ainsi que l'incubateur du Grand Est (SEMI) intensifieront leur programme d'accompagnement (formations, business plan, modèle économique, support à la levée de fonds, mise en réseau) des projets entrepreneuriaux les plus innovants en fonction de leur maturité ;

- **Le soutien des expérimentations et des pilotes industriels** : des financements et un accompagnement adapté favoriseront l'implantation de démonstrateurs et pilotes permettant de démontrer la viabilité technique et économique des filières émergentes, leurs usages avec une prise en compte du cadre réglementaire et des possibilités de dérogations.
- **L'accompagnement des porteurs de projets innovants** : une cellule dédiée permettra d'accompagner les porteurs de projet innovants de l'idée à la réalisation de leur projet et en labellisant ces projets, de les aider au mieux dans leurs démarches au sein des différents appels à projet existants, et de les valoriser.

Le transfert de technologie et l'émergence de startups seront facilités par la création d'un **modèle de financement innovant et transfrontalier**, mobilisant les acteurs privés. On pourrait pour cela :

- Profiter du rapprochement entre BPI France, la CDC et leur homologue allemand KFW pour créer un **fonds d'investissement sectoriel franco-allemand** permettant d'implanter des projets innovants de part et d'autre du Rhin et notamment dans le Haut-Rhin ;
- Mobiliser les **fonds d'investissement sectoriels existants** et notamment le fonds sectoriel de la BPI dédié aux PME qui œuvrent dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de l'économie circulaire ;
- Mobiliser les **fonds propres de la Caisse des Dépôts** pour le capital des sociétés de projet ;
- Envisager la **création d'un fonds citoyen** dédié aux énergies renouvelables et à la transition énergétique pour les initiatives locales comme cela a été expérimenté dans d'autres Régions d'Europe.

Démarrer un premier cluster dès 2019 à Colmar autour d'un campus d'excellence dédié aux métiers des filières « Energies bas carbone »

Un premier cluster pourrait être organisé autour du campus des métiers « Energie bas carbone » à Colmar : « **Green Est Compétences** » piloté par l'UHA et la Région Grand Est.

Les compétences à développer, identifiés par l'OREF en 2018, relèvent de 2 types de métiers :

- Les métiers d'avenir, plus particulièrement dans le domaine des énergies renouvelables
- L'actualisation des compétences aux évolutions récentes, comme par exemple en matière d'efficacité énergétique des bâtiments.

Green Est Compétences pourra s'appuyer sur les offres de formation existantes en Grand Est, qui couvrent différentes spécialités à tous niveaux. A l'instar des campus des métiers et des qualifications, Green Est Compétences sera force de proposition pour :

- Elaborer de nouveaux cursus de formation, notamment en FOAD ou MOOC (formation en ligne ouverte à tous, aussi appelée cours en ligne ouvert et massif, capable d'accueillir un grand nombre de participants)
- Mobiliser les plateaux techniques existants,

- Développer de nouveaux plateaux techniques dans le Haut-Rhin pour des formations à caractère innovant

Green Est Compétences intégrera également les projets de développement de formations transfrontalières.

Organiser un deuxième cluster autour du campus des métiers et qualification « Industrie du futur et numérique » à Mulhouse

L'UIMM, le CFAI Mulhouse, l'UHA, lycées du Sud Alsace, le CETIM, le pôle Véhicule du Futur portent le projet **Campus des Métiers et Qualification « Industrie du Futur »** qui a pour objectif d'accompagner la transition du tissu industriel régional et répondre aux besoins des entreprises, des salariés, des demandeurs d'emplois en construisant une offre de formations (initiale, continue et retour à l'emploi) adaptés du CAP au doctorat, en passant par les diplômes universitaires, les BTS, les DUT, les licences, les masters et les diplômes d'ingénieurs.

Le futur campus répondra aux objectifs de Campus d'excellence en se connectant à la recherche de haut-niveau, aux centres de transferts de technologies (CETIM Grand Est...) ainsi qu'aux écosystèmes d'entrepreneuriat et d'innovation (Km0, ...). Il permettra d'accompagner la transformation des métiers dans les domaines du management, de la conception, de la production, de la maintenance, de l'environnement, Il contribuera ainsi à l'actualisation des compétences nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins des entreprises et développer l'employabilité par notamment un cursus de formation adapté et individualisé.

Ce campus, bénéficiant à l'ensemble du Haut-Rhin, devrait être lancé en 2020 et intégrera l'ensemble des formations tri-nationales de l'UHA (dont le dispositif Novatris, labélisé PIA).

La création du campus s'accompagnera du développement d'un centre technologique d'excellence Industrie du Futur, destiné à assurer le développement de solutions industrielles innovantes et l'amélioration de la compétitivité industrielle des entreprises du Haut-Rhin et plus largement du Grand Est.

Ce centre s'appuie sur deux plateformes technologiques :

- La première portée par 5 industriels du territoire (PSA, ALSTOM, Papeterie Zuber Reader, SEB et CLEMESSY), vise à développer des solutions d'avenir indispensables à la compétitivité (robotisation, internet des objets, supervision des flux...)
- La seconde le Technocentre, portée par le CETIM Grand Est, met à disposition un environnement d'intégration et de production déployant les nouveaux outils et solutions de contrôle en temps réel pour la maîtrise de productions. Le cœur de cible est le tissu de PME/ETI. La plateforme leur permettra de tester/ développer les solutions dans un environnement technologique de pointe avant déploiement dans leurs usines (accès à des démonstrateurs préfigurant leur ligne de production...).

Créer un troisième cluster, franco-allemand, de déconstruction des centrales nucléaires

Au sein des industries du futur, les caractéristiques du territoire et son histoire donnent aux activités de démantèlement une importance particulière. La perspective de la mise à l'arrêt de plus en plus fréquente de centrales nucléaires en fait un enjeu clef pour le futur.

Le site de Fessenheim a ainsi vocation à devenir un site majeur au plan mondial pour les sujets de démantèlement, transformant ainsi la fermeture de la centrale une opportunité. La mise en place d'un véritable cluster de déconstruction autour de la centrale permettra de concrétiser l'ambition de réaliser un démantèlement exemplaire et d'être leader en la matière. **Un accord entre les Etats devrait permettre de faire de cette filière une filière franco-allemande s'inscrivant directement dans la vocation binationale du territoire.**

Dans le domaine du démantèlement nucléaire, Fessenheim deviendrait tout à la fois :

- Un centre technique de démantèlement avec comme premier exercice le démantèlement de la centrale de Fessenheim ;
- Un centre de compétences et de ressources pour la déconstruction des Centrales Nucléaires, et le traitement des déchets associés ;
- Un centre d'études, de recherche et de développement franco-allemand ;
- Un démonstrateur du savoir-faire des deux pays ;
- Un lieu de transfert de technologie ;
- Un centre de formation.

Le projet porté par EDF intègre de nombreuses dimensions techniques :

- Traitement des gros composants : découpe et décontamination voire de fusion ;
- Tri et conditionnement des déchets : réduction de volume, maîtrise de la qualité et sûreté ;
- Conception et réalisation des opérations dans le domaine de réhabilitation des sols ;
- Conception et développement d'outillages spécialisés : développement d'un cluster spécialisé (PME, startup) ;
- Essais et qualification des outils.

Il représenterait selon EDF, sur un site d'une vingtaine d'hectares, **200 emplois** complémentaires aux opérations de déconstruction. Organisé autour de la **fonderie de pièces pollués**, il garantirait qu'**aucun matériau radioactif ne serait stocké sur le territoire**, condition indispensable à l'**acceptabilité du projet** par la population comme par les collectivités allemandes voisines de la centrale.

RAYONNER



Photo : CCPRB

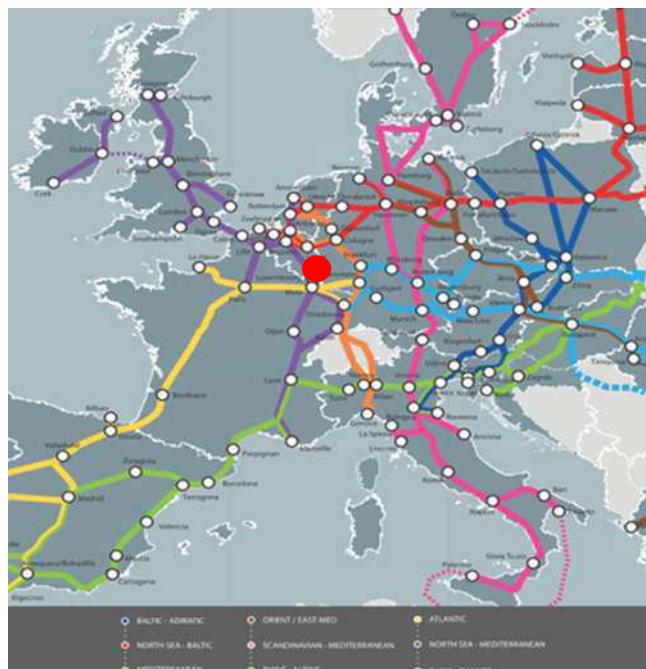
Rayonner au-delà des frontières, se différencier des autres, savoir tirer parti de ses atouts, bref développer un véritable marketing territorial constituent un des principaux leviers du développement.

Le territoire souffre aujourd’hui non pas d’un déficit d’image, mais d’une image monopolisée par la centrale nucléaire. Tout, ou presque, est non pas à reconstruire mais à construire, en mettant en avant les atouts actuels et futurs du territoire pour se démarquer des autres pérимètres économiques et renforcer son attractivité.

Mettre en valeur des atouts spécifiques

La **situation géographique** du territoire lui confère dès l’origine des atouts exceptionnels qu’il s’agit de valoriser et de faire connaître :

- Un positionnement sur un des principaux corridors économiques européens, le Grand Canal d’Alsace et le Rhin ;
- La présence des seules zones bord à voie d’eau offrant du foncier disponible entre Bâle et Rotterdam ;
- Une situation transfrontalière, une position centrale et privilégiée au cœur de l’Europe.



Carte : UE

Mais ces atouts ne sont pas les seuls :

- **Des sites exceptionnels** : la ville de Colmar connue mondialement, la plaine d’Alsace, la chaîne des Vosges, la Forêt Noire, la qualité de vie, la richesse culturelle, les sites remarquables. Le succès touristique de l’Alsace fait partie des atouts sur lesquels s’appuyer. Il est un des vecteurs de communication incontournable ;
- **La proximité de deux autoroutes nord/sud**, de la voie ferrée, des plateformes portuaires multimodales existantes qui s’inscrivent dans la logique de développement durable du projet en matière de transport de marchandises, le développement prévu des mobilités... ;
- **Une disponibilité foncière** dont ne dispose pas l’Allemagne ;
- **La présence de grandes entreprises** ;
- Et surtout les **atouts nouveaux** que permettra de développer le programme d’actions post CNPE de Fessenheim.

Ce sont sur ces derniers qu’il faudra sans doute mettre l’accent. La volonté d’innover en renouvelant la tradition de pionnier du territoire et en créant le **cluster des industries du futur**, les **avantages spécifiques liés à la création de la zone binationale** viennent renforcer les atouts géographiques et confèrent au Pays Rhin-Brisach un positionnement unique et différencié.

Tous ces atouts spécifiques dessinent la carte d'identité de la zone binationale, qui sera mise en avant dans les démarches de prospection et de recherche d'investisseurs et qui rendront la zone binationale visible et lisible.

Choisir ses cibles

L'objectif n'est pas de pêcher à l'aveugle, mais de **cibler la prospection sur les entreprises les plus susceptibles d'être intéressées par les atouts du territoire**. Celles-ci peuvent être de trois natures.

D'abord les **entreprises pouvant être séduites par les possibilités d'accès aux marchés français et allemands** :

- Démarches vers les entreprises allemandes soucieuses de profiter du débouché commercial du marché français, des disponibilités foncières, de la main d'œuvre qualifiée, des compétences linguistiques. Cette action peut être menée très en amont et en anticipation auprès des entreprises allemandes ayant comme priorité le développement stratégique de leurs activités commerciales sur le marché français et offre la possibilité d'une prospection à grande échelle sur ce segment, via de nombreux multiplicateurs : IHK, fédérations professionnelles, salons, internet, réseaux sociaux... ;
- Démarches vers les entreprises françaises cherchant un tremplin vers les marchés germanophones ;
- Démarches vers les entreprises internationales désireuses de bénéficier d'une implantation sur les deux principaux marchés européens.

Mais la prospection ne doit pas se baser sur les seuls atouts géographiques du territoire. Elle devra aussi utiliser le **potentiel d'attractivité lié aux différents clusters** et être conduites en ciblant les entreprises pouvant bénéficier des résultats de ces clusters en matière de R&D, des possibilités de transfert technologique ou de l'effet réseau créé par la présence de nombreuses entreprises aux préoccupations similaires. Elle permettra à l'Etat de soutenir l'implantation sur le territoire de projets pionniers au niveau national.

La zone binationale a enfin une vocation naturelle : l'accueil de **sociétés utilisatrices de la voie d'eau et de la voie ferrée**. Les trois principaux secteurs de la zone multi site sont ou seront desservis par le rail et le canal. Cette vocation permettra de donner aux unités de production installées sur le site les conditions d'une activité durable, en leur permettant de privilégier les modes fluviaux et ferroviaires pour leurs besoins logistiques, contribuant ainsi à la réduction de leur bilan carbone. Elle répond à de fortes attentes en Allemagne.

Mobiliser ses partenaires

Le succès suppose non de créer une agence de développement économique supplémentaire, mais de rassembler les acteurs en charge du développement autour d'un plan d'actions performant, en précisant les responsabilités de chacun. **L'implication de la chaîne de tous les acteurs est indispensable** : Grand E-nov, Agence Attractivité alsace, Adira, CCI Alsace Eurométropole, Business France. L'apport de cette dernière structure sera déterminant. **Un partenariat finalisé avec Business France concrétisera le soutien de l'Etat au projet de territoire en tant que projet pilote européen et innovation politico-économique de premier plan.**

Business France pourrait mobiliser son expertise et son observatoire interne comme les bureaux de Business France à l'étranger pour déterminer le marché potentiel correspondant aux cibles choisies, l'adéquation entre les besoins de investisseurs et l'offre du territoire, ainsi que les entreprises qui pourraient être prospectées.

Pour compléter l'ensemble de ces actions, les chefs d'entreprises le souhaitant pourraient devenir de véritables **ambassadeurs du territoire**, mobilisés notamment dans le cadre de l'accueil des prospects. Pour y vivre et y travailler, ils seront les meilleurs porteurs possibles d'une image positive du territoire et les meilleurs des avocats pour convaincre les sociétés contactées de s'implanter.

Créer une structure spécifique d'accueil

Si la création d'une agence de développement dédiée serait non seulement inutile mais contre-productive, il n'en va pas de même dans le domaine de l'accueil. Qu'il s'agisse de faciliter les démarches des chefs d'entreprise ou l'installation sur le territoire des nouveaux cadres et salariés, ces actions doivent être conduites au plus près du territoire cible. **La capacité de faciliter les démarches de création ou d'implantation d'une entreprise, le soutien aux familles pour trouver un logement, une école pour les enfants, pour les accompagner dans la découverte du territoire de leur nouvelle vie sont déterminants en matière d'attractivité.**

Offrir cet atout supplémentaire suppose de créer une structure spécifique franco-allemande s'apparentant à une forme de « conciergerie », disposant de personnels parlant allemand, anglais et français et connaissant parfaitement bien la communauté de communes Pays Rhin-Brisach. Le noyau de cette structure pourrait reposer sur des personnels mis à disposition de manière partielle par la CCIAE, la communauté de communes du Pays Rhin-Brisach et les collectivités allemandes. Elle associerait les ambassadeurs du territoire.

RELIER

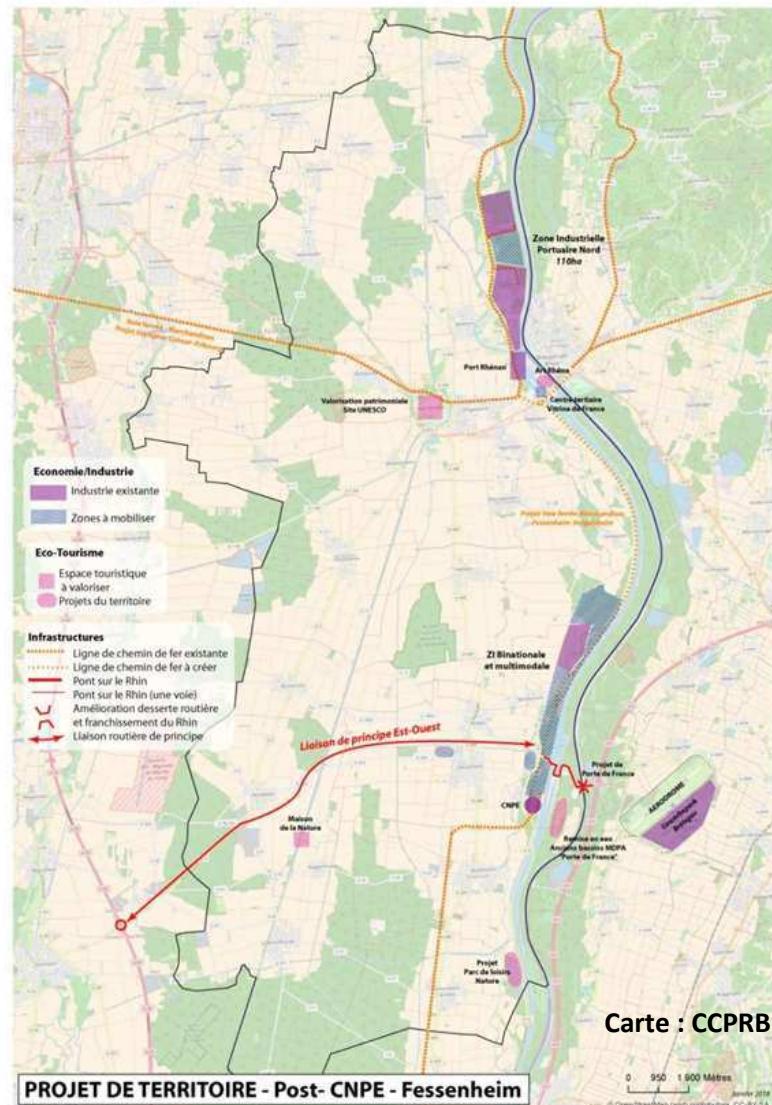


Photo : CCPRB

Relier les différentes parties du territoire entre elles, relier ce dernier aux grandes infrastructures européennes sont des conditions du développement économique et une des bases du projet de territoire, même si la mise en œuvre des actions correspondantes dépasse largement les compétences de la Communauté de Communes

Avec la mise en service du Grand Canal d'Alsace et la création du port de Colmar-Neuf-Brisach, le transport de marchandises occupe une place centrale dans l'organisation des déplacements au sein de la bande rhénane : les équipements fluviaux, portuaires, ferroviaires et routiers existants offrent au transport de marchandises une large combinaison modale pour assurer les approvisionnements et les expéditions des établissements installés au sein du territoire.

Mais l'accessibilité du territoire reste **une des faiblesses du Pays Rhin-Brisach**. C'est pourtant un des facteurs essentiels d'attractivité : sans infrastructures adaptées, le territoire peinera à attirer des entreprises. Ces dernières doivent être pensées en prenant en compte un critère fondamental la **multimodalité**, caractéristique de base du projet de territoire, et en s'inscrivant dans le cadre du SRADDET. Elles visent dans leur ensemble à préserver l'accessibilité « tous modes » du territoire pour les marchandises, et à ménager les possibilités de valoriser les dessertes existantes. Ce sont aussi les possibilités de connexions plurimodales entre le rail, la route et le transport fluvial qu'il est vital de préserver, renforcer et valoriser par l'engagement des politiques locales de développement économique et d'organisation du transport de marchandises. Ce sont enfin des solutions permettant de réduire les impacts du transport de marchandises sur la vie des villes et villages et de leurs habitants que nous souhaitons mettre en œuvre.



Pour ce qui concerne l'organisation des déplacements des personnes, force est de prendre acte de l'interdépendance entre le mode de développement résidentiel propre au territoire et l'utilisation de la voiture individuelle. Le Pays Rhin-Brisach ne se prête que difficilement à la mise en service d'une desserte performante par les transports en commun. Seuls les besoins d'une clientèle captive sont couverts par l'offre existante, tant le différentiel de performance entre les transports en commun et l'utilisation de la voiture individuelle apparaît dissuasif.

Les projets concernent l'ensemble du triangle Colmar Mulhouse Fribourg, doivent assurer la mobilité de plusieurs types d'usagers : habitants, salariés, entreprises..., et permettre de répondre aux enjeux de développement économique, d'emploi, de transition énergétique... Ils visent à faire du territoire une vitrine des transports de demain.

Consolider la desserte ferroviaire

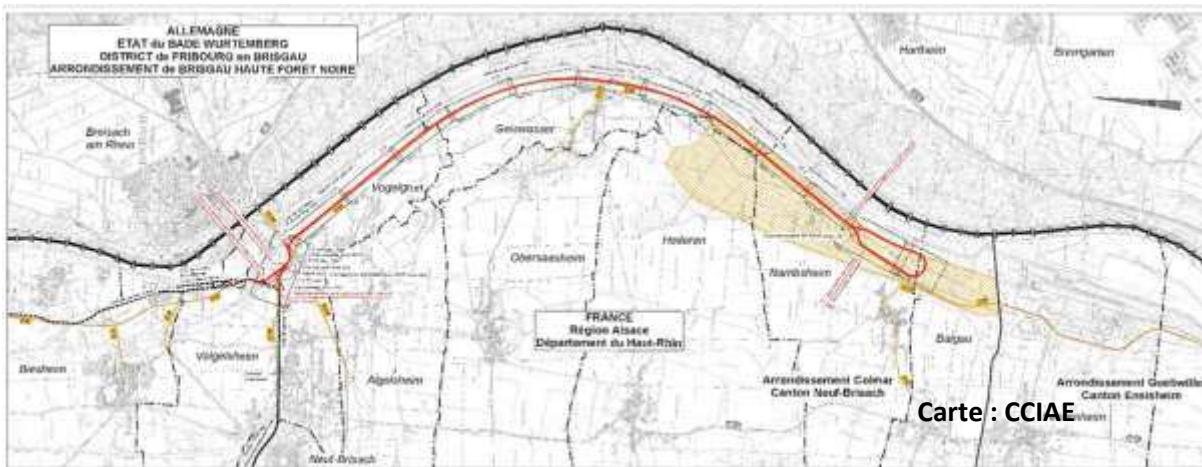
Elle suppose d'abord la pérennisation et la modernisation de la ligne fret Colmar-Volgelsheim afin d'accompagner le développement des zones économique à court et moyen/long terme :

- Volet court terme : **pérennisation de la desserte du port** à performance constante de la ligne : circulation à 40 km/h, 4 trains possibles par jour. Dans ce cadre, SNCF Réseau a réalisé en 2018 un diagnostic de l'état de la ligne afin d'en connaître précisément les fragilités ;
- Volet moyen/long terme : **accompagnement du développement de la ZIP nord et de la ZI ECORHENA**. Des études préalables doivent être menées afin de déterminer les potentiels de développement de chaque zone, les orientations des trafics par le Nord et par le Sud, et conséquemment, les travaux à réaliser sur l'infrastructure tant sur le réseau ferré national que sur les voies internes au port et la ZI ECORHENA. Cette réflexion devra intégrer le faisceau d'échange de l'ITE et notamment la voie n°1 en gare de Volgelsheim.

Elle doit s'accompagner de la **création de la ligne Nord-Sud** nécessaire à l'accès à ECORHENA et permettant d'en faire une zone tri modale. Cette desserte par le fret est indispensable au développement de la zone d'activités multi sites. Trois scénarios de desserte possibles :

- Par le nord via un raccordement à l'ITE du Port Rhénan à Volgelsheim (y compris une liaison directe depuis le Port Rhénan) puis à la ligne Colmar-Volgelsheim ;
- Par le sud via un raccordement à la ligne Bantzenheim-Blodelsheim en amont de l'ITE du CNPE ;
- Par un **bouclage entre ces deux lignes de Volgelsheim à Blodelsheim** qui permettrait une sécurisation des flux en offrant deux débouchés sur le réseau ferré national (RFN) et qui pourrait être utilisé par EDF dans le cadre du démantèlement.

Ces investissements font partie intégrante de la dimension multimodale de la zone et s'inscrivent dans les orientations régionales en matière de transport de marchandises.



Symbole fort de la nouvelle dynamique du territoire et support de relations transfrontalières renforcées, la réouverture de la **ligne Colmar/Fribourg**, sans rupture de charge, fermée au trafic voyageur sur sa section française depuis 1969, permettra enfin de renforcer les liens avec l'Allemagne en termes d'emploi et de garder la possibilité d'une desserte fret. . Le projet implique notamment la requalification de la voie ferrée entre Colmar et Volgelsheim, la reconstruction du franchissement du Rhin et le raccordement à la gare allemande de Breisach, en veillant à la connexion de cette nouvelle liaison ferroviaire aux autres modes de transport.

Renforcer la desserte en transports en commun

Ce renforcement doit d'abord avoir comme objectif le renforcement des liens entre le Pays Rhin-Brisach et les centres urbains et agglomérations françaises et allemandes.

Dans ce cadre, la première de nos priorités est **l'amélioration des liaisons en transports en commun au sein du territoire du futur GECT** : mise en place de lignes régulières irriguant le territoire transfrontalier.

La réalisation d'un projet de **Transport à Haut Niveau de Service (THNS)** consistant à mettre en œuvre une offre de transport public par car desservant les communes entre Colmar et Breisach, en correspondance avec les trains à Colmar et à Breisach vient au deuxième rang. Le concept de THNS prévoit une desserte cadencée, fréquente et fiable sur toute la journée, avec des cars offrant un confort et des services modernes. Des aménagements d'infrastructure sont prévus, notamment en entrée de Colmar, afin de permettre une circulation fiable et rapide du THNS, en dehors de la congestion du trafic automobile.

- Mode d'exploitation en véhicules propres type GNV ;
- Concept : confort, lisibilité, régularité, temps de parcours ;
- Complémentarité avec les bus scolaires mais maintien du service toute l'année ;
- Pas de cabotage dans Colmar (complémentarité en ville avec le réseau TRACE) sauf arrêts touristique : gare, théâtre ;
- Niveau de service élevé dans les véhicules (information dynamique à bord, wifi, port USB, rack à bagages) et aux arrêts ; accessibilité de plain-pied ;
- Billettique sans contact, vente à bord de dépannage ;
- Fréquence prévue : Heures pleines 1/30 min ; Heures creuses 1/heure ;

- Amplitude : 5h-23h ;
- 30 allers-retours / jour ;
- Création de 7 arrêts intermédiaires.

La mise en œuvre de cette liaison nécessitera la restructuration de l'offre existante. En garantissant aux usagers des correspondances tant avec le réseau urbain de Colmar, qu'avec le réseau TER Grand Est vers Mulhouse et Strasbourg et les trains vers Fribourg depuis la gare de Breisach-gare, et en fidélisant une clientèle d'usagers de transport en commun sur cet axe, le THNS peut être considéré comme une première étape favorisant la réussite future du projet plus ambitieux de liaison ferroviaire intégrale.

Améliorer l'accessibilité routière

Elle reposera sur deux opérations majeures :

- L'amélioration, au sud du territoire de la **liaison à partir de l'autoroute A35 jusqu'aux bords du Rhin**. Cette réalisation reposera essentiellement sur l'aménagement de la voie existante avec création de voie urbaine (faisant l'objet d'un traitement particulier : intégration paysagère, circulation limitée...) et la poursuite du contournement des agglomérations ;
- Le réaménagement du **franchissement du Rhin** pour le raccordement à l'autoroute allemande A5. Le projet présenté concerne l'aménagement d'une liaison routière directe entre l'échangeur existant de l'A5 à Hartheim / Heitersheim en Allemagne en utilisant le franchissement existant du Rhin à réaménager ou à reconstruire et du Grand Canal d'Alsace (écluse et barrage à aménager) à Fessenheim.
- Les travaux sur cette liaison permettront de faciliter la desserte routière de la future zone d'aménagement économique située au nord de Fessenheim, notamment pour les colis lourds, et de donner à la zone EcoRhena un accès direct d'à peine 4 kilomètre à l'autoroute A5 allemande, sans limitation de tonnage, permettant d'économiser jusqu'à 20 kilomètres de parcours par rapport aux accès actuels.



Ces deux opérations contribueront directement à l'amélioration de la zone d'activités multi sites et au renforcement de l'attractivité du territoire et à son désenclavement.

Assurer une utilisation optimale du Rhin

Elle repose d'abord sur la **poursuite du développement du Port Rhénan** de Colmar Neuf Brisach, déjà évoquée.

Mais elle doit s'accompagner d'un **renforcement de la navigabilité du Rhin** et de la recherche de moyens permettant de mieux réguler le fleuve en période de sécheresse. Le Rhin est en effet soumis à de fortes variations de son niveau d'eau qui pénalisent les conditions de navigation, ce phénomène risquant d'être amplifié par le réchauffement global

du climat. Ce travail a été initié par la Suisse, et l'Etat français commence à y participer. Ce projet doit désormais prendre une autre ampleur pour que l'on puisse mobiliser des financements pérennes, par exemple pour la réalisation de retenues d'eau en amont du fleuve.

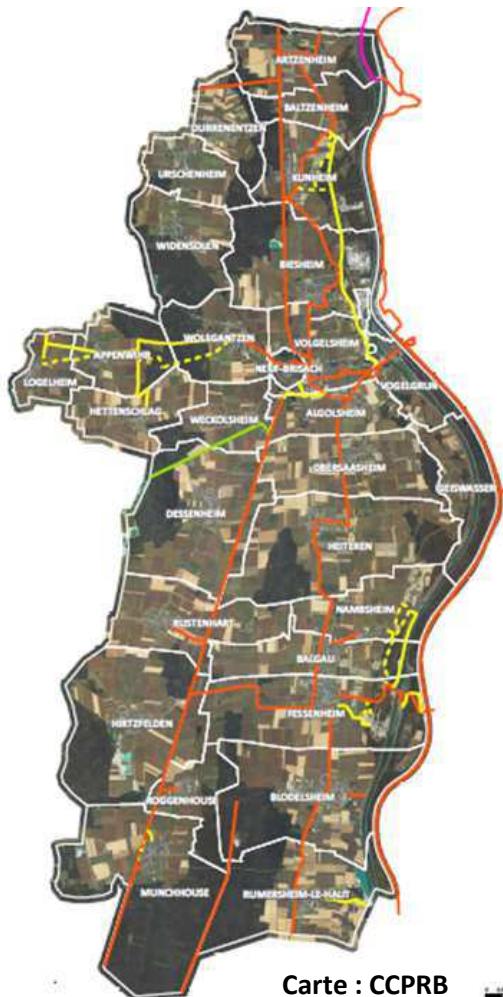
Développer circulations douces et modes de transport économes en CO2

Le développement des mobilités propres reposera bien évidemment sur le développement du réseau de pistes cyclables. Le territoire dispose, avec la desserte cyclable offerte par l'Eurovéloroute d'une colonne vertébrale structurante pour le développement de son réseau cyclable. Les efforts consentis par les collectivités pour compléter ce réseau sont à poursuivre de manière à convaincre un plus grand nombre d'habitants à prendre le vélo pour leurs déplacements quotidiens lorsqu'ils sont limités au cercle villageois ou aux échanges avec les villages voisins. En même temps, les efforts des collectivités pour améliorer et promouvoir les parcours de loisirs et de découverte du territoire méritent d'être poursuivis, au profit de l'attractivité résidentielle et touristique du Pays Rhin-Brisach. Mais l'échelle du territoire conduit à privilégier leur usage pour des activités de loisirs ou à des fins touristiques. Pour **encourager l'utilisation du vélo pour les déplacements quotidiens** en plus des parcours de loisirs, nous nous attacherons à :

- Améliorer la sécurité, densifier le maillage, y compris les liaisons avec les parcours situés hors Pays Rhin-Brisach ;
- Compléter les liaisons cyclables Nord-Sud (notamment sur l'Ile du Rhin) et Est-Ouest (liaison cyclable Colmar – Breisach, dont l'itinéraire est à définir, liaison cyclable au sud du territoire, dont le tracé est également à définir) ;
- Assurer la desserte cyclable des zones d'activités et commerciales ;
- Prévoir des possibilités de liaisons cyclables et piétonnes avec le tissu existant à l'occasion des nouvelles opérations d'aménagement ;
- Intégrer le confort et la sécurité des déplacements à pied et à vélo à l'occasion des aménagements d'espaces publics en milieu urbain.

Pour développer les circulations douces, il faudra donc mener des actions complémentaires :

- Recherche / innovation, en lien avec les autres axes notamment transition énergétique ;



Carte : CCPRB



- Développement de la propulsion à hydrogène (pour les déplacements tant ferrés que routiers), maillage du territoire de bornes électriques de recharge rapide ;
- Développement de transports en commun avec utilisation d'énergie plus vertueuse ;
- Développement des transports à la demande qui existe déjà dans la communauté de communes du Pays Rhin-Brisach, sans pour autant répondre complètement à tous les besoins, et de l'auto partage.



Utiliser les possibilités de desserte aérienne

L'accessibilité du territoire par des vols d'affaires n'est sans doute pas une des clefs du développement durable du territoire, d'autant que ce dernier bénéfice grâce à sa situation géographique de deux aéroports importants : Strasbourg et bien sûr Bâle. Mais, en réduisant de manière importante les temps de trajet des décideurs, elle renforce son attractivité. Le Pays Rhin-Brisach bénéficie dans ce domaine de deux atouts :

- Les possibilités de modernisation de l'aérodrome de Colmar-Houssen ;
- L'utilisation de l'aérodrome de Bremgarten pour l'aviation d'affaires.

Raccorder la zone ECORHENA aux infrastructures énergétiques

Pour une puissance de 50 MW, les travaux comprennent à ce stade :

- La création d'un nouveau poste de distribution composé de 1 à 3 transformateurs ;
- La réalisation des liaisons entre le poste et la zone ;
- La réalisation de la distribution.

Les travaux correspondants à la mise en place d'une zone exemplaire sur le plan énergétique et faisant appel à l'économie circulaire, au gaz, à la géothermie, au photovoltaïque feront l'objet d'une étude spécifique dont le montant est estimé à 200 000 €.

En fonction des résultats de cette étude spécifique et du type d'industrie susceptible de s'implanter sur la zone, le SMO envisagera la possibilité d'un investissement correspondant à une puissance de 100 MW ou plus.

Bénéficier de nouvelles infrastructures nationales et internationales

Même si ces opérations ne sont pas directement situées dans le périmètre Colmar Mulhouse Fribourg, elles contribueront à son attractivité.

- Liaison Rhin Rhône ferroviaire ;
- Raccordement Euro Airport.

ACCOMPAGNER



Accompagner les acteurs actuels du territoire, les entreprises comme les hommes, est une des conditions pour réduire l'impact de la fermeture et amplifier les effets des nouvelles implantations.

Les conséquences potentielles de la fermeture de la centrale sont désormais bien connues. Le devenir des plus de 850 salariés d'EDF ne devrait pas susciter de difficultés particulières. Les dispositifs internes à l'entreprise de mobilité, de reconversion ou de retraite devraient permettre de trouver une solution pour chacun. Mais le départ de ceux qui quitteront le Pays Rhin-Brisach aura des conséquences fortes sur le tissu commercial et artisanal, et la disparition de marchés pour les actuels sous-traitants d'EDF peut conduire à la suppression de plusieurs centaines d'emplois supplémentaires. D'où la nécessité de **prendre en compte les mutations futures** en accompagnant l'évolution du territoire, de ses entreprises et de ses habitants.

Réduire l'impact de la fermeture sur les sous-traitants

L'impact sur les prestataires d'EDF sera par évidence différent selon que leur activité dépende à 90% ou à 10% d'EDF. Une première approche permet d'évaluer à plus de 300 emplois le risque correspondant, et le travail partenarial mené avec le CNPE a permis de dénombrer 650 entreprises prestataires permanentes ou occasionnelles ayant bénéficié de commandes du CNPE en 2016 et 2017, parmi lesquelles une centaine ont été identifiées dans le périmètre de l'étude de l'ADIT (entreprises implantées dans le Grand Est et ayant bénéficié de commandes du CNPE d'au moins 3000€). Les actions d'EDF devraient permettre de régler la plupart des problèmes. Un travail complémentaire, entreprise par entreprise, dans le cadre des dispositifs de soutien au tissu économique local, permettra :

- La réalisation d'un diagnostic de chaque entreprise ;
- L'établissement d'un plan d'actions, entreprise par entreprise, incluant la recherche de marchés ou les possibilités d'évolution de l'activité, qu'elles soient dans ou en dehors du domaine du nucléaire;
- La mise en œuvre de ce plan d'actions.

A l'initiative de la Région Grand Est, la mise en place d'une **ingénierie financière régionale** dédiée au territoire et mobilisant dispositifs européens et nationaux accompagnera l'ensemble de ces actions et pourrait s'appliquer parallèlement aux secteurs du commerce et de l'artisanat.

Soutenir commerce et artisanat

Le commerce, l'hôtellerie, la restauration, l'artisanat sont autant de secteurs où l'offre paraît aujourd'hui largement dimensionnée grâce à la présence de la centrale et de ses salariés. La préservation de la richesse de ce tissu est un objectif en soi sur le plan économique, mais aussi une nécessité sur celui de l'attractivité : ce tissu local fait en effet partie des atouts du territoire. Les études qui sont actuellement menées par la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole et par la Chambre des Métiers permettront de mesurer l'étendue des conséquences de la fermeture de la centrale pour les entreprises commerciales, artisanales, de services ou industrielles. Un plan d'actions sera ensuite décliné pour l'accompagnement des entreprises concernées.

- Mobilisant en priorité les dispositifs de droit commun mis en œuvre par les partenaires ;
- S'appuyant sur des actions spécifiques : FISAC, développement du numérique pour les commerces, Opération Collective de Modernisation du commerce et de l'artisanat (OCM) ;
- Bénéficiant d'un soutien accru aux associations en faveur des commerçants et des artisans (L'Essor des Professionnels de la Hardt et le CABRI).

Ce soutien à l'offre commerciale et artisanale se doublera d'un soutien à la demande : le développement de l'activité touristique déjà évoqué dans le cadre de la zone bi nationale permettra d'amener de nouveaux clients aux commerçants, aux artisans, aux hôteliers, aux restaurateurs.

Renforcer les capacités d'évolution des salariés

Les dispositifs d'accompagnement des salariés ont vocation à s'adresser à tous les salariés : ceux d'EDF qui souhaiteraient rester sur le territoire, ceux des entreprises sous-traitantes dont l'emploi serait menacé, les salariés du commerce et de l'artisanat, et plus globalement ceux de l'ensemble des entreprises existantes comme les demandeurs d'emplois. L'objectif est en effet d'accompagner les salariés impactés par la fermeture de la centrale pour leur permettre de reprendre une activité, de répondre à tous ceux qui sont ou seront à la recherche d'un emploi, mais aussi de **préparer les salariés à l'évolution de la nature des activités** : industries décarbonées, industries du futur... Tous les acteurs du territoire se sont engagés dans ce sens.

Dans un premier temps la Région Grand Est va procéder dans le cadre du POCE à une **analyse spécifique et approfondie des besoins locaux en compétences**, en s'appuyant sur les actions menées par le GIM'Est et EDF, qui permettront d'identifier les projets professionnels des personnes concernées par la fermeture de la centrale.

L'accès des salariés aux emplois créés reposera sur la mise en place de **formations professionnelles adaptées**. Ces formations seront orientées vers les industries décarbonées correspondant au pôle technologique mis en avant de manière globale.

- Soutien à la mobilité des salariés en les informant et les encadrant ;
- Mise en œuvre d'un programme de formation : la Région Grand Est proposera des formations professionnelles adaptées aux emplois identifiés, de la remise à niveau à la qualification, et **développera une offre de formation à Fessenheim même** ;
- Création de passerelles vers les entreprises en recherche d'emploi sur le territoire ;
- Accompagnement des projets de reconversion professionnelle et/ou de création d'entreprises ;
- Mobilisation de PETra, d'INFOBEST et du Service de Placement Transfrontalier ;
- Mise en place de formations franco allemandes ;
- Mise en place de formations dans le cadre de la création du cluster industries du futur et industries décarbonées : la Région développera des programmes de formation innovants notamment dans le domaine du démantèlement et des nouveaux métiers liés aux objectifs bas-carbone

Des projets conjoncturels relevant d'une ingénierie pédagogique propre à chaque implantation d'entreprise seront mis en œuvre, en fonction du type de compétences recherché.

L'enjeu est important : **dès maintenant, les entreprises du territoire rencontrent de réelles difficultés pour recruter**, liées notamment au manque de visibilité du territoire et à son enclavement relatif, des difficultés que risquent de rencontrer les sociétés que nous souhaitons attirer. **D'où l'importance de tirer parti de la présence dans la communauté**

de communes de nombreux salariés travaillant en dehors de Rhin-Brisach pour leur permettre de réduire leurs déplacements, d'améliorer leur qualité de vie en trouvant un emploi sur place, grâce à des actions de formation et de soutien à la mobilité.

S'ÉPANOUIR



Photo : CCPRB

S'épanouir dans sa vie quotidienne est un droit pour tous les habitants de la communauté de communes, mais aussi un gage d'attractivité du territoire. Cumuler services à la population, disponibilités foncières et main d'œuvre qualifiée constitue le plus sûr moyen de faire venir de nouvelles entreprises.

Sous l'impulsion du développement industriel le long du Rhin et en raison de la proximité des deux agglomérations de Mulhouse et Colmar, ainsi que de Freiburg-im-Breisgau, la Bande Rhénane a ajouté à ses vocations initiales agricole et industrielle une importante vocation résidentielle, qui s'est traduite notamment par un important mouvement démographique, poursuivi jusque dans les années 2000 et la crise de 2008.

Pour compenser l'impact de la fermeture de la centrale de Fessenheim, nous voulons :

- Porter la démographie des villages à des seuils de population leur permettant de maintenir, voire de développer leur vocation de pôle de services ou de pôle d'équipements au sein du territoire ;
- Mettre en œuvre tous les leviers permettant d'optimiser et d'améliorer autant que possible l'attractivité résidentielle du territoire : offre de logements, équipements, services aux habitants, qualité du cadre de vie, offre loisirs et culture... ;
- Développer les centralités urbaines de manière à renforcer l'offre d'habitat à caractère urbain et les possibilités de modes de vie correspondantes.

Renforcer le niveau des équipements de la vie quotidienne

La ville de Fessenheim est un exemple de la qualité des équipements dont dispose le territoire : son offre en équipements publics est en effet conséquente pour sa taille. C'est un atout à mettre en avant pour attirer de nouvelles entreprises ou de nouveaux habitants, notamment des cadres supérieurs : les CSP+ restent traditionnellement attachées à disposer d'une résidence principale en milieu urbain. La qualité de l'offre scolaire, culturelle sportive, de loisirs du Pays Rhin-Brisach, allié aux grands équipements universitaires, culturels ou de formation du triangle Colmar Fribourg Mulhouse peut faire la différence en matière de choix de l'individu. Dans ce domaine, les équipements d'intérêt communal sont dans l'ensemble bien représentés, et ont fait l'objet d'une attention soutenue de la part des municipalités. Le territoire a par ailleurs saisi l'opportunité de sa nouvelle configuration pour actualiser les capacités locales d'accueil périscolaire, extrascolaire et petite-enfance.

Les autres équipements à rayonnement supra-communal sont plus faiblement représentés. Le territoire bénéficie de médiathèques et de collèges, d'EHPAD et de résidences seniors, ainsi d'une Maison de la nature. Cependant, les équipements sportifs très spécialisés y sont moins représentés et l'on n'y trouve par exemple ni lycée, ni équipement de diffusion du spectacle vivant.

Dans ce contexte, tout l'enjeu à court terme, sera de **préserver le tissu des équipements scolaires**, directement touchés par le départ des salariés de la centrale. Une étude prospective permettra de chiffrer cet impact et d'en anticiper les conséquences.

A moyen terme, **une perte de ressources des collectivités locales menacerait l'ensemble des équipements de la vie quotidienne**. D'où l'importance d'une **compensation par l'Etat** de cette dernière, le temps que de nouvelles activités prennent le relais en matière de richesse fiscale.

Le maintien de ces ressources nous permettra de constituer un programme d'équipements cohérent afin de diffuser équitablement et en réponse à la demande, l'accroissement des capacités d'accueil périscolaire, extrascolaire et petite enfance.

Nous nous attacherons parallèlement à réorganiser **l'offre d'équipements de l'Île du Rhin pour en faire un pôle à rayonnement transfrontalier** dans un cadre naturel et paysager exceptionnel, notamment par la création du centre touristique et culturel transfrontalier, appelé à incarner emblématiquement ce territoire riverain du Rhin. La réalisation d'une aire de service à destination des camping-cars, d'un quai d'appontage pour les croisiéristes, la construction d'une passerelle transfrontalière avec Breisach et la mise à niveau d'autres équipements déjà existant sur le site comme la piscine Sirenia compléteront les futurs équipements mis à disposition des habitants.

Nous souhaitons enfin que la Région Grand Est accepte la réalisation d'un **lycée professionnel franco-allemand**.

Diversifier l'offre de logement

Nous voulons répondre aux besoins de croissance démographique du territoire à hauteur d'un objectif de peuplement estimé dans le PLUi à 40 600 habitants environ en 2036, ce qui nécessite la production d'environ **4000 logements**, et renforcer l'attractivité résidentielle du territoire en assurant une offre d'habitat mieux diversifiée, répondant à la demande dans ses différents aspects, en combinant :

- Diversité d'offre de logements par leur taille ;
- Diversité de formes d'habitat (individuel-individuel groupé-petit collectif) ;
- Diversité d'offre de mode de vie : urbain, villageois, résidentiel ;
- Renforcement des pôles urbains (pôle pluri communal et Fessenheim) ;
- Renforcement des centralités urbaines et villageoises ;
- Peuplement des villages-relais à des seuils leur permettant de sauvegarder ou renforcer leur vocation de pôles de services et/ou d'équipements ;
- Valorisation des identités villageoises et des physionomies urbaines traditionnelles ;
- Préservation de la qualité du cadre de vie, intégration paysagère des opérations d'aménagement.

Dans l'immédiat, nous nous attacherons au **parc de logements d'EDF**. Comme l'emploi, le parc de logements est en effet marqué par la présence d'EDF. L'entreprise a joué un rôle économique majeur sur le secteur, doublé d'un rôle dans le développement d'un parc immobilier spécifique. Elle a contribué à mettre sur le marché un important nombre de logements aujourd'hui anciens et énergivores, qui devraient faire l'objet d'une rénovation énergétique exemplaire. C'est sans doute le premier des enjeux en matière de logements. Mais ce n'est pas le seul.

Il nous faudra favoriser et valoriser les possibilités de **transformation des tissus bâtis existants** afin d'accroître l'offre en logements au sein des villages et pôles semi-urbains :

- Valorisation des dents creuses et des parcelles non utilisées mobilisables ;
- Transformation de corps de fermes anciens ou plus récents par réaffectation des bâtiments existants ou reconstruction dans le respect de rapports d'échelle ;
- Mise à profit les opérations nouvelles pour renforcer les proximités et la compacité des tissus bâtis.

Nous nous attacherons à diffuser au sein du territoire les **programmes de logements aidés** :

- Programmation pôles urbains (Neuf-Brisach-Biesheim-Volgelsheim et Fessenheim) : en application des objectifs logements du SCoT : respect des proportions existantes de logements sociaux au sein du parc résidentiel ;
- Programmation villages-relais et villages : à définir de façon non contraignante et indicative en fonction des vocations assurées par les différents villages.

Dans le cadre d'un partenariat Département / ANAH / ADEME, nous mettrons en œuvre un dispositif d'incitation à la **réhabilitation des logements existants**, programme thématique sur la dimension thermique par exemple, **résorption du parc de logements vacants** notamment à Neuf-Brisach, et inciterons à la transformation et à la modernisation du bâti existant à Neuf-Brisach pour réactualiser l'offre d'habitat et renforcer son attractivité, dans le respect de l'environnement historique et patrimonial de la ville.

Pour améliorer l'offre immobilière du territoire, facteur d'attractivité des entreprises et moyen de créer une dynamique d'installation des ménages, nous nous attacherons enfin à permettre une **montée en gamme des logements** notamment vacants (RT 2012 minimum), à réaliser des quartiers éco exemplaires et attractifs, et à adapter les logements au niveau des salaires.

Garantir l'accès au très haut débit

Le **déploiement du Très Haut Débit pour les entreprises et les particuliers** constitue un levier majeur pour favoriser le développement économique et pour renforcer l'attractivité du territoire. En nous inscrivant dans le schéma Grand Est, nous nous attacherons pour cela à :

- Faciliter le déploiement du Très Haut Débit et des services numériques connexes pour les entreprises et les particuliers ;
- Autoriser et accompagner la mise en place des infrastructures et ouvrages répondant aux besoins en télécommunications des entreprises et des particuliers ;
- Imposer aux futures constructions la mise en place des éléments techniques facilitant le raccordement aux réseaux de communications numériques ;
- Déployer systématiquement toutes les infrastructures nécessaires aux télécommunications à Très Haut Débit dans les zones économiques (création de zones, nouvelles tranches ouvertes) ;
- S'appuyer sur l'offre immobilière (pépinière et hôtel d'entreprises) actuelle et envisagée pour accompagner les entreprises dans le développement de nouveaux usages en matière de technologies d'information et de communication.

Améliorer l'ensemble des réseaux urbains

L'amélioration de l'ensemble des réseaux urbains trouve doublement sa place dans notre projet de territoire :

- Les réseaux urbains font partie des services que la population considère comme naturels. A ce titre, ils sont une des conditions de **l'attractivité résidentielle** du territoire ;
- Les politiques mises en œuvre sont indissociables des objectifs de **développement durable** du territoire.

Concernant l'alimentation en **eau potable**, nous entendons :

- Protéger durablement les captages d'eau publics sur le territoire mais aussi ceux non utilisés actuellement, notamment celui de Geiswasser ;
- Protéger de l'urbanisation les captages d'eau privés (sites EDF ou MDPA notamment) ;
- Adapter le projet du PLUi à la capacité d'alimentation et à la qualité de l'eau potable ;
- Préparer l'harmonisation et la sécurisation des réseaux de distribution d'eau potable sur le territoire : interconnecter les réseaux de Munchhouse et de Dessenheim ; compléter l'interconnexion Biesheim-Durrenentzen ; prévoir le raccordement de Geiswasser aux réseaux du territoire via Obersaasheim ;
- Prévoir une possibilité de captage supplémentaire au nord du Pays Rhin-Brisach (secteur d'Algolsheim) pour répondre aux besoins d'alimentation.

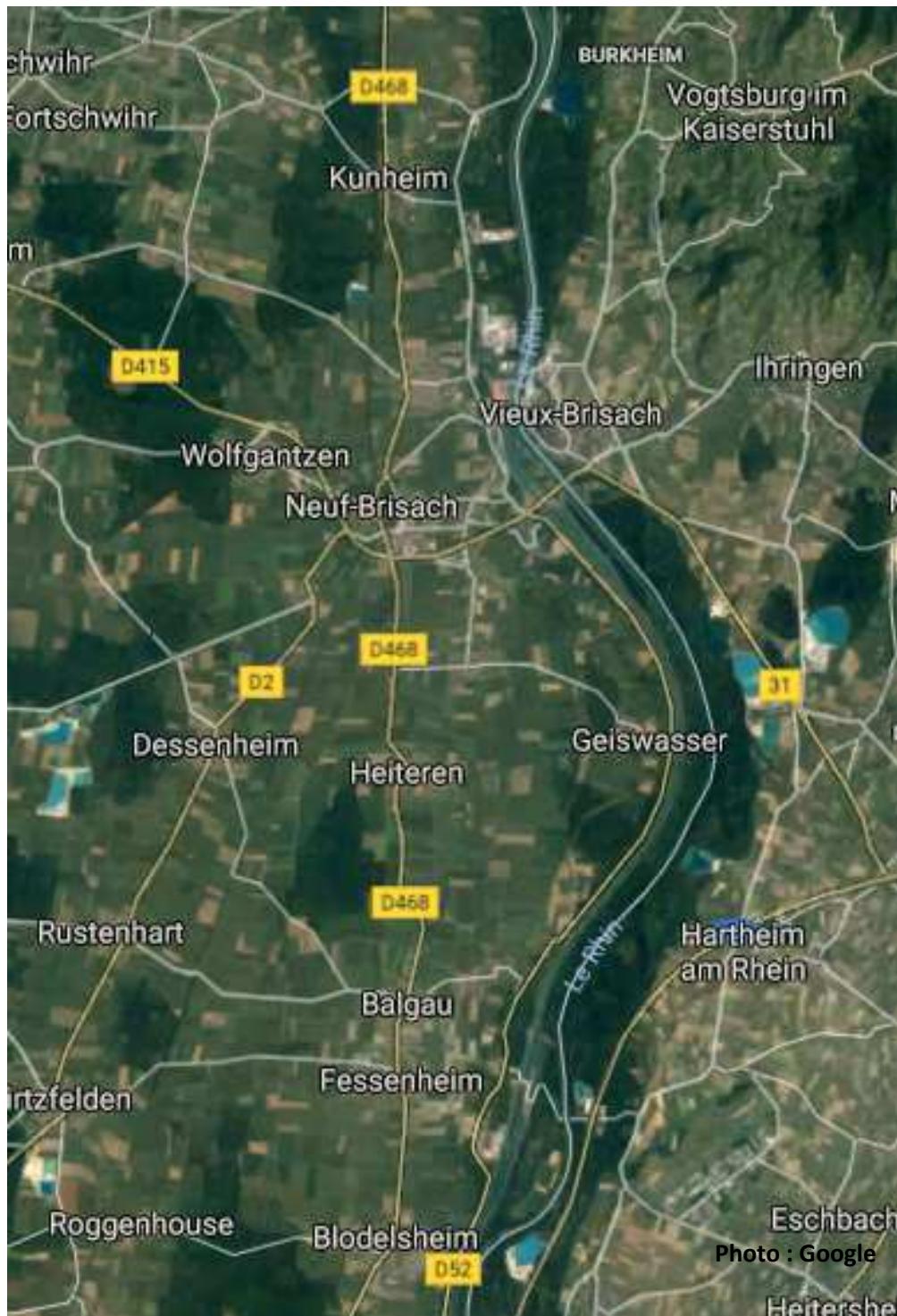
Concernant l'**assainissement**, nous souhaitons :

- Construire une nouvelle station d'épuration à Urschenheim ;
- Adapter les stations d'épuration existantes à l'évolution des besoins du territoire, notamment celle de Volgelsheim ;
- Prévoir si besoin le raccordement des entreprises de la zone industrielle à la station de Biesheim pour l'assainissement des eaux domestiques ;
- Préparer l'harmonisation et la sécurisation des réseaux d'assainissement des eaux usées sur le territoire ;
- Délester les réseaux publics d'assainissement des eaux pluviales et favoriser les solutions d'infiltration dans les parcelles de propriétés ;
- Adapter le règlement du PLUi aux communes en assainissement autonome (Rustenhart, Hirtzfelden et Roggenhouse) ;
- Prendre en compte les trois communes encore rattachées à la station d'épuration de Colmar (Logelheim, Appenwihr et Hettenschlag).

Concernant le traitement et la collecte des **déchets urbains**, nous nous attacherons à :

- Faire de la politique de collecte des déchets et de l'information des usagers un des éléments de la politique de développement durable ;
- Préparer l'harmonisation et la rationalisation des installations des équipements de collecte et de traitement des déchets urbains sur le territoire ;
- Adapter le projet du PLUi à la capacité de traitement des déchets urbains ;
- Prendre en compte dans les aménagements les contraintes de collecte des déchets.

DESSINER



Dessiner un territoire différent est un des gages de la qualité de la vie quotidienne et un facteur de développement. La communauté de communes Pays Rhin-Brisach dispose dans ce domaine d'atouts la différenciant de ses voisins.

Renforcer l'identité du territoire

L'organisation territoriale du Pays Rhin-Brisach est fondée sur un maillage villageois, auquel Neuf-Brisach s'est ajoutée à la fin du XVIIème siècle, seule ville historique de ce territoire. Avec le développement apporté par la mise en valeur économique et fluviale du Rhin et du Grand Canal d'Alsace, la hiérarchie urbaine s'est enrichie, renforçant plusieurs communes par le développement au sein de leur territoire de vocations partagées à plus ou moins grande échelle : équipements publics, services commerciaux, jusqu'à apporter dans plusieurs villages des ferment de centralité urbaine.

Aujourd'hui, l'organisation territoriale du Pays Rhin-Brisach fait apparaître deux pôles permettant aux habitants du territoire de disposer à proximité de chez eux des services et des équipements, publics ou non, nécessaires ou utiles à leur vie quotidienne :

- Un pôle principal, organisé autour du « tripôle » réunissant Neuf-Brisach et Volgelsheim, d'une part, et Biesheim d'autre part, bourg le plus peuplé du territoire. Ce pôle rayonne plus particulièrement sur les 2/3 nord du Pays Rhin-Brisach ;
- Un pôle secondaire, Fessenheim, pôle de proximité de la partie sud du Pays Rhin-Brisach.

Le Pays Rhin-Brisach bénéficie par ailleurs de la proximité géographique de plusieurs pôles de rang divers, largement fréquentés par ses habitants : les deux agglomérations principales du département (Mulhouse et Colmar), Ensisheim, Marckolsheim, Ottmarsheim, ainsi que Breisach-am-Rhein et Freiburg-im-Breisgau, côté allemand. Les équipements, services et entreprises du triangle Colmar Fribourg Mulhouse viennent ainsi renforcer la qualité de vie et l'attractivité du territoire.

Notre territoire est un territoire disposant de son identité propre, un territoire qui n'apparaît ni comme une banlieue ni comme un lieu de passage, une « ville à la campagne » dont les habitants disposent d'un niveau de service remarquable. C'est cette identité que le projet de territoire souhaite renforcer. L'identité d'un territoire qui semble au milieu de nulle part mais qui se trouve en réalité au centre de tout, au centre du triangle Colmar Fribourg Mulhouse.

Concevoir une centralité différente

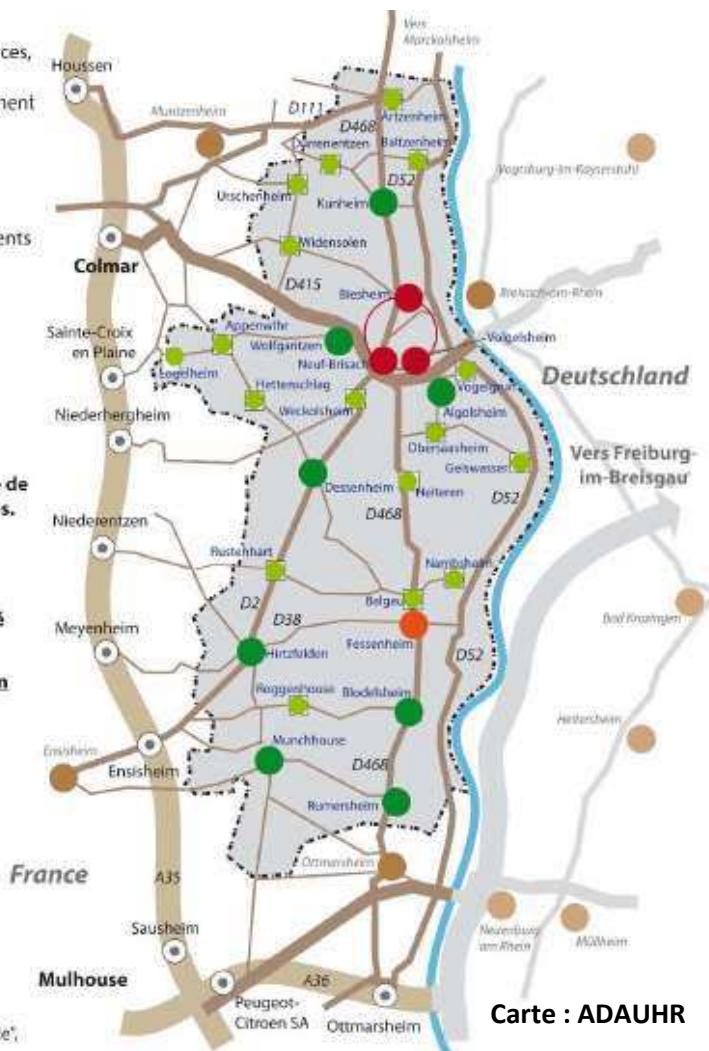
Pour renforcer cette identité, nous voulons concevoir **une centralité différente, fondée sur toutes les communes du Pays Rhin-Brisach**. Au sein du maillage des villages, des vocations de proximité tendent à se polariser au sein de certaines localités et en dehors des deux polarités principales, sous forme de villages assurant localement un rôle de relais, tout particulièrement en matière de commerce, de services divers à la personne et en particulier de services de soins :

- Dans la partie nord du Pays Rhin-Brisach, les villages de Kunheim et Dessenheim assurent une vocation de village-relais pour les villages voisins pour divers équipements et services ; les villages d'Algolsheim et Wolfgantzen, appuyés par la proximité du pôle pluri communal, assurent le même rôle de village-relais ;
- Dans la partie sud, quatre villages émergent plus particulièrement du maillage villageois entourant Fessenheim par les services de proximité qu'ils proposent aux habitants : Blodelsheim, Hirtzfelden, Munchhouse et Rumersheim-le-Haut.

La faible taille critique des deux « pôles urbains » principaux est ainsi pour partie compensée par la diffusion des services et des équipements au sein du maillage des villages. Nous voulons donc tout à la fois renforcer les poids économique et démographique des deux pôles « urbains » principaux et affirmer leur polarité au sein du territoire, et soutenir et développer le rôle de proximité des villages-relais, afin de parfaire l'organisation territoriale. Notre objectif est de réunir les conditions qui permettront de renforcer cette organisation en veillant au bon équilibre entre les différents niveaux de polarités, pôles urbains et polarités villageoises de proximité.

- **Pôle pluricommunal - centre d'un bassin de proximité étendu.** Pôle de services, de commerces, de développement économique, d'accueil résidentiel et d'équipements publics à rayonnement intercommunal et transfrontalier
 - **Pôle secondaire - pôle de proximité pour un bassin de proches villages.** Pôle de services, de commerces, d'activité économique, d'accueil résidentiel et d'équipements publics d'intérêt supracommunal
 - **Autres pôles urbains extérieurs au territoire.**
 - Breisach-am-Rhein (niveau comparable à « pôle pluricommunal » *)
 - Ensisheim (« pôle d'ancrage »)
 - Marckolsheim (« pôle secondaire »)
 - Muntzenheim (« pôle secondaire »)
 - Ottmarsheim (« bourg centre »)
 - **Villages-relais - villages dotés d'un micropôle de services desservant quelques proches villages.** Services et équipements de proximité, accueil résidentiel
 - **Autres villages**
villages résidentiels sans vocation de polarité
Équipements locaux, accueil résidentiel
 - **Autres villes principales en rive droite du Rhin**
-

Pour les « autres pôles urbains extérieurs au territoire », les dénominations reprennent celles énoncées par les SCoT des territoires concernés.
* Breisach-am-Rhein est classé au même niveau que le pôle Neuf-Brisach-Biesheim-Vogelsheim dans la carte dite « d'Einsele », qui fait référence pour l'armature urbaine du Rhin Supérieur.



Optimiser l'utilisation de la ressource foncière, limiter et maîtriser l'étalement urbain

Le territoire de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach est composé de 29 communes, qui se différencient historiquement par leurs formes urbaines traditionnelles. On retrouve des villages-rue, des villages-carrefours, des villages radioconcentriques, des villages à maillage irrégulier et Neuf-Brisach créée selon les doctrines militaires de l'époque.

Suite aux années 1950, l'extension et le développement des différents tissus urbains villageois répond globalement à des logiques comparables : densification du tissu existant,

progression linéaire le long des voies, construction en seconde ligne, et enfin généralisation des formes d'aménagement planifié. Au final, et malgré quelques sites déconnectés, il résulte de ce développement urbain des communes aux morphologies plutôt compactes et groupées. Un des enjeux du PLUi sera de mettre en place un développement urbain renforçant cette cohésion urbaine et modérant la consommation foncière.

Afin d'assurer la bonne compatibilité entre toutes les orientations du projet de territoire, en particulier pour ce qui concerne les besoins de développement résidentiel et économique d'un côté et de l'autre les besoins de préservation et de protection des espaces naturels, forestiers et agricoles, nous entendons optimiser l'utilisation de la ressource foncière et éviter le gaspillage foncier. Il nous faudra pour cela :

- Maintenir l'équilibre entre les espaces d'urbanisation, les espaces publics et les espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- Développer un urbanisme plus compact ;
- Favoriser la mixité urbaine ;
- Favoriser la transformation du tissu existant tout en respectant les caractéristiques et le patrimoine villageois ;
- Maîtriser les extensions des surfaces d'exploitation des gravières et les limiter aux extensions justifiées par l'extinction effective des gisements ouverts et/ou à une appréhension réaliste des besoins à moyen et long termes ;
- Favoriser le regroupement des bâtiments et installations agricoles dans des zones d'activités dédiées pour les exploitations qui nécessitent des implantations hors agglomération.

Mettre en valeur les caractéristiques propres du paysage

Le paysage de plaine agricole et forestière du Pays Rhin-Brisach est formé de quelques composantes principales :

- Les étendues de grandes parcelles agricoles et céréalier, qui forment une composante dominante du paysage ;
- Les lisières forestières du massif de la Hardt et de la forêt du Rhin cernant ces étendues ;
- Les linéaires végétaux déployant leur réseau à travers le territoire : alignements d'arbres accompagnant les parcours rectilignes des routes et des canaux, ripisylves plus sinuées des ruisseaux et des rivières, haies et écrans végétaux divers ;
- Le Rhin et ses îles, les canaux, les cours d'eau et leurs ripisylves sont autant d'éléments paysagers liés à l'eau, présents sur le territoire ;
- Les silhouettes villageoises, perceptibles en vision éloignée, différenciées les unes des autres par la signature portée par les clochers d'églises.

Le dessin formé par le massif montagneux de la Forêt Noire ferme le champ visuel à l'est. Par intermittence, selon les caprices météorologiques, il en va de même à l'ouest avec les lignes de crêtes des montagnes vosgiennes.

Outre les composantes principales organisant le paysage en vues largement dégagées, les étendues agricoles bordées de lisières forestières et d'écrans végétaux sont ponctuées d'évènements paysagers apportant leur animation propre et leur particularité locale : bosquets, haies, arbres isolés, calvaires et oratoires, ainsi que quelques constructions plus ou moins bien intégrées telles que : installations et silos agricoles, maisons isolées, châteaux d'eau...

La physionomie du paysage a été quelque peu modifiée pendant la période récente, par les effets des regroupements de parcelles agricoles, le développement des réseaux aériens, la création des grandes infrastructures et installations fluviales et industrielles rhénanes et le développement d'espaces périurbains en périphérie de la plupart des agglomérations.

Le paysage constitue aujourd’hui une composante non négligeable de l’attractivité du territoire, autant pour ses habitants que pour les touristes de passage. Elément constitutif de la qualité de vie et du cadre de vie, le paysage offre, par son caractère permanent et par ses marques particulières, un ensemble de repères assurant à chaque lieu son identité propre. **Nous entendons donc préserver les paysages caractéristiques de la Hardt et de la Bande Rhénane, lutter contre les risques de banalisation du paysage et d’effacement de la physionomie traditionnelle des cœurs villageois.**

Adapter le Plan Local d’Urbanisme intercommunal

Le PLUi doit être approuvé avant le 31 décembre 2019, faute de quoi le Règlement National d’Urbanisme s’appliquera dans de nombreuses communes. C’est donc l’engagement qu’avait pris la communauté de communes, en s’efforçant d’intégrer dès maintenant les conséquences de la fermeture de la centrale de Fessenheim et les principaux éléments du projet de territoire. Mais de nombreux points restent incertains. **Nous souhaitons donc pouvoirachever la procédure du PLUi après le délai imparti.**

VALORISER



Photo : CCPRB

Valoriser les atouts naturels du territoire est une des bases d'un développement durable et équilibré, mais aussi un des gênes de la communauté de communes et là encore une des clefs de son attractivité.

L'espace du Pays Rhin-Brisach repose pour l'essentiel sur la basse terrasse alluviale du Rhin. La plaine agricole et le massif principal de la forêt de Hardt s'y tiennent, ainsi que les boisements relictuels du massif forestier initial. Cet espace principal, caractérisé par sa sécheresse physique, est bordé à l'est par les milieux humides de la forêt et des écosystèmes rhénans, et à l'ouest par la plaine inondable de l'Ill, dont le cours ne fait qu'effleurer le Pays Rhin-Brisach. Bien marqué dans ses caractéristiques environnementales par sa position en bordure du Rhin, le territoire associe des aspects très contrastés selon la nature des sols et des espaces, formant un ensemble naturel très remarquable.

De nombreux dispositifs de protection ou d'inventaire font le détail de l'ensemble des caractéristiques et des enjeux naturels et environnementaux en présence :

- Zones de Protection Spéciale et Zones Spéciales de Conservation du réseau européen Natura 2000 (classées suivant les priorités définies par la Directive Oiseaux et par la directive Habitats) ;
- Espaces de Réserve Naturelle Régionale ;
- Inventaires de Zones Naturelles d'Intérêt Floristique et Faunistique (ZNIEFF) ;
- Sites placés par convention sous gestion du Conservatoire des Sites Alsaciens ;
- Forêts classées « Forêts de Protection » ;
- Sites délimités au titre de la convention internationale RAMSAR et protégeant les zones humides remarquables ;
- Zones humides remarquables protégées au titre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhin Meuse ;
- Sites naturels classés et sites naturels inscrits.

Ces différents ensembles naturels forment pour certains des « noyaux de biodiversités » identifiés par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Ces éléments majeurs de la trame verte et bleue sont mis en relation les uns avec les autres par un réseau composé par des cours d'eau et leur accompagnement végétal ainsi que par d'autres formations linéaires végétales. Utilisé par les espèces floristiques et faunistiques pour circuler d'un espace à l'autre, ce réseau est vital pour le fonctionnement écologique et la vitalité biologique du territoire. Il est identifié en autant de « corridors écologiques » par le SRCE, avec pour objectif d'assurer leur pérennité et au besoin leur restauration.

Préserver l'environnement et les ressources naturelles

La protection, la préservation des ressources naturelles et de la qualité de l'environnement est une condition indispensable de l'attractivité et de la richesse du territoire comme de la cohérence spatiale et de la compatibilité des différents axes du projet de territoire entre eux. Nous en faisons donc une des priorités du projet de territoire, tout comme la préservation des espaces agricoles, condition de la pérennité et du développement de la filière agricole et de la préservation des paysages.

Le soin apporté à la préservation des ressources environnementales, à la préservation de la qualité des paysages et du patrimoine architectural et urbain est au cœur du développement et de l'aménagement de ce territoire. De ce soin découle la possibilité de préserver et renforcer l'attractivité du Pays Rhin-Brisach pour ses habitants et ses autres usagers. De lui dépend la possibilité d'assurer la compatibilité entre elles des différentes formes du développement économique, comme celle de trouver, pour chacune d'elles, la bonne mesure de leur inscription au sein de la bande rhénane.

La mise en œuvre de notre projet de territoire reposera donc sur la capacité de réunir les conditions qui assureront la bonne compatibilité entre eux des différents axes de développement du projet de territoire, dans une optique de préservation et de valorisation de l'environnement, des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que du patrimoine architectural, urbain et paysager.

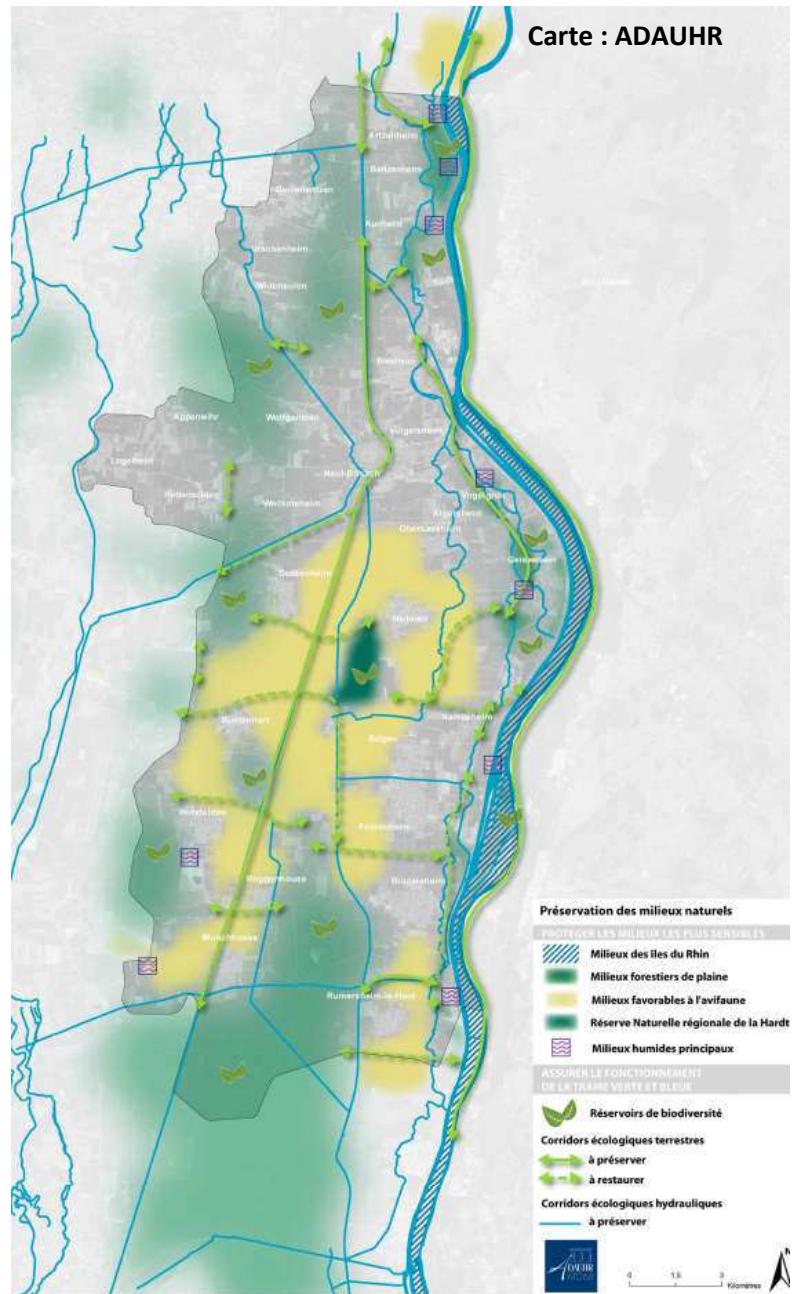
Nous entendons pour cela préserver et **mettre en valeur les ensembles naturels** présents au sein du territoire du Pays Rhin-Brisach, en tant qu'éléments du patrimoine naturel à sauvegarder et pérenniser. Ils constituent aussi une ressource indispensable à la qualité de l'environnement, à la qualité des conditions de vie des habitants et à la qualité du cadre de vie et du paysage.

Nous entendons également contribuer à la **préservation du fonctionnement écologique** du territoire en assurant la pérennité des « noyaux de biodiversité » et des « corridors écologiques » identifiés par le SRCE et faciliter ainsi les échanges écologiques favorables à la biodiversité.

Nous entendons enfin favoriser, dès lors que c'est compatible avec les besoins de leur protection et de leur conservation, la **mise en valeur des éléments du patrimoine naturel comme contribution à l'attractivité du territoire**. Cette orientation a notamment pour objectif de favoriser les initiatives de découverte de la nature et de sensibilisation du public aux enjeux de protection de l'environnement.

Cette volonté se traduira dans un plan d'actions global et cohérent reposant sur un ensemble de mesures inscrites dans le PLUi :

- Préserver les massifs forestiers de la Hardt et la forêt de l'Ile du Rhin pour leur rôle écologique et les milieux naturels qu'ils comprennent ;
 - Préserver leurs lisières forestières ;
 - Préserver les espaces agricoles de la plaine de la Hardt pour leur intérêt et leur rôle écologique ;



- Préserver les zones humides qui contribuent à l'équilibre hydrologique, à la qualité des eaux, et aux écosystèmes aquatiques au sens du code de l'environnement. Au sein des espaces les plus sensibles, toute urbanisation nouvelle sera limitée sauf exception justifiée ;
- Préserver lorsque c'est possible les zones à dominante humide non protégées, notamment à l'occasion des choix de localisation des espaces urbanisables ;
- Préserver les autres sites naturels signalés ou faisant l'objet d'une convention de gestion avec le Conservatoire des Sites Alsacien, tels que les digues du grand canal d'Alsace entre Geiswasser et Vogelgrun ; les remparts et anciens fossés de Neuf-Brisach ; l'ancien terrain de manœuvre de Volgelsheim dans sa partie sud ;
- Protéger le réseau hydrographique formé par les rivières, ruisseaux et canaux et préserver ou renforcer les cortèges végétaux et alignements végétaux qui l'accompagnent ;
- Préserver et au besoin restaurer les autres linéaires végétaux assurant un rôle de liaison écologique, en particulier les corridors écologiques du SRCE.
- Préserver les alignements d'arbres le long des routes départementales ;
- A l'occasion du réaménagement, de la réaffectation ou de la renaturation des sites d'exploitation de gravières, veiller à leur bonne insertion au sein du maillage de la trame verte et bleue du SRCE ;
- Accompagner les sorties d'exploitation agricoles et les installations agricoles en plein champ par des mesures d'intégration à l'environnement permettant de limiter ou compenser leur impact sur les milieux naturels sensibles.

Cette volonté se traduira enfin par une démarche exemplaire pour la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser, appliquée en premier lieu dans le cadre de l'aménagement de la zone EcoRhéna.

Prévenir les risques, maîtriser et diminuer les nuisances

Le territoire du Pays Rhin-Brisach est concerné par différents risques naturels et technologiques. La prise en compte et la prévention de ces risques est un enjeu pour la sécurité des personnes et des biens. Elle sera transversalement présente dans l'ensemble du PADD et concerne de nombreuses dispositions, qui se traduiront également réglementairement :

- Le risque mouvements de terrain ;
- Le risque inondation par débordement ;
- Le risque inondation par remontée de nappe phréatique ;
- Le risque inondation par rupture de digue ;
- Le risque transport de matières dangereuses ;
- La Directive européenne SEVESO ;
- La mémoire des sites et sols potentiellement pollués ;
- Les nuisances sonores.

Amplifier toutes les initiatives en cours

Préserver l'environnement dans les documents d'urbanisme, prévenir les risques et maîtriser les nuisances ne suffit pas. Nous souhaitons multiplier les démarches actives, en amplifiant les initiatives déjà prises :

- Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET) ;

- Espace Info Énergie et le Conseiller en Energie Partagé ;
- GERPLAN ;
- Ateliers dans le domaine de l'eau, des déchets dans les écoles ;
- Maison de la Nature et du Vieux Canal ;
- **Démarche d'écologie industrielle et territoriale.**

Cette dernière démarche, évoquée plus haut, initiée au plan local par le PETR Rhin Vignoble Grand Ballon et soutenue dans le cadre de l'appel à projet Climaxion, vise à favoriser l'économie circulaire, la réduction de la consommation des ressources en matières premières, eau, énergie, grâce à la mise en place de synergies significatives entre entreprises.

Nous nous proposons dans ce cadre de conduire des opérations exemplaires

- Promotion de **l'économie circulaire**, de modalités d'organisation sobres, de mobilités durables ;
- Développement de **l'alimentation durable** et de l'agro-écologie ;
- Mise en place d'un **projet alimentaire de territoire**.
- **Restauration écologique exemplaire** améliorant la fonctionnalité globale des milieux rhénans, renforçant la biodiversité et les corridors écologiques en allant au-delà d'une seule logique de compensation ;

Dans ce dernier domaine, la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach prépare dès maintenant, en partenariat avec le Conservatoire des Sites Alsaciens et EDF, la **réhabilitation des anciens bassins de décantation des MDPA de l'Ille du Rhin**. L'objectif est de rétablir, sur un axe majeur de migration en Europe Occidentale, une zone humide d'une centaine d'hectares favorable à la biodiversité.

Renforcer les liens avec les associations environnementales et le partenariat avec le Conservatoire des Sites Alsaciens

Dernier point et non des moindres : les rapports avec les associations environnementales. Nous souhaitons leur donner toute leur place dans l'élaboration du projet de territoire et dans sa mise en œuvre, en réalisant avec elles un véritable **travail de co-construction**.

Dans ce cadre, nous souhaitons renforcer le partenariat avec le **Conservatoire des Sites Alsaciens** :

- Une **convention de partenariat** entre la Communauté de communes Pays Rhin Brisach et le Conservatoire des Sites Alsaciens concrétisera cette ambition partagée pour l'exceptionnel patrimoine naturel du territoire ;
- Le CSA agira de manière concertée avec les acteurs locaux, dans trois directions : la **connaissance, la protection et la gestion, la valorisation des milieux naturels** du territoire ;
- Le CSA apportera son **expertise et son expérience** à la CCPPRB, notamment pour l'étude Faune Flore Quatre saisons et pour les sessions relatives à la biodiversité et aux espaces naturels de la future SEM transfrontalière ;
- L'intégration pleine et entière de la biodiversité aux outils envisagés : **l'inscription d'un volet « Biodiversité 2030 » dans les mesures**

compensatoires liées à la fermeture de la centrale de Fessenheim,
extension à la biodiversité et au changement climatique, du fonds
citoyen envisagé.



INVENTER



Photo : CCPRB

Inventer une nouvelle efficacité énergétique s'inscrit directement dans la tradition de pionnier du territoire. La centrale de Fessenheim a été une des premières centrales nucléaires en France. Le post CNPE est l'occasion de retrouver cet esprit d'innovation en renonçant aux énergies d'hier pour créer les énergies de demain et devenir un territoire à 100% énergie verte.

Fidèle à notre tradition de pionnier, nous nous inscrivons pleinement dans la stratégie envisagée au niveau du Département et de la Région dans le cadre du SRADDET, **pour faire du territoire un territoire leader sur les sujets énergétiques** comme au cœur des enjeux de décarbonisation et de stockage de l'énergie, un **territoire à 100% énergie verte** qui contribue pleinement à la Stratégie Nationale Bas Carbone et plus globalement à l'Accord de Paris. **Un territoire modèle de la transition écologique.**

Diversifier l'offre énergétique

Nous entendons participer pleinement au **développement des énergies renouvelables dans le Haut-Rhin** et de contribuer ainsi à réduire l'empreinte carbone, diminuer la facture énergétique et permettre aux entreprises de se développer dans le secteur, en utilisant les ressources naturelles du territoire dans le cadre de projets économiquement viables.

- **Hydrogène** : le sud du département du Haut-Rhin a été labellisé territoire à hydrogène. Des pilotes seront installés pour développer la méthanation ainsi que des procédés de « Power-to-Gas », permettant d'alimenter une centrale au gaz vert installée au sein de la bande rhénane et à proximité de la centrale de Fessenheim.
- **Méthanisation** : avec la dynamique post-Fessenheim, 9 projets de méthaniseurs sont actuellement à l'étude pour une production totale potentielle de 7 M de m³ supplémentaires. Ces projets concernent des groupements d'agriculteurs pour sept d'entre eux et des collectivités territoriales pour les deux autres.
- **Photovoltaïque** : le département du Haut-Rhin est le département ayant la meilleure exposition solaire au nord de la Loire grâce aux effets de foehn qui permettent à un grand territoire en plaine d'avoir une faible pluviométrie et une faible couverture nuageuse. Grâce à l'appel d'offres de 300 MW spécifique au Haut-Rhin annoncé par l'Etat, ce potentiel sera davantage exploité et permettra de développer des projets très visibles pour les haut-rhinois.
- **Hydraulique** : le Rhin irrigue le territoire de vie de Fessenheim et constitue un vecteur privilégié de développement des énergies renouvelables à l'échelle du bassin rhénan.
- **Pyrolyse rapide** : la pyrolyse rapide est un procédé innovant de valorisation de la biomasse, destiné notamment à des usages industriels.
- **Géothermie** : elle peut alimenter en froid ou en chaleur un nombre important de bâtiments neufs ou existants grâce au potentiel de la nappe phréatique rhénane présente sous une grande partie du territoire du Haut-Rhin.
- **Production locale décentralisée et gestion énergétique intégrée au niveau local.** Elles seront la clé du fonctionnement énergétique de demain. Les productions photovoltaïques sur les toitures, l'installation d'éoliennes de quartier, la production simultanée d'électricité et de chauffage pour les bâtiments permettront de générer localement de l'électricité qu'il faudra gérer et stocker de façon efficace pour limiter le recours au réseau et diminuer au maximum les pointes.

La mise en place des clusters participera directement à cet effort de diversification :

- Solutions en matière de **stockage de l'énergie**, développement de batteries innovantes. C'est une des conditions du développement des énergies renouvelables, pour la sécurité du réseau électrique, mais aussi pour

- supprimer les capacités de production d'électricité à partir de sources carbonées nécessaires pour assurer l'équilibre offre demande en période de pointe de consommation.
- Approfondissement d'autres perspectives innovantes portant sur l'efficacité énergétique et la valorisation de la matière, expérimentations sur le terrain des technologies bas carbone co-portées ;

Nous attendons enfin qu'**EDF fasse de l'ensemble du Haut-Rhin la vitrine de son savoir-faire dans le domaine de la transition énergétique**, l'ensemble des initiatives publiques et privées ayant vocation à être regroupées dans un **véritable master-plan**.

Engager globalement la transition énergétique

La transition énergétique est un enjeu transversal prioritaire de notre projet, qui se traduit par une stratégie de long terme et des projets concrets.

La stratégie de long terme trouve d'abord sa place dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Au travers de ce dernier, le territoire du Pays Rhin-Brisach peut concourir à la concrétisation des objectifs en matière de réduction de la consommation d'énergies fossiles et de développement des énergies renouvelables, afin d'améliorer la qualité de l'air, limiter les émissions de gaz à effet de serre et préparer le territoire au changement du climat. **Il s'inscrira ainsi dans la volonté du Département du Haut-Rhin de devenir un territoire pilote en matière d'efficacité énergétique.**

L'habitat, l'économie et les déplacements sont trois secteurs de consommation énergétique sur lesquels le PLUi peut avoir prise. Il s'agira particulièrement de prendre et d'encourager des mesures favorables à l'entrée progressive du territoire dans la transition énergétique. Accompagnées par les dispositions relatives à la préservation du paysage et de l'environnement (espaces forestiers, cadre végétal au sein des paysages ruraux et urbains), ces mesures contribuent à l'objectif général du PADD visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à adapter le territoire au changement du climat.

Notre effort dépassera le seul PLUi. La mise en œuvre de projets concrets concerne tous les domaines :

- **Efficacité énergétique des bâtiments** : programmes de réhabilitation et de rénovation ; OPAH rénovation énergétique ; conception bioclimatique des nouvelles constructions ; emploi de matériaux recyclables, bio sourcés, d'origine locale ; recours aux énergies renouvelables ; aides à la rénovation thermique des établissements scolaires, des bâtiments de collectivités, des bailleurs sociaux ; simplification de l'accès aux aides à la rénovation énergétique ; système d'information pour le service public de la performance énergétique de l'habitat ;
- **Efficacité énergétique des industries** : accompagnement des entreprises pour réduire leur consommation énergétique par la rénovation énergétique de leurs bâtiments et par l'amélioration de leurs procédés de production et d'utilisation du froid, de la vapeur, de l'air comprimé, mise en place de plans d'action issus des audits énergétiques obligatoires ;
- **Efficacité énergétique des transports** : développement de l'usage des véhicules « propres », de l'attractivité des transports, de l'usage des modes de déplacements doux et des alternatives à la voiture individuelle (TC, fer,

- covoiturage, vélo, etc.) ; le développement trimodal du Port Rhénan de Colmar / Neuf-Brisach contribuera directement à cet effort ;
- **Efficacité énergétique des modes de chauffage** : développement des réseaux de chaleur et encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables au niveau des centrales de chauffage ;
 - **Efficacité énergétique de l'urbanisme** : encadrement de l'urbanisme de manière à générer des formes urbaines plus compactes ; préconisation d'une orientation optimale des nouvelles constructions afin qu'elles puissent profiter des apports solaires ; sous réserve de la protection des sites et de l'intégration au paysage, autorisation du développement de l'autoconsommation énergétique et des dispositifs de production d'énergie renouvelable (panneaux solaires et photovoltaïques notamment) ; autorisation de travaux de façade afin de limiter les déperditions de chaleur, voire d'améliorer les performances en termes d'isolation thermique et phonique ; développement dans le tissu urbain des îlots de végétation, renforcement de la présence de l'eau et les ripisylves accompagnant le réseau hydrographique, préservation des zones boisées, régulatrices de température, supports de biodiversité et puits de carbone.

Nous généraliserons à l'ensemble du territoire les initiatives déjà évoquées pour la zone d'activités multi site : démarche **d'éologie industrielle territoriale** et développement de l'économie circulaire et du numérique au service de la transition énergétique, soutien à l'innovation et l'expérimentation.

Notre **politique de logements** contribuera directement à la transition énergétique : rénovation du bâti (RT 2012 minimum), réalisation de quartiers éco exemplaires. Bâtiments publics et locaux d'entreprises seront des exemples de développement durable : efficacité énergétique, bâtiments producteurs d'énergie.

L'exemplarité en matière de transition énergétique doit concerter tous les secteurs, sans oublier la contribution essentielle du **monde agricole** : circuits-courts, agriculture biologique...

Créer un institut de la transition énergétique

Les Instituts pour la transition énergétique » (ITE) ont été introduits dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir dans le but de soutenir la création d'un nombre restreint d'instituts au sein de campus d'innovation technologique de renommée mondiale regroupant des établissements de formation, des laboratoires de recherche publics et privés et des acteurs économiques.

Dans ce contexte, un hub d'Innovation type ITE piloté par l'Université de Haute Alsace et la Région Grand Est permettra de matérialiser l'ambition affichée de la Région : faire du Haut-Rhin la région européenne de référence dans le domaine des énergies bas carbone et de l'efficacité énergétique avec pour moteur la coopération transfrontalière et comme acte fondateur symbolisant ce changement de paradigme, la fermeture du site de Fessenheim.

Aider les entreprises à se développer dans ce secteur

Dernier volet de notre volonté d'inventer une nouvelle efficacité énergétique : la **capacité de faire émerger des projets innovants et de les accompagner**. Le soutien de l'agence

Grand E-Nov et de l'incubateur du Grand Est permettra de concrétiser démonstrateurs et pilotes de projets innovants et d'accompagner la création de start-ups.

AGIR



Agir dès maintenant est une obligation, pour ne pas décevoir les attentes des habitants et perdre toute crédibilité.

Engager le projet de territoire

Nous ne pouvons pas attendre. L'anticipation de la fermeture de la centrale est une des clefs sinon la clef du succès.

- La tranche 1 de la centrale devrait fermer en 2020 ;
- La tranche 2 en 2022.

Nous devons agir dès maintenant et amplifier les efforts que nous conduisons depuis de nombreuses années. Nous devons créer le mouvement, pour que l'Etat et EDF nous accompagnent. **Nous le ferons en partenariat étroit avec nos partenaires allemands, le Département, la Région Grand Est, Colmar Agglomération et Mulhouse Alsace Agglomération.**

Ensemble, nous créerons le **Groupement Européen de Coopération Transfrontalière**, base de la future zone binationale, développerons le projet de **l'Île du Rhin**, celui du centre **ArtRhena**, mettrons en place une politique touristique commune.

Ensemble, nous créerons la **SEM binationale**, lancerons l'aménagement de la zone ECORHENA, mettrons en place une **SEMOP** bénéficiant de l'apport de leaders européens de la logistique pour développer le Port Rhénan de Colmar Neuf-Brisach. Nous définirons les bases du futur **cluster des industries du futur et décarbonées** et bâtirons les bases d'une politique de marketing territorial franco-allemande.

Ensemble, nous initierons études et travaux des nouvelles **infrastructures de transport**, renforcerons transport en commun et circulations douces.

Ensemble, nous poursuivrons notre politique **d'équipements publics**, mettrons en œuvre les orientations du PADD, engagerons la transition énergétique du territoire.

Ensemble, nous commencerons à faire de Rhin-Brisach / Rhein-Breisach 2030 une réalité.

Maintenir les ressources fiscales des collectivités

Notre territoire n'attendra pas les décisions de l'Etat pour agir. Mais une réponse de ce dernier sur la nature de ses engagements nous permettra d'affiner notre projet de territoire, de co-construire ensemble notre vision de l'avenir.

La décision de fermeture de la centrale est en effet une décision politique. L'Etat doit donc d'abord s'engager pour en **compenser les conséquences sur le plan fiscal et permettre au territoire de disposer des moyens nécessaires à la mise en œuvre de nos projets et au financement de notre développement.**

Ce volet est aujourd'hui absent du projet de territoire élaboré par la Caisse des Dépôts sur le territoire Colmar-Fribourg-Mulhouse. Il est pour autant essentiel : sans maintien de ses ressources, la communauté de communes ne pourra mener à bien aucun des projets nécessaires à la compensation des conséquences de la fermeture de la centrale, ni cofinancer les investissements correspondants.

Les conséquences ont été analysées par la DGCL : baisse de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER).

Sans maintien des ressources fiscales, notre projet comme celui élaboré sur un territoire plus large sous la direction même de l'Etat ne resteront que de belles paroles, des paroles sans lendemain.

Fiscalité directe locale de la centrale nucléaire				
Impôts (millions d'euros)	Commune de Fessenheim	Communauté de communes	Département	Région
TFPB	0,5	0,1	1,4	
CFE		2,7		
CVAE		0,9	0,8	1,7
IFER		2,7	2,7	

A Fessenheim, c'est une décision de l'Etat de fermer le CNPE, et non la conjoncture économique ou un choix d'actionnaires enclins à la délocalisation par exemple, une décision qui vient bouleverser les recettes fiscales du territoire. **Trouver un accord financier avec l'état est un préalable à toute validation du projet de territoire élargi, car sans cet accord, ce projet serait vidé de tout sens.**

Mettre fin au prélèvement FNGIR

La première des priorités est de mettre fin au prélèvement Fonds national de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) d'un montant annuel de 2,9 millions d'euros que, sans décision politique, la commune de Fessenheim continuera à payer ad vitam aeternam après la fermeture.

Ce prélèvement, s'il est maintenu, mettra à terre la commune pour ne pas dire plus, et la communauté de communes sera exsangue si elle acceptait d'en porter la charge en ne diminuant pas l'attribution de compensation de la commune. Difficile également d'envisager de demander à toutes les communes d'être solidaires en acceptant de diminuer proportionnellement leurs attributions de compensation respectives. Il n'y aurait pas d'autres choix que d'augmenter drastiquement les impôts pour maintenir le niveau de services communautaires, et d'avoir recours massivement à l'emprunt pour mettre en œuvre le projet de territoire.

Dans le même temps et sans compensation, la capacité d'autofinancement de la commune passerait de 2,4 millions d'euros avant la fermeture à -2,2 millions l'année suivante, -3,2 millions cinq ans plus tard !

Le prélèvement FNGIR est injuste, car figé pour toutes les communes de France depuis la réforme de la taxe professionnelle quelle que soit la dynamique de leurs recettes fiscales. Il est difficile sinon impossible d'accepter que l'on demande à la commune de Fessenheim de redistribuer une ressource qu'elle ne reçoit plus !

Mettre en place de véritables mesures de compensation

L'Etat propose à ce jour deux mécanismes de compensation dans le cadre de la future loi de finance :

- Elargissement de la compensation de droit commun en cas de perte élevée de CET : allongement à 5 ans des délais et intégration de l'IFER ;
- Redistribution d'un prélèvement de 2 % auprès des collectivités territoriales qui perçoivent l'IFER nucléaire et thermique

Ces mécanismes corrigent mais à peine et dans un temps limité la situation financière dans laquelle se retrouvera le territoire : en les appliquant, **la capacité d'autofinancement de la communauté de communes passerait de plus de 3 millions d'euros à 1,6 millions d'euros cinq ans plus tard et à 400 000 euros dix ans plus tard ! Les délais retenus sont trop courts pour permettre créer de nouvelles activités venant compenser les pertes de ressources fiscales.** Rappelons que les procédures nécessaires à l'aménagement de la zone EcoRhena ne permettent pas de débuter les travaux avant 2021 !

La position actuelle de l'Etat nous inquiète, alors que nous attendions plus de bienveillance vis à vis d'un territoire qu'il a privé de son principal outil industriel. En tout état de cause, les mesures envisagées à ce stade nous semblent insuffisantes. La modernisation du mécanisme de compensation de perte de bases de CET, la création d'un fonds de compensation horizontale pour l'accompagnement de la fermeture des centrales thermiques et nucléaires, les montants annoncés **ne sont pas à la mesure des enjeux.**

Clarifier les modalités d'intervention de l'Etat

En complément de ses engagements sur le plan fiscal, l'Etat doit faire du projet un exemple sur le plan de l'aménagement du territoire et de la solidarité nationale, en donnant au premier cercle la priorité de ses interventions. **Nous attendons de lui qu'il reconnaisse que c'est un enjeu national de faire que dans le Grand Est un territoire transfrontalier, le Pays Rhin-Brisach, puisse non seulement compenser l'impact de la fermeture d'un site de production nucléaire, mais donner naissance à un nouvel espace européen, une zone réellement binationale.**

L'Etat peut y contribuer dans le cadre d'une démarche expérimentale en créant un **package original d'attractivité pour les entreprises** :

- Par la création de la zone binationale déjà évoquée ;
- En complétant la possibilité d'appliquer le droit allemand du travail par des avantages fiscaux spécifiques ;
- Par un élargissement du zonage AFR et l'octroi de Primes à l'Aménagement du Territoire ;
- Par des subventions permettant de réduire le coût des travaux d'aménagement donc de permettre une mise sur le marché des terrains à un prix attractif.

L'Etat peut y contribuer en ne se limitant pas à la mise en place de ces avantages spécifiques.

- L'innovation est une réalité en France. L'Etat peut encore jouer un rôle dans l'aménagement du territoire en **dirigeant les implantations industrielles innovantes** dans un secteur géographique bien déterminé du territoire national ;
- Les services locaux de l'Etat se doivent de jouer un rôle actif dans la **levée des contraintes environnementales** sur les terrains industriels de la zone d'activités multi sites, l'obtention rapide des autorisations environnementales et la concrétisation d'un accord sur un projet global d'aménagement à vocation d'activités.

Signer un nouvel accord franco-allemand ambitieux

La signature d'un nouvel accord franco-allemand devrait intervenir le 22 janvier prochain. A ce stade, il comporte de nombreuses dispositions particulièrement importantes pour le projet de territoire :

- **Lycée bilingue et lycée franco-allemand** ;
- **Projets culturels conjoints** ;
- **Zone frontalière avec des expérimentations spécifiques (droits social et fiscal)** ;
- **Mobilité transfrontalière** et infrastructures de transport ;
- **EPCI transfrontalier à compétences exclusives et fiscalité propre** ;
- **Zones d'activités économiques franco-allemande** ;
- ...

L'Etat peut contribuer au projet de territoire en permettant à cet avenant au traité de l'Elysée de bénéficier pleinement au projet Rhin Brisach 2030, pour en faire un **nouveau modèle européen**, concrétiser la création de zones de voisinage avec de **nouvelles règles fiscales et sociales**, intégrer la liaison Colmar-Fribourg, donner toute sa dimension à la zone binationale, permettre la réalisation du centre franco-allemand de démantèlement nucléaire...

Préciser l'engagement d'EDF

EDF a toujours été un acteur majeur du territoire, et l'entreprise doit le demeurer. Nous adhérons aux propositions faites par cette société, et nous souhaitons donc engager un véritable dialogue avec EDF, clarifier le rôle qu'elle entend jouer dans le futur, **préciser la nature des opérations de démantèlement**, soutenir ses actions et ses investissements. Bref, établir un véritable partenariat.

CONCLUSION PROVISOIRE

Nous vous avons présenté nos ambitions pour notre territoire, dans un document enrichi par la confrontation avec le travail de synthèse réalisé par l'Etat et les contributions envoyés par les différents à la suite de la diffusion d'une première esquisse en septembre dernier.

Mais ce document ne constitue qu'une étape. Il sera complété une fois précisé le soutien que la Nation apportera à notre territoire, et par les contributions reçus à l'occasion des réunions avec la Région Grand Est, le Département du Haut-Rhin, Colmar Agglomération, Mulhouse Alsace Agglomération et bien sûr nos voisins allemands, l'ensemble des maires de la communauté de communes du Pays Rhin-Brisach puis avec l'ensemble des conseillers municipaux.

Le plus important concerne cependant les habitants, aujourd'hui peu mobilisés par la fermeture de la centrale. L'élaboration du projet de territoire est une occasion à ne pas manquer pour recueillir leurs propositions, leur permettre de s'approprier cette ambition pour l'avenir, en faire des acteurs et des bénéficiaires du développement futur. C'est tout le sens du dialogue citoyen que nous voulons engager au début de l'an prochain. Nous voulons faire avancer le territoire ensemble. La clef de la réussite, c'est l'engagement de tous.



RHIN-BRISACH / RHEIN-BREISACH 2030 Projet de territoire
26 novembre 2018

Gérard Hug Président de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach
Direction des travaux : Fabrice Krieger assisté de Yannick Schwebel et de Gilles Xerri
Cabinet conseil : Ab Capesla

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

ANNEXE Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme

Les projets matures, avec un démarrage d'opération (début travaux) d'ici à mi-2022 feront l'objet d'une fiche-action détaillée

PROJETS DE LA CCPRB

Intitulé d'opération	Maître d'ouvrage	Localisation	Description sommaire de l'opération	Calendrier de réalisation - début et fin d'opération	Projet mature OUI "relance" (réalisé en 2021/2022) NON (à faire murir)	Coût total	Financements sollicités à ce jour	Remarques
AXE 1 Développement économique et marketing territorial :								
Etude Faune/Flore NUMERO 2	CC Pays Rhin-Brisach	ZI Nord	Etude environnementale dans la zone industrielle nord du territoire	2021	OUI	120 000	40 000	FNADT
Aménagement ZAR II	CC Pays Rhin-Brisach	Fessenheim	Aménagement d'une zone d'activité économique à Fessenheim	?	NON			
AXE 2 : Développement touristique et mobilités douces :								
Piste cyclable Appenwihr - Logelheim - Berges de l'Ill	CC Pays Rhin-Brisach	Appenwihr- Logelheim	Piste cyclable Appenwihr - Logelheim - Berges de l'Ill	04/2021 - 05/2021	OUI	230 000	138 000	Subvention de 68 917 € allouée dans le cadre de la DSIL "Fessenheim". Une demandat AAP continuités cyclables doit être déposée
Piste cyclable - Fessenheim par RD52	CC Pays Rhin-Brisach	Fessenheim	Piste cyclable - Fessenheim par RD52	09/2021 - 11-2021	OUI	95 000	57 000	Une demandat AAP continuités cyclables doit être déposée
Pistes cyclables diverses	CC Pays Rhin-Brisach	Diverses communes	Aménagement de pistes cyclables sur le territoire de la CC Pays Rhin-Brisach	2022-2030	OUI	5 500 000		Voir dossiers déposés au titre de 2021. D'autres opérations prévues les années suivantes.
Aménagement île du Rhin	CC Pays Rhin-Brisach	Île du Rin, Vogelgrun	Aménagement global de l'île du Rhin	2021-2030	OUI	9 908 120	-	Phase 1 en 2021
Création d'apportement sur l'île du Rhin	CC Pays Rhin-Brisach	Île du Rin, Vogelgrun	Création d'apportements pour bateaux de croisière	2021/2022	OUI	252 696	202 157	DSIL
Réhabilitation écologique des bassins de stockage des saumures de l'île du Rhin, accueil du public et misen valeur de la biodiversité	CC Pays Rhin-Brisach	Fessenheim	ARéhabilitation écologique des bassins de stockage des saumures de l'île du Rhin, accueil edu public et misen valeur de la biodiversité	?	OUI	2 165 091	1 404 062	
AUTRES PROJETS								
Construction nouvelle déchèterie Biesheim	CC Pays Rhin-Brisach	Biesheim	Construction nouvelle déchèterie Biesheim	2021-2024	OUI	2 238 312	1 025 157	Leader (25k€) + ADEME (160k€) + DSIL contrat de ruralité (640k€) + demande DETR en attente (200k€)